

# ENQUÊTE LOUIS HENRY

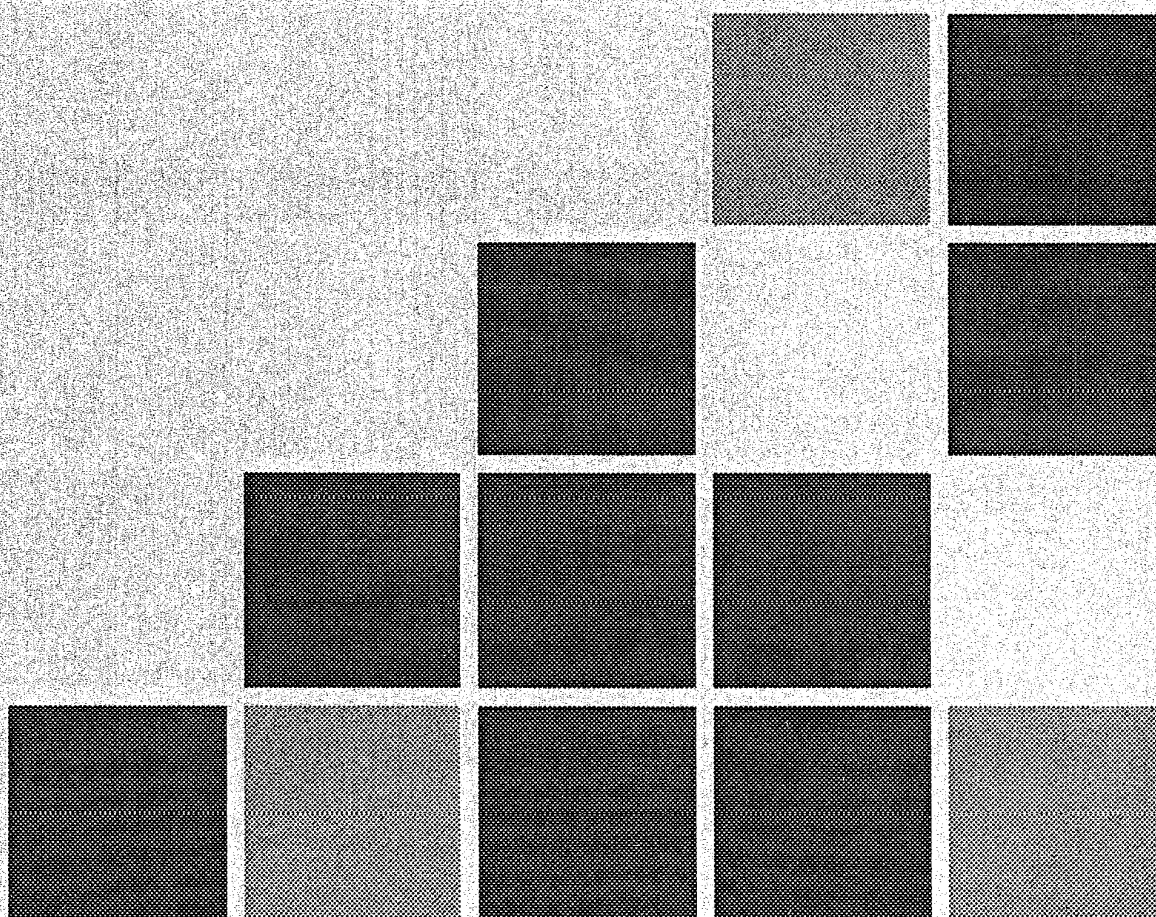
## Notice descriptive de la partie non nominative

Isabelle SÉGUY  
et Corinne MÉRIC

### Dossiers et Recherches

**57**

Avril 1997



**INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES**

**Enquêtes de démographie historique**

**Enquête Louis Henry**

**La population de la France de 1670 à 1829**

**Notice descriptive  
Partie non nominative  
(anonyme)**

Isabelle SÉGUY, Corinne MÉRIC  
avec la collaboration de Janine BESSE

Paris, 9 avril 1997

## SOMMAIRE

### Avant-propos

#### Première partie : Présentation générale de l'enquête

- Objectifs et contexte de l'enquête
- Présentation générale
  - Les sources utilisées et la période concernée
  - L'échantillon anonyme
    - Les unités territoriales
    - Les degrés de sondage

#### Deuxième partie : "Instructions données aux enquêteurs pour le dépouillement en anonyme"

- Présentation générale
  - Remarques préliminaires
  - Les périodes observées
  - Conservation des registres
- Les informations à relever et leur mode transcription
  - La fiche de dépouillement
  - Baptêmes
  - Naissances
  - Mariages
  - Sépultures et décès
  - État des registres
- Les instructions pour le tirage des feuillets et des actes
  - Tirage de l'échantillon au cinquième
  - Les relevés proprement dits
    - Les relevés par feuillets entiers
    - Les relevés d'un acte sur cinq

#### Troisième partie : Données collectées, données traitées, données publiées, données archivées

- Les données collectées
  - Données relatives à la préparation de l'enquête
  - Dépouillements anonymes (non nominatifs)
- Traitement des données relatives à la préparation de l'enquête
- Traitement des relevés anonymes
  - Décompte des actes
    - Évaluation du nombre d'actes et reconstitution des actes fictifs
    - Évaluations à partir du nombre de feuillets
    - Décomptes des actes pour la période 1807-1829
  - Relevés d'actes
    - Établissement des actes de remplacement
    - Opérations d'"harmonisation"
    - "Instructions données pour le codage des dépouillements"
- Données publiées
  - L'évaluation par le quotient
  - Adaptations autour des questions population/territoire
- Données archivées
  - Données relatives à la préparation de l'enquête
  - Données de l'enquête en anonyme

## Références bibliographiques

### Annexes

- Les règles relatives aux actes d'état civil (1539-1792)
- Les règles de conservation des registres (1539-1792)
- Rappel du calendrier républicain
  
- Liste des communes concernées par l'enquête
- Carte de la répartition régionale de l'échantillon anonyme
  
- Copie du questionnaire envoyé aux archivistes
- Modèles de feuilles de dépouillement en anonyme
- Copie de tables de nombres au hasard (tirage des actes et des feuillets)
- Copie des tables de nombres au hasard (attribution d'un âge au décès)
  
- Liste des villes, base du tirage au sort
- Liste des villes (petites et moyennes) tirées et retenues

## AVANT-PROPOS

Cette notice descriptive s'inscrit dans le cadre d'un travail de récollement, d'archivage et de documentation des données collectées à l'INED lors d'enquêtes intéressant la démographie historique. Il s'agit principalement de l'enquête de Louis Henry pour connaître la population de la France de Louis XIV à la Restauration, prolongée par celle de Jean-Noël Biraben, qui couvre la période 1500-1700. Les dépouillements nominatifs effectués par Jacques Houdaille, en complément des séries paroissiales prévues pour l'enquête Louis Henry, seront également pris en compte.

En ce qui concerne la première enquête, "la population de la France depuis Louis XIV", dirigée par Louis Henry, un groupe de travail a été mis en place à l'INED en 1994, sous la direction d'Alfred Perrenoud, avec pour mission de :

- préparer l'archivage des documents ayant trait à l'enquête,
- réaliser l'historique de l'enquête,
- susciter de nouveaux projets de recherche.

À ce jour, une première tranche de travaux est achevée : René Le Mée s'est penché sur la genèse de l'enquête (publiée dans *Population*, 1995, 6) ; la bibliographie de l'enquête, réalisée par Claude Renard, est à paraître ; les données du premier volet de l'enquête (les dépouillements non nominatifs -ou "anonymes"- des communes rurales et urbaines, ainsi que les questionnaires préalables à l'enquête) sont pré-archivées.

La présente notice a pour but d'accompagner leur versement aux Archives Nationales et de fournir, aux chercheurs désireux d'en reprendre l'étude, les informations nécessaires et utiles à leur compréhension.

Cette enquête, en cours depuis 1958, n'a été que partiellement publiée : les données de la partie "anonyme rural" de la première période -1670-1739- n'ont pas fait l'objet d'une publication particulière, mais ont été utilisées pour l'*Histoire de la population française*, publiée sous la direction de J. Dupâquier. Par ailleurs, toutes les données initialement prévues n'ont pas été recueillies, en particulier les dépouillements urbains antérieurs à 1740 qui ont été différés<sup>1</sup>.

Les phases de construction de cette enquête, doublement inscrite dans le temps, la multiplicité et la diversité des personnes qui y ont collaboré, ont rendu nécessaire l'élaboration d'un document de synthèse. Pour ce faire, il nous a fallu suivre pas à pas les étapes de l'enquête, signaler autant que possible les modifications intervenues dans les modes opératoires, éclairer les solutions apportées face aux difficultés d'une si vaste entreprise rétrospective.

En fin de compte, ce travail relève plus de la reconstitution d'une démarche scientifique que d'une présentation d'enquête, dont Yves Blayo s'était fort bien acquitté en 1975 (entre autres).

---

<sup>1</sup> Les registres de Lille, Arras, Aurillac, Rocroi et Versailles devraient être dépouillés dans le courant de l'année 1997. Ces séries paroissiales viendront compléter la collection initialement constituée par L. Henry.

Cette étude s'est largement appuyée sur des documents originaux et en partie inédits<sup>2</sup>, rédigés principalement par Louis Henry et conservés par Janine Besse. Cependant, certains maillons de la chaîne opératoire, du choix des séries paroissiales à la codification des actes relevés, nous ont échappé. Nous n'avons pas pu retrouver toutes les notes de travail, soit qu'elles aient été jugées de moindre intérêt et détruites, soit qu'elles aient été conservées par les chercheurs. Il en va de même pour les dossiers administratifs des enquêteurs ; ce qui nous empêche aujourd'hui de les remercier nommément<sup>3</sup>, pour leur contribution à l'édification de cette base de données inépuisable pour la démographie de la France pré-statistique.

Dans sa première étape, notre travail ne traite que des données conservées sur support papier et se rapportant aux premiers objectifs de l'enquête (cf. *infra*) : la préparation de l'enquête et les dépouillements en anonyme. Partant du tirage de l'échantillon, cette reconstitution d'enquête remonte à la source des données historiques, et explicite, point par point, les informations portées sur les documents archivés.

C'est pourquoi on trouvera dans cette notice, non seulement une description du mode de relevé des actes et des informations jugées pertinentes par L. Henry, mais aussi la restitution des données manquantes et la transcription des codifications, telle qu'elle figure sous chaque acte qui a fait l'objet d'une saisie mécanographique (ensuite recopié sur support informatique). Des notes en bas de page et des annexes viennent compléter, étayer ou commenter certains points, voire éclairer les aspects moins connus de l'enquête.

L'archivage des dépouillements nominatifs (les 39 villages de l'enquête et la quinzaine de paroisses dites "hors enquête"), constituera la seconde phase de notre travail et s'accompagnera de la rédaction d'une notice documentaire. La présentation des données archivées sur support informatique fera l'objet d'un document spécifique.

**Remerciements** : Ce travail n'aurait pu aboutir sans les patients conseils et les relectures attentives de J.-N. Biraben, Y. Blayo, A. Blum, J. Houdaille, J. Dupâquier, S. L'Helgoual'ch, R. Le Mée, C. Loza, A. Perrenoud, C. Théré. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

---

<sup>2</sup> Voir les *Références*, p. 59.

<sup>3</sup> Nous connaissons par contre assez bien celles que Louis Henry appelait "ses abeilles laborieuses" : Mme Bouyer, qui a assisté Mme Henry dès le début de l'enquête, secondée ensuite (à partir de 1963) par Mme Besse, Mme Bugier et Melle Marguet (on retrouve leurs paraphe sur les dossiers de dépouillement qu'elles avaient la charge de vérifier). Mme Cariou, en 1970, Mmes Rosel et Servoz, en 1972, puis Melle Gary, en 1976, ont ensuite rejoint l'équipe. Elles étaient chargées, pour la partie anonyme, des dépouillements (ceux effectués aux Archives de la Seine), des comptes d'actes, des codages et des perforations. Elles ont également participé à la réalisation de l'enquête nominative, secondées par des vacataires.

## PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

### 1 - Objectifs et contexte de l'enquête

### 2 - Présentation générale

#### 2.1 - Les sources utilisées et la période concernée

#### 2.2 - L'échantillon anonyme

##### - Les unités territoriales

- *Pour tenir compte des caractéristiques démographiques particulières des villes*
- *La question des modifications territoriales*

##### - Les degrés de sondage

- *Le premier niveau de sondage correspond aux unités territoriales*
- *Les pages ou les feuillets à relever constituent le deuxième niveau*
- *Un troisième degré de sondage est opéré au niveau des actes à dépouiller*

## PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

"En 1958, au cours d'une réunion de la Société Statistique de Paris, un historien a mis en doute que la population ait beaucoup augmenté au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela m'a décidé à étudier, à partir d'un échantillon représentatif de villages, bourgs et villes, l'évolution démographique de la France avant 1800." (L. Henry, 1973, p. 345)

### 1 - Objectifs et contexte de l'enquête<sup>4</sup>

Convaincu que les registres paroissiaux constituaient "une richesse démographique en friche"<sup>5</sup>, L. Henry avait donné à ses recherches un double objectif :

- reconstituer la population de la France, par sexe et par âge, en remontant dans le temps, pour déterminer l'évolution de la mortalité (en particulier celle des jeunes enfants) avant 1830,

- étudier la nuptialité et l'évolution de la fécondité, à une époque où "l'homme est à peu près sans défense contre la maladie, et où, sauf exception, il s'abandonne à la nature du soin de fixer le nombre des enfants".

Les recherches en cours dans les années 50 autorisaient à se lancer avec quelque espoir dans cette voie. Plusieurs travaux<sup>6</sup> avaient convaincu L. Henry qu'on pouvait obtenir des statistiques démographiques pour la majeure partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, et de récentes monographies<sup>7</sup>, avaient permis de mettre au point des méthodes de dépouillement des registres paroissiaux à des fins statistiques<sup>8</sup>.

C'est dans ce contexte que L. Henry entreprend une grande enquête, portant sur l'ensemble du territoire métropolitain (Corse non comprise<sup>9</sup>), pour laquelle il définit quatre grands axes de recherche<sup>10</sup> :

<sup>4</sup> D'après Blayo, 1975, pp. 15-64

Sur la genèse de l'enquête, voir également Dupâquier, 1977, pp. 300-305 ; Dupâquier, 1988, pp. 2-4 ; Henry, 1978 ; Le Mée, 1995.

<sup>5</sup> Henry, 1953

<sup>6</sup> Notamment ceux de :

Vincent (P. E.) : French demography in the eighteenth century. *Population Studies*, 1, 1, 1947, pp. 44-71.

Bourgeois-Pichat (J) : Évolution générale de la population française depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Population*, 4, 1951, pp. 635-662 ; *Population*, 2, 1952, pp. 319-329,

Goubert (P.) : En Beauvaisis : problèmes démographiques du XVII<sup>e</sup> siècle. *Annales ESC*, n° 4, 1952, pp. 453-468

<sup>7</sup> Henripin (J.) : *La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : PUF- INED (Travaux et Documents, cahier n°22). 1954. 131 p.

Henry (L.) : *Anciennes familles genevoises. Étude démographique XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris : PUF-INED. (Travaux et Documents, cahier n°26). 1956. 234 p.

Gautier (E.) et Henry (L.) : *Crulai : démographie d'une paroisse normande au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : PUF-INED. (Travaux et Documents, cahier n°33). 1958. 272 p.

<sup>8</sup> La publication d'un manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien (Fleury, Henry, 1956) allait d'ailleurs permettre d'harmoniser les recherches et servir de base à de très nombreuses monographies paroissiales.

<sup>9</sup> Le dépouillement de registres corses avait été prévu ; mais devant la médiocre qualité de l'enregistrement, L. Henry a renoncé à les faire dépouiller (Blayo, 1975, p. 30).

<sup>10</sup> Fleury, Henry, 1958, pp. 672 et sq.



- rassembler toute la documentation existante, d'ordre démographique et intéressant l'échantillon de l'enquête ; apprécier l'état des documents conservés, de manière à connaître la proportion de registres qui nous sont parvenus<sup>11</sup>.

- estimer la population du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, d'après les listes nominatives antérieures à 1851. Cette étude vient en complément d'une l'analyse des recensements. En effet, les statistiques officielles comportent beaucoup moins de renseignements que les listes nominatives, qui ont servi à leur établissement.

- dépouiller sommairement, mois par mois et année par année, les actes d'état-civil ancien, afin de retracer le mouvement de la population jusqu'au moment où il pourra être recoupé avec les premières statistiques. Préciser l'état et la qualité de la tenue des registres, de manière à apprécier la valeur des chiffres obtenus.

- étudier la fécondité des femmes mariées, et en suivre l'évolution. Tandis que le point précédent ne demandait qu'un relevé des actes d'état civil, celui-ci ne pouvait être atteint qu'à travers des dépouillements nominatifs et des reconstitutions de famille. Cette recherche devait également permettre de compléter les connaissances en matière de nuptialité.

Lancée en 1958, cette grande enquête de l'INED avait pour but de reconstituer la population de la France, de Louis XIV à l'époque de la statistique, en s'appuyant sur les données de l'état civil ancien. Innovante à plusieurs titres, cette recherche associait pour la première fois l'utilisation de sources pré-statistiques et la prise en compte du territoire national. Cette double caractéristique allait nécessiter d'adapter les méthodes aux sources, ... et aux vicissitudes de l'Histoire.

---

<sup>11</sup> Cette recherche fait suite à la grande enquête lancée par la Direction des Archives de France pour connaître l'état des registres paroissiaux, dont les résultats paraîtront en 1959. (Le Mée, 1995, p. 1485)

## 2 - Présentation générale<sup>12</sup>

### 2.1 - Les sources utilisées et la période concernée

Cette enquête recourt à des sources pré-statistiques<sup>13</sup> : pour la période postérieure à 1792, les registres d'état civil ; pour l'Ancien Régime, les registres des paroisses, des hôpitaux, des congrégations religieuses, ou des communautés protestantes<sup>14</sup>. Mais il a également été fait appel à d'autres documents susceptibles de fournir des indications utiles à la démographie historique, notamment pour compléter l'approche nominative (listes nominatives, dénombrements, liste de communions, livres d'âmes, etc).

Le choix de la période est lié à l'histoire de l'état-civil et de la statistique en France. Bien que remontant parfois au XV<sup>ème</sup> siècle, l'enregistrement des actes paroissiaux ne se prête pas à une étude sur l'ensemble du territoire métropolitain avant l'ordonnance de 1667 (cf. annexe) qui le réglemente et impose la tenue en double des registres. L'an 1670 est donc la première année de la décennie qui suit l'application de cette réglementation<sup>15</sup>. Les relevés devaient ensuite être poursuivis jusqu'à l'apparition des statistiques des décès par sexe et par âge, c'est-à-dire en principe 1806, mais plus concrètement 1828, date à laquelle la statistique prend en compte tous les âges au décès. C'est ainsi que les relevés ont été étendus jusqu'à la fin de cette décennie, soit 1829.

### 2.2 - L'échantillon anonyme

Une enquête d'une telle ampleur, tant dans l'espace et le temps, que dans les objectifs à atteindre, ne pouvait pas être exhaustive. Elle ne pouvait se faire que sur la base d'un échantillon, utilisant habilement les "possibilités offertes par la théorie des sondages" (A. Sauvy).

Le choix de l'échantillon repose sur un certain nombre d'impératifs techniques. Pour avoir un échantillon représentatif, il était nécessaire de procéder à un sondage aléatoire, sur l'ensemble du territoire national actuel.

Comme il n'était pas possible de tirer directement un échantillon des registres qui seraient dépouillés<sup>16</sup>, il a donc fallu tirer préalablement un échantillon des unités territoriales, puis rattacher les registres conservés à ces unités territoriales, communes ou paroisses selon la période couverte.

---

<sup>12</sup> D'après Blayo, 1975, pp. 15-64, et d'après diverses notes dactylographiées de L. Henry (non datées).

<sup>13</sup> On s'accorde à faire commencer l'exploitation régulière de l'état civil à des fins statistiques, en France, du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec le recensement de 1801. En fait elle commence en 1770, mais sur un territoire légèrement différent, et a été interrompue, malgré les efforts du ministère, de 1790 à 1800.

<sup>14</sup> Dans la pratique, les registres des communautés religieuses ont été délaissés, de même que ceux de la population non-catholique (protestante, israélite), excepté dans les régions à majorité protestante (Biraben, Fleury, Henry, 1960, p.27).

<sup>15</sup> 1670 est aussi la date de la première statistique du mouvement de la population élaborée en France avec la publication, sur ordre de Colbert, du relevé mensuel du nombre de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de Paris (ce relevé a été interrompu de 1685 à 1708 inclus).

Il faudra attendre 1770 pour que le principe en soit étendu à la France entière, sur ordre de l'Abbé Terray, alors Contrôleur général des Finances. La Révolution interrompt cette première statistique nationale (publiée de 1770 à 1784), qui ne reprendra qu'en 1801.

<sup>16</sup> En effet, d'une part, L. Henry ignorait l'existence de répertoire des paroisses d'Ancien Régime, et de l'autre, le découpage paroissial devenait caduc à partir de 1790.

L'échantillon a été tiré à partir de la liste des communes qui existaient en 1954, date du recensement le plus récent lors du lancement de l'enquête en 1958. Il s'agit donc d'un échantillon rétrospectif qui, partant des unités territoriales de 1954, va remonter jusqu'aux paroisses d'Ancien Régime, dont nos actuelles communes sont, plus ou moins, issues.

La dimension de l'échantillon a été adaptée aux moyens qu'il serait nécessaire de mettre en oeuvre pour son exploitation. Un échantillon au dixième, s'il présentait l'avantage d'offrir une assez bonne représentation du département, ne pouvait être envisagé<sup>17</sup>. Le choix retenu a donc été un échantillon au centième, soit un peu moins de 400 communes. Ce faisant, les résultats cessaient d'être significatifs à l'échelon départemental, mais le restaient au niveau régional et, *a fortiori*, au niveau national, conformément à l'objectif initial<sup>18</sup>.

- Les unités territoriales

L'unité territoriale adoptée est celle de la commune actuelle (au sens de 1954). Ce qui nécessitait de contourner deux écueils :

- d'une part, l'inégal poids démographique des 38 000 communes de France,
- d'autre part, les changements qui ont pu intervenir dans l'assise territoriale de ces communes.

a) *Pour tenir compte des caractéristiques démographiques particulières des villes*, et pour qu'elles ne soient donc pas sous-représentées dans l'échantillon, il a été décidé de distinguer plusieurs catégories de communes :

- d'une part, toutes les communes qui n'étaient pas chefs-lieux de département ou d'arrondissement au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>19</sup> ont été considérées comme des communes rurales.

- d'autre part, les communes urbaines -ces chefs-lieux donc- ont ensuite été réparties en trois catégories, selon leur population au recensement de 1801 : les petites villes (moins de 10 000 hbts), les villes moyennes (de 10 000 à 50 000 hbts) et les grandes villes (50 000 hbts et plus). À chacune de ces catégories urbaines, un taux de sondage spécifique a ensuite été appliqué (*cf. infra*).

b) *La question des modifications territoriales* est plus délicate. En près de trois siècles, les limites géographiques de certaines communes ont varié, au gré des rattachements et des créations. Il fallait donc en tenir compte, pour retrouver les anciennes unités territoriales qui avaient donné naissance aux communes de 1954<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> La France de 1954 comptait 38 000 communes, et quelques 40 000 paroisses au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après Expilly. Un échantillon au dixième aurait nécessité le dépouillement des registres de près de 4 000 communes.

<sup>18</sup> Fleury, Henry, 1958, p. 667

<sup>19</sup> Ou signalées comme telles dans la *Statistique de la France*, de 1837, car "le fait d'être chef-lieu était signe d'une certaine importance qu'elles avaient certainement déjà au siècle précédent." (Fleury, Henry, 1958, p. 668).  
Remarque : les travaux des historiens ont depuis largement fait progresser la question de la population urbaine et rendent quelque peu désuète la classification de L. Henry.

<sup>20</sup> On supposait donc implicitement que la délimitation des communes -créées par la loi du 22 décembre 1789- était calquée sur celle des paroisses.

Dans certains cas, une paroisse a pu donner naissance à plusieurs communes ; dans d'autres cas, deux communes ont pu former, un temps, une seule paroisse et tenir un registre commun<sup>21</sup>. D'une manière générale, c'est la base la plus large qui a été retenue : on a considéré le territoire qui, autour de la commune tirée, lui a été rattaché à un moment quelconque entre 1670 et 1829.

Ainsi, pour les communes - au sens de 1954- qui n'avaient pas encore acquis ce statut en 1821<sup>22</sup>, il a été convenu de compter leur population avec celle de la commune à laquelle elles étaient rattachées à cette date.

Pour définir le territoire des villes, c'est l'ensemble des paroisses qui correspondaient aux limites communales de 1954 qui a été retenu. Parfois, des communes limitrophes ont été englobées par la ville, antérieurement à 1954<sup>23</sup>. Leurs registres ont donc été dépouillés, en même temps que les registres urbains. Ainsi, ceux de Saint Martin, avec Morlaix ; de St-Jacques et St-Désir, avec Lisieux ; Falicon avec Nice ; Fives, Esquermes, Wazemmes, St-André et la Madeleine avec Lille. Cependant, il a pu arriver, ici ou là, qu'on prenne en compte des paroisses "hors les murs", qui n'ayant pas été par la suite absorbées par la ville, sont restées des communes rurales. Dans ces cas particuliers, leurs données ont malgré tout été incluses dans celles de la ville considérée.

Enfin, devant certaines difficultés, le remplacement d'une commune de l'échantillon principal par une autre, prise dans l'échantillon secondaire, a parfois été opéré<sup>24</sup>.

#### - Les degrés de sondage

Plusieurs degrés de sondage ont été utilisés : les unités territoriales, les pages (ou les feuillets) des registres, et les actes eux-mêmes. Chaque catégorie de communes (*cf. supra*) a bénéficié d'un mode de tirage spécifique.

*Le premier niveau de sondage correspond aux unités territoriales.*

Les 10 grandes villes (Paris, Lyon, Marseille, Nice, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Rouen, Toulouse) font toutes partie de l'échantillon. Les 80 villes moyennes y figurent à raison d'une sur 5, les 300 petites villes à raison d'une sur 10, les autres communes, qualifiées de rurales, à raison d'une sur 100.

---

<sup>21</sup> Par exemple, le tirage au sort a désigné Cabris, dans les Alpes-Maritimes, dont l'histoire communale est pour le moins complexe. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la commune de Cabris a englobé le "lieu inhabité" du Tignet, devenu indépendant avec son syndic en 1711, et qui forme par la suite une entité administrative (avec des registres paroissiaux débutant en 1784). Du territoire de Cabris, seront ensuite détachées deux communes : Peymeinade (qui a ses propres registres paroissiaux à partir de 1785) en 1868, et Spéracédès, en 1910. Le Tignet, Peymeinade et Spéracédès, communes en 1954, ont été rattachées à Cabris, dans l'échantillon, par "effet de grappe". Leurs populations ont donc été ajoutées à celle de Cabris.

<sup>22</sup> Pour la pondération de l'échantillon au niveau national, L. Henry avait besoin de connaître la population des communes. Ce qui impliquait le recours à des recensements du début du XIX<sup>e</sup> siècle (*cf. infra*). Le choix du recensement de 1821 repose essentiellement sur des critères de maniabilité. Il présentait une bonne corrélation, avec les premiers résultats de l'enquête, mais avait surtout l'avantage d'être sous une forme plus maniable que les autres" (Henry, Lévy, 1962, p. 304).

<sup>23</sup> Bordeaux présente une situation différente puisque Caudéran et Le Bouscat en ont été détachées en 1791, avant de lui être de nouveau réunies en 1865. Comme la ville, en 1821, ne comprenait pas ces deux communes (qui ont eu leurs propres registres de 1792 à 1865), on n'a pas relevé les actes qui leur correspondaient pour la période 1740-1829.

<sup>24</sup> Fleury, Henry, 1958, p. 671

Il est à noter que, pour les communes urbaines, la collecte n'a porté que sur la période 1740-1829<sup>25</sup> ; la population urbaine de la période précédente (1670-1739) étant supposée faible et insignifiante<sup>26</sup>. Par ailleurs, devant l'ampleur de la tâche et le coût des opérations, le taux de sondage initial a été réduit de moitié pour les petites villes et les villes moyennes, passant de 1/10 à 1/20 pour les premières et de 1/5 à 1/10 pour les secondes.

Pour constituer l'échantillon, on a procédé à un tirage systématique par catégorie de communes, soit à partir d'une liste existante, pour les communes rurales<sup>27</sup>, soit à partir de listes dressées à cet effet, pour les communes urbaines (cf. liste donnée en annexe). Un numéro de départ a été tiré au sort (respectivement inférieur à 5, 10 ou 100, pour les villes moyennes, les petites villes et les communes rurales), puis augmenté de 100 en 100 pour les communes rurales, de 10 en 10 pour les petites villes et de 5 en 5 pour les villes moyennes.

Ainsi, le numéro de départ a été 39 pour l'échantillon principal des communes rurales. Ont donc été retenues, sur une liste de communes présentées par ordre alphabétique et par département, la 39<sup>e</sup>, la 139<sup>e</sup>, 239<sup>e</sup>, etc. Il en est parfois résulté une distribution inégale au sein du département.

Pour les villes, petites et moyennes, nous avons dû reconstituer la base de sondage (cf. annexe) et les numéros départ (le 4, pour les petites villes et le 1, pour les villes moyennes). Le tirage a donné un échantillon de 16 villes moyennes et 29 petites villes (cf. listes données en annexe), parmi lesquelles L. Henry n'a ensuite retenu qu'une ville sur deux, ramenant l'échantillon final à 15 petites villes et 8 villes moyennes.

Ignorant au départ si tous les registres subsistaient en quantité suffisante, L. Henry a préféré doubler l'échantillon de départ. Un second échantillon, dit de complément, a été tiré, dans les mêmes conditions<sup>28</sup>, afin qu'il soit possible de remplacer, le cas échéant, les communes de l'échantillon principal dont les registres seraient trop déficients.

Mais il a pu arriver, pour des raisons diverses, que soient dépouillés des registres de communes n'appartenant ni au premier ni au second échantillon, en remplacement des communes prévues<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup> Ce choix a été dicté d'une part, par l'exploitation en cours des relevés des paroisses rurales pour la période 1740-1829, et d'autre part, par la qualité des registres antérieurs à 1740, qui a paru, à L. Henry, plus incertaine au vu des relevés déjà faits.

Remarque : la collecte des données urbaines pour la période 1670-1739 est en voie d'achèvement, sous la direction de J.-N. Biraben.

<sup>26</sup> L. Henry reconnu, par la suite, avoir alors quelque peu sous-estimé l'importance de la population urbaine (communication orale de J.-N. Biraben).

<sup>27</sup> Cette liste correspond peu ou prou à celle donnée par le *Recensement de 1954*, hormis les chefs-lieux d'arrondissement et de département qui constituaient une liste spécifique pour le tirage des villes de l'enquête. Il est à noter que le département de la Seine avait été placé en fin de liste.

<sup>28</sup> Ce sont respectivement les n° 79, 10, et 3 qui ont servi au tirage des communes rurales, des petites villes et des villes moyennes de l'échantillon de complément.

<sup>29</sup> Notamment disparitions, destructions, mauvais état ou lacunes trop importantes dans les registres (pour le détail, voir : Blayo, 1975, p. 20). Voir en annexe la liste des communes de l'enquête.

La liste des communes initialement tirées au sort dans les premier et second échantillons (Fleury, Henry, 1985, pp. 681-686), diffère donc quelque peu de la liste des communes effectivement retenues pour l'enquête (*Population*, 1975, pp. 45-51).

On trouvera ci-dessous, la ventilation des relevés effectués pour les communes tirées au sort : dans l'échantillon de départ, dans l'échantillon de remplacement, ou ne faisant partie d'aucun des deux échantillons. La réduction de moitié de l'échantillon initialement prévu pour les villes (petites et moyennes, *cf. supra*) explique la différence entre le nombre de communes tirées et le nombre de communes dépouillées. En ce qui concerne les grandes villes, Paris n'a pas pu être dépouillé, ses registres ayant brûlé, en 1871<sup>30</sup>, pendant la Commune.

### L'échantillon des relevés <sup>31</sup>

Catégorie de communes	Échantillons de départ :		Relevés effectués dans :				Communes actuelles tirées dans une grappe <sup>32</sup>
	Échantillon principal	Échantillon de complément	Échantillon principal	Échantillon de complément	Autre	Ensemble	
Communes rurales	373	373	227	95	24	346	36
Petites villes	29	26	13	0	2	15	1
Villes moyennes	16	17	8	0	0	8	2
Grandes villes	10	0	9	0	0	9	3

*Les pages ou les feuillets<sup>33</sup> à relever constituaient le deuxième niveau.*

Pour les communes rurales, il était prévu de dépouiller les actes de tous les feuillets. Tandis que pour les communes urbaines, le taux d'échantillonnage était d'un feuillet sur cinq pour les petites villes, un feuillet sur dix pour les villes moyennes et un feuillet sur cent pour les grandes villes.

*Un troisième degré de sondage est opéré au niveau des actes à dépouiller.*

a) pour une dizaine de départements, au tout début de la collecte, tous les actes ont été relevés :

Les relevés des communes rurales ont débuté les premiers, ils ont principalement été effectués entre 1959 et 1966. Dans les premières années, le

<sup>30</sup> L. Henry a utilisé les chiffres publiés dans "Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine" de 1829 (qui donne le mouvement annuel de la population de la ville de Paris, depuis 1670 jusqu'en 1821) et les "recherches statistiques" de 1829 et de 1844. Blayo, 1975, p. 28

<sup>31</sup> Blayo, 1975, p. 21

<sup>32</sup> Il s'agit principalement des relevés des paroisses ou des communes qui ont été, à un moment donné entre 1670 et 1829, regroupées en une seule paroisse ou commune.

<sup>33</sup> Ces modes de tirage étaient dictés, soit par l'état des registres (une page était tirée si le registre était paginé ; un feuillet, s'il était folioté -cas le plus fréquent), soit par les préférences de certains enquêteurs.

contenu de tous les actes<sup>34</sup>, sur tous les feuillets, a été relevé conformément au plan initial. C'est le cas pour les départements suivants : Aisne, Aube, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Yonne et une partie de l'Eure.

b) Par la suite, pour des impératifs de délais, on n'a plus relevé que le contenu d'un acte sur cinq, transformant le sondage initial à deux degrés en un sondage à trois degrés.

Deux méthodes ont été indifféremment employées pour les registres paroissiaux des communes rurales : dépouillement soit d'un acte sur 5, dans tous les feuillets, soit de tous les actes d'un feuillet sur cinq. Les pages, les feuillets ou les actes à relever étaient déterminés par tirage au sort, directement par l'enquêteur selon les modalités précisées dans la notice fournie (cf. *infra*, 2<sup>ème</sup> partie).

En ne relevant plus que le contenu d'un acte sur cinq, une difficulté a surgi, notamment pour les périodes anciennes. Il fallait connaître la nature des actes intermédiaires.

Au début, on s'est contenté de faire noter le numéro du dernier feuillet, ou de la dernière page remplie, en vue d'évaluer le nombre total d'actes de chaque catégorie. Mais dans l'enregistrement paroissial, les différentes catégories d'actes sont généralement mélangées, rendant toute évaluation difficile. On a alors opté pour le système suivant :

- jusqu'en 1792, on a relevé le contenu des actes des feuillets tirés au sort, et noté, à raison d'une ligne par feuillet, la nature des actes de feuillets intermédiaires. De sorte que le relevé donne, pour chaque paroisse et pour chaque année, le nombre d'actes de chaque nature (baptême, mariage, ou sépulture).

- de 1793 à 1829, comme il existait un registre par catégorie d'actes, on a relevé le contenu des actes des feuillets tirés au sort, et noté le numéro du dernier feuillet rempli.

Le mode de tirage et de dépouillement mis au point pour les registres des communes rurales équivaut, pour la France entière, au relevé de la nature d'un acte sur 100 et du contenu d'un acte sur 500. Le dépouillement des registres des villes a ensuite été préparé de manière à obtenir un taux de couverture identique. Ont d'abord été tirés au sort les feuillets sur lesquels on aurait à relever la nature des actes ; à l'intérieur de ces feuillets, on a tiré les actes qui seraient à dépouiller (toujours sur la base d'un acte sur cinq).

Le tableau<sup>35</sup> ci-après récapitule, pour les relevés anonymes, le plan de sondage qui a finalement été réalisé pour aboutir à un taux de sondage uniforme, au 1/500<sup>o</sup>, du territoire français.

---

<sup>34</sup> Les enquêteurs avaient pour instruction de relever, pour tous les actes : le mois, l'année et la nature de l'acte, et de préciser selon les cas :

- le sexe du nouveau-né, sa légitimité, l'âge de sa mère (à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle), et pour les actes de baptême, l'intervalle survenu entre la naissance et la cérémonie religieuse ;

- l'état matrimonial antérieur, l'âge, l'origine (en tant que lieu de naissance), la résidence, la signature et la survivance des parents, de chacun des deux conjoints ;

- le sexe, l'état matrimonial antérieur, l'âge, la résidence et la profession de la personne décédée.

(Henry, Lévy, 1962, p. 298 et cf. *infra* : "Instructions aux enquêteurs")

<sup>35</sup> D'après Blayo, 1966, p. 195 ; et Blayo, 1975, p. 19.

**Plan de sondage de l'enquête anonyme**

Catégorie de communes	Période couverte	1° degré		2° degré	3° degré	Taux final de sondage (contenu des actes)
		Unités territoriales sondage initial	Unités territoriales sondage final	Feuillets (On note la nature des actes d'un feuillet sur :)	Actes (On note le contenu d'un acte sur :)	
Communes rurales	1670-1829	1/100	1/100	1/1	1/5	1/500
Petites villes	1740-1829	1/10	1/20	1/5	1/5	1/500
Villes moyennes	1740-1829	1/5	1/10	1/10	1/5	1/500
Grandes villes	1740-1829	1/1	1/1	1/100	1/5	1/500



**DEUXIÈME PARTIE : "INSTRUCTIONS DONNÉES AUX ENQUÊTEURS  
POUR LE DÉPOUILLEMENT EN ANONYME"**

**1 - Présentation générale**

1.1 - Remarques préliminaires

1.2 - Les périodes observées

1.3 - Conservation des registres

**2 - Les informations à relever et leur mode transcription**

2.1 - La fiche de dépouillement

2.2 - Baptêmes

2.3 - Naissances

2.4 - Mariages

2.5 - Sépultures et décès

2.6 - État des registres

**3 - Les instructions pour le tirage des feuillets et des actes**

3.1 - Tirage de l'échantillon au cinquième

3.2 - Les relevés proprement dits

- Les relevés par feuillets entiers
- Les relevés d'un acte sur cinq

## INSTRUCTIONS AUX ENQUÊTEURS RELATIVES AU DÉPOUILLEMENT SOMMAIRE ET ANONYME DES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ÉTAT CIVIL<sup>36</sup>

Les relevés ont été faits sur des feuillets spéciaux, pour lesquels un mode d'emploi avait été prévu et, en grande partie, publié dans le *Manuel de dépouillement de l'état civil ancien*.

Pour les relevés anonymes, les enquêteurs, recrutés localement, travaillaient sur place<sup>37</sup>. Ils n'avaient pas reçu de formation spéciale, mais devaient se conformer aux instructions ronéotypées, très détaillées, qui leur étaient adressées par la poste. Leurs relevés étaient envoyés à l'INED, puis éventuellement retournés à l'enquêteur qui y apportait les corrections demandées.

À l'inverse, la plupart des relevés nominatifs ont été assurés par une petite équipe spécialisée, de quatre à cinq personnes, qui travaillait aux archives de la Seine, où les registres étaient temporairement versés.

### 1 - Présentation générale

#### 1.1 - Remarques préliminaires

Les relevés sont relatifs aux actes de naissance ou de baptême, de mariage, de décès ou de sépulture.

L'une des finalités envisagée par les auteurs de l'enquête est "d'extraire de chaque acte quelques renseignements essentiels intéressant la démographie et la sociologie religieuse"<sup>38</sup>.

#### 1.2 - Les périodes observées

Le dépouillement réalisé s'étend de 1670 à 1792, pour les registres paroissiaux, et de 1793 à 1829, pour les registres d'état civil :

- L'État a d'abord laissé aux ecclésiastiques le soin d'établir les actes des faits d'état civil survenus dans leur paroisse. Puis, de nombreuses dispositions ont été prises, et notamment<sup>39</sup> :

\* l'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539<sup>40</sup> : rédaction en français, tenue de registres de baptêmes et de décès des bénéficiaires, dépôt des registres au greffe de la juridiction royale. Ce dernier point n'étant pratiquement jamais respecté ;

---

<sup>36</sup> D'après des documents manuscrits ou dactylographiés (non datés) de L. Henry (?) ; ainsi que Fleury, Henry, 1965 ; Blayo, 1969

<sup>37</sup> Les enquêteurs (surtout des employés des archives ou des vacataires) travaillaient en province, dans les archives départementales et/ou municipales, sauf au tout début de l'enquête lorsque L. Henry a essayé de faire venir les registres à Paris, aux Archives de la Seine et aux Archives Nationales. Mais devant l'importance des mouvements que cela supposait, il y a rapidement renoncé.

<sup>38</sup> Fleury, Henry, 1965, page 55.

<sup>39</sup> Le Mée, 1975

<sup>40</sup> Avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts, la tenue de l'état civil est un acte religieux, issu d'une décision diocésaine. Après 1539, la réglementation royale crée en quelque sorte l'état civil, dans la mesure où les ecclésiastiques ont à rendre compte.

- \* l'ordonnance de Blois de mai 1579 : son but était de remédier à l'absence de registres de mariages, avec la mention obligatoire des noms des conjoints et des témoins ;
- \* l'ordonnance civile de 1667 : obligation fut faite aux curés d'enregistrer tous les décès, de consigner tous les actes dans un seul et même registre, d'en faire une copie déposée au greffe du tribunal ;
- \* la déclaration du 9 avril 1736 : procédure du double original, c'est-à-dire que le curé doit désormais tenir simultanément deux registres, réputés authentiques, et non plus seulement une copie.

Malgré les diverses exigences du pouvoir royal, qui ne sont pas identiques à celles édictées par l'Église, l'initiative personnelle des exécutants reste importante et fait que les registres de catholicité n'ont pas l'aspect stéréotypé des documents modernes.

Ces prescriptions ont été librement interprétées par les dépositaires de l'état civil. Le tableau des règles relatives aux actes d'état civil de 1539 à 1792 (cf. annexe) offre une synthèse des réglementations successives ; il n'est pas le reflet des informations effectivement mentionnées dans les actes .

- Après la publication des décrets des 20 et 25 septembre 1792, l'état civil, devenu laïc, est confié aux municipalités. La tenue des registres et leur mode d'établissement sont, dès lors, soumis à des normes très strictes. Le transfert de compétence se réalise à l'échelon le plus bas, à savoir le maire de la commune. Les registres sont conservés dans les mairies.

Remarque : tous les mariages de l'an VII et de l'an VIII (plus précisément entre le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII et le 28 pluviôse an VIII) ont été célébrés au chef-lieu de canton, le décadi, en vertu de la loi du 13 fructidor an VI. De ce fait, les actes de mariages sont à rechercher dans les registres d'état civil du chef lieu de canton de l'époque, et non au domicile des époux.

### 1. 3 - Conservation des registres

Pour savoir vers quel dépôt d'archives il est préférable de s'adresser, afin de dépouiller les actes d'état civil, on se reportera aux tableaux proposés en *Annexe*.

## 2 - Les informations à relever et leur mode de transcription

### 2.1 - La fiche de dépouillement

Les renseignements abrégés sont transcrits sur un tableau pré-imprimé, à raison d'une ligne par acte, sauf pour les mariages qui nécessitent deux lignes. Les interlignes (pointillés espacés) sont destinés au chiffrement.

En haut du tableau, sont notés le département, la commune ou la paroisse et, dans les cases à droite et à gauche, l'année.

Le dépouillement est séquentiel, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de classer les actes. Les fiançailles, les publications de bans et les transcriptions autres que celles préconisées ne sont pas relevées.

Dans le corps du tableau, dans la *colonne 1*, on inscrit en chiffre le mois se rapportant à l'acte de naissance (ou à défaut au baptême), de mariage ou de sépulture.

Les années républicaines<sup>41</sup> nécessitent, en outre, l'indication du jour. Sont donc mentionnés les jour et les mois ; ces derniers sont abrégés comme suit :

Vd = Vendémiaire	Nv = Nivôse	Gr = Germinal	Ms = Messidor
Br = Brumaire	Pl = Pluviôse	Fl = Floréal	Tr = Thermidor
Fr ou Fm <sup>42</sup> = Frimaire	Vt = Ventôse	Pr = Prairial	Ft = Fructidor

La nature de l'acte transposé est fonction de la période considérée :

- Pour la première époque, relative aux registres paroissiaux, il est inscrit b (baptême), m (mariage), s (sépulture).
- Pour la seconde époque, relative aux registres d'état civil, il est inscrit n (naissance), m (mariage), d (décès).

Il est introduit pour chaque catégorie d'acte des sous-distinctions au regard de l'acception de chaque cérémonie.

## 2. 2 - Baptêmes

Les baptêmes ne sont pas tous analogues. Dans la *colonne acte*, il est proposé la division suivante<sup>43</sup> :

- Les baptêmes ordinaires sont notés "b".
- Les suppléments de cérémonie de baptême sont marqués "bu".
- Les ondoyés-décédés (ondolements à la maison suivis du décès avant le supplément de cérémonie) sont rapportés avec la mention "bs". Il s'agit, en effet, d'un acte de naissance doublé d'une sépulture et non pas de deux actes différents.

En outre, des précisions concernant chaque enfant sont relevées :

- Le sexe des nouveaux nés, "m" (masculin), "f" (féminin) ou "X" (indéterminé, cas de certains ondoyés-décédés), dans la *colonne 3*.

- Leur légitimité, "l" (pour les enfants légitimes), "j" (pour les enfants illégitimes), "t" (pour les enfants trouvés), en *colonne 4*. Si elle est inconnue on inscrit "X". (Les auteurs de l'enquête ont choisi la lettre "j" en raison d'une confusion possible entre les lettres "i" et "l").

Cette mention est suivie, dans la même colonne, du nombre de jours écoulés depuis leur naissance, et de "o.d." ( pour les ondoyés décédés).

- L'âge de la mère lorsqu'il apparaît dans les actes, *colonne 7*.

<sup>41</sup> Voir en *Annexe 3*, le rappel du calendrier révolutionnaire.

<sup>42</sup> Blayo, 1969, p. 108

<sup>43</sup> À noter que dans la pratique, beaucoup d'instructions n'ont pas été suivies par les enquêteurs. En particulier, les cérémonies de baptême et les derniers sacrements (*cf. infra*) n'ont pas été systématiquement relevés (communication orale de Y. Blayo).

### 2.3 - Naissances

M. Fleury et L. Henry préconisent, dans leur *Manuel de dépouillement*, des règles analogues pour les naissances :

- Pour les déclarations de naissance on inscrit "n" (enfants nés vivants), "nd" (naissances-décès, pour les mort-nés ou assimilés), en *colonne 2*.

- Pour les naissances-décès, la mentions "nd" est réitérée en *colonne 6*, en remplacement de l'âge de la mère.

- La légitimité est précisé en *colonne 4*, suivie, s'il y a lieu, du nombre de jours entre la déclaration et la naissance<sup>44</sup>.

- L'âge de la mère est toujours mentionné en *colonne 6*. Lorsqu'il est oublié, il est noté "XX".

- Pour les jumeaux, on inscrit 2 actes (même s'il n'y en a qu'un), qu'on réunit par une accolade.

### 2.4 - Mariages

Comme nous l'avons indiqué précédemment, deux lignes sont utilisées pour les actes de mariage :

- Sur la première ligne, on porte la lettre "m" pour l'acte, le mois, et les données relatives au mari.

- Sur la seconde ligne, à partir de la *colonne 3*, on transcrit les renseignements se rapportant à la femme. Aucune inscription n'est portée dans les deux premières colonnes (acte et mois).

Pour chaque époux, on devra indiquer certaines informations :

- Sur leur parents, en *colonne 3*

On notera si les époux ont encore leurs parents, et seulement s'il s'agit d'une première union, selon les modalités rappelées ci-dessous :

ss : père et mère vivant au moment du mariage	sd : père vivant, mère défunte
ds : père défunt, mère vivante	dd : père et mère défunts

En cas de doute sur l'existence d'un des parents, il est substitué un "X" à la mention préconisée.

- Sur l'état matrimonial, en *colonne 5*

Pour renseigner l'état matrimonial antérieur au présent mariage, on observera les directives suivantes :

C : célibataire "fils ou fille de "untel et d'une telle" et à défaut d'indication contraire (veuf ou veuve)	XX : état matrimonial indéterminé L'acte n'indique ni qu'il est "veuf ou veuve de", ni qu'il est "fils ou fille de"
V: veuf ou veuve	D : divorcé

<sup>44</sup> "La rédaction des actes varie beaucoup suivant les curés, les régions et les époques. Il en résulte quelques difficultés. C'est ainsi qu'il n'est pas toujours précisé si l'enfant est légitime. Cependant, on doit considérer comme tel un enfant, dit "fils ou fille de untel et d'une telle, ses pères et mères", même si "une telle" n'est pas suivie de la mention "son épouse". Il ne faut pas oublier que la mention, "enfant naturel ou légitime", est courante. Ne pas lire comme s'il y avait "enfant naturel et légitime". De même, il ne faut pas se fier à l'orthographe pour déterminer s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille. (Fleury, Henry, 1965, page 58).

- Sur l'âge, en colonnes 6 et 7

S'agissant de l'âge au mariage, en colonne 6, seul le nombre d'années est mentionné, même si l'âge est également exprimé en mois. Il est remplacé par "XX" quand aucun renseignement n'existe sur l'âge<sup>45</sup>.

La date de naissance des conjoints, si elle est présente, est portée en chiffre en colonne 7<sup>46</sup>

A défaut de la mention de l'âge, il est noté : "+" pour l'époux majeur et "-" pour l'époux mineur.

- Sur l'origine des époux , en colonne 8

Lorsque la paroisse ou la commune d'origine est celle où se célèbre le mariage, on le traduit par "α".

Lorsque la paroisse ou la commune d'origine est située dans le même diocèse ou le même département ou s'il s'agit d'une ville assez importante, on indique son nom<sup>47</sup>.

Lorsque la paroisse, ou la commune d'origine, est dans un autre diocèse, un autre département ou une autre province, il est porté la dénomination correspondante. Quand il s'agit du diocèse le nom est souligné, afin de le distinguer de la ville du même nom. "Ainsi, Meaux signifie à la fois le diocèse de Meaux et la ville de Meaux"<sup>48</sup>.

Lorsque l'origine est inconnue cela est exprimé par les lettres "XX".

- Sur la résidence de chaque époux avant le mariage, en colonne 9

Pour la transcription de cette observation, les dispositions précédentes sur l'origine sont reprises.

- Sur la signature des époux,<sup>49</sup> en colonne 10

Quand l'époux a signé, "s"

Quand il ne l'a pas fait, "o"

En cas d'indétermination, "x"

## 2.5 - Sépultures et décès

Les prescriptions relatives aux "ondoyés-décédés" et aux enfants morts-nés ont déjà été exposées à propos des naissances. Il s'agit donc ici des règles relatives aux actes mortuaires en général :

- Les actes de sépultures sont transcrits par un "s", en colonne 2
- Le sexe du défunt est porté en colonne 3.

<sup>45</sup> L'âge calculé à partir de la date de naissance est noté dans la colonne 6 et vient remplacer la mention "XX" qui aurait pu y figurer. Cette étape est faite postérieurement aux relevés ; les enquêteurs n'ayant la charge d'aucun calcul.

<sup>46</sup> On n'inscrit que le mois et l'année, en abrégé, c'est à dire sans le premier chiffre. Par exemple, pour le 20 mai 1783 on inscrit "5-783".

<sup>47</sup> Voir liste in Fleury, Henry, 1965, pages 68-70

<sup>48</sup> Fleury, Henry, 1965, page 61

<sup>49</sup> Avant l'application de la déclaration du roi de 1736, seul le registre original a la qualité de minute signée. Le second registre, copie conforme à l'original, ne comporte pas de signature des parties ni des témoins. Il est déposé, en principe, aux archives départementales. Les enquêteurs, qui y ont travaillé, ne se sont donc pas préoccupés des signatures avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance de 1736.

- L'état matrimonial du défunt, à partir de 10 ans (ou si l'on ne connaît pas l'âge), s'inscrit en *colonne 5* (rien n'est consigné en *colonne 4*). Les abréviations préconisées sont les suivantes :

C : célibataire (cf. p. 4 sur l'état matr.)	D : divorcé
M : hommes ou femmes mariés	XX : état matrimonial indéterminé
V : veuf ou veuve	VM ou MV <sup>50</sup> : veuf ou marié <sup>51</sup>

- L'âge du défunt est mentionné en *colonne 6* :

Pour les enfants de moins d'un mois, l'âge est indiqué en jours (nb. de jours + "j").

Pour les enfants entre un mois et un an, il est inscrit en mois (nb. de mois + "m").

Pour les enfants de plus d'un an, il est noté en année (nb. d'année seulement. S'il a lieu, on convertit en année l'âge indiqué en mois).

Pour les enfants dont l'âge est traduit en semaines, il est converti en jours ou en mois (par exemple : une semaine = 7 jours, 6 semaines = un mois).

Pour les âges inconnus il est noté "XX". Mais on marque "e", si l'acte indique qu'il s'agit d'un enfant.

- L'origine des défunts en *colonne 8* (sic)

Le lieu de naissance des défunts est couramment mentionné à partir de l'an IX. À compter de l'an X, on inscrit le lieu de naissance des décédés résidant dans la commune. On prend soin d'inscrire d'abord "α", et ensuite le nom de ce lieu (inscrire "α XX" si le lieu de naissance n'est pas mentionné).

- La résidence du défunt en *colonne 8* (cf. résidence des époux)

Lorsque le défunt est présumé résider dans la paroisse, il est inscrit "α" entre parenthèses et non "XX".

Lorsque les défunts demeurent dans la commune et qu'ils y sont nés, on inscrira deux alphas : "αα".

Lorsque des enfants sont morts en nourrice ou en pension chez des proches, la résidence des parents est précisée suivie de la lettre "n" ou "p". Ces indications sont entre parenthèses si rien ne permet de l'affirmer [(n) ou (p)]. Ces enfants ne sont pas considérés comme demeurant dans la commune.

- La profession du défunt en *colonne 9*

Ne sont utilisées que des abréviations, dont on trouvera ci-après quelques exemples :

<sup>50</sup> Blayo, 1969, p. 112

<sup>51</sup> Dans l'hypothèse courante où l'acte montre qu'un homme a des enfants, mais n'indique pas son état matrimonial, il est présumé veuf ou marié.

lab. = laboureur	bras. = brassier	mh. = marchand (devant un autre mot : marchand épicier par ex.)
cult. = cultivateur	jour. = journalier	mc. = maître (devant un autre mot : maître tailleur par ex.)
man. = manouvrier	tiss. = tisserand	co. = compagnon (devant un autre mot : compagnon maçon par ex.)

S'agissant des enfants en nourrice, on notera la profession du père.

S'agissant des enfants illégitimes, on reportera la mention "illégit." et la profession de la mère.

S'agissant des enfants trouvés, on précisera, dans la mesure du possible, l'établissement d'accueil .

Pour les hommes de 15 ans et plus, on mentionnera l'état (noble, bourgeois...) ou la profession, ou bien les deux accolés (au regard des informations dont on disposera).

Pour les jeunes gens, la profession du père est généralement la seule indication portée. C'est celle qui sera transcrite sur la fiche de dépouillement, entre parenthèses. Par exemple, (brass.) signifie que le père du défunt était brassier

Lorsque la profession est inconnue, on indiquera "XX".

- Pour les années finissant par zéro et cinq, les sacrements reçus par les défunts sont inscrits dans la *colonne 10* sous la forme suivante<sup>52</sup> :

Tous les sacrements de l'Église, ou Pénitence, ou Eucharistie et Extrême Onction	3 sa
Pénitence et Eucharistie ou Pénitence et Extrême Onction	2 sa
Extrême Onction seule	eo
Pénitence seule	pe
Sacrements de l'église sans autre précision	sa
Pas de mention de sacrements	x
Mort subite, noyade, etc...	y
Non catholique	nc

<sup>52</sup> Voir note 43



- Les transcriptions de décès en *colonne 2, 8 et 9*

Elles ne sont jamais relevées, sauf pour les soldats morts à l'étranger pendant la Révolution et l'Empire.

L'acte de transcription est traduit par les lettres "td" (transcription de décès) en *colonne 2*.

Le pays où s'est produit la mort est relevé en *colonne 8*.

Le motif du déplacement est interprété par la mention "a x a" (aux armées) en *colonne 9*

## 2. 6 - État des registres

Pour chaque dépouillement réalisé, une vérification systématique de l'état des registres est faite sur place. De nombreuses indications supplémentaires doivent donc apparaître et contribuer ainsi à établir le bilan matériel et sommaire des documents :

- Si le registre est complet, une croix apparaît en face de la mention "Registre complet" au bas de la page. Sinon, la lacune et/ou les anomalies chronologiques doivent être précisées au bas de la page.

- Lorsqu'un feuillet manque, sont indiqués le nombre et la nature des actes inscrits sur un feuillet semblable (identifié comme premier ou dernier feuillet, ou comme feuillet intermédiaire) de l'année précédente.

- Lorsqu'une année entière manque, la feuille est conservée en l'état. Il est substitué aux indications lacunaires, la mention "MANQUE", au crayon et en gros caractères, au milieu de l'emplacement normalement réservé au dépouillement des actes. Il est procédé de la même façon pour plusieurs années.

- Lorsqu'une erreur chronologique se mesurant en années apparaît, elle est notée en bas de la page. Les lacunes sont souvent dues à la négligence du curé ou à des événements qui ont empêché la tenue des registres. Il en résulte une distorsion entre l'ordre d'inscription et la partition chronologique

Enfin, une feuille vierge est jointe aux dépouillements de chaque paroisse. Elle est destinée au descriptif sommaire des registres, comportant par exemple :

- la présentation du document,
- leur état de conservation,
- la qualité d'écriture des curés, vicaires et officiers d'état civil,
- la minutie apportée par les rédacteurs à la tenue des documents.

## 3 - Instructions pour le tirage des feuillets et des actes

"Les relevés ne sont pas faits d'une manière uniforme en raison des variations des caractères démographiques d'une localité à l'autre"<sup>53</sup>, de l'existence du calendrier républicain et de la fluctuation dans la tenue des registres. Le nombre de localités de l'échantillon a été conservé. Seule une fraction des actes a été dépouillée. En effet, un dépouillement exhaustif est apparu inconcevable, excédant tous les moyens en crédits et en personnel.

---

<sup>53</sup> Fleury, Henry, 1965, p. 77

### 3.1 - Tirage des feuillets et des actes, au cinquième

L'enquête repose sur un tirage systématique des actes au cinquième (cf. *supra*). Pour les communes rurales, une table de nombres, de un à cinq, a été fournie -à l'identique- à tous les enquêteurs (on en trouvera un modèle en annexe). Ils s'en sont servi pour tirer au hasard, pour chaque année, un numéro de départ  $n$ . Ils ont ensuite dépouillé intégralement le feuillet portant le numéro  $n$  tiré, avant de passer aux feuillets  $n+5$ ,  $n+10$ ,  $n+15$ , etc.

Par exemple : pour la commune d'Ambronay, le n° 3 a été tiré au sort pour l'année 1746. Le dépouillement a donc concerné le feuillet 3, puis le feuillet 8, et ainsi de suite.

Pour les feuillets intermédiaires, seule la nature des actes (b, m ou s) a été indiquée, à raison d'une ligne par feuillet. Lorsqu'ils changeaient de registre, ou de commune, il leur suffisait de poursuivre la lecture de la table de nombres.

Pour les unités urbaines, plusieurs tables de nombres ont été établies : une, de 1 à 5, destinée aux petites villes, pour lesquelles le dépouillement ne porte que sur un feuillet sur 5 ; et une autre, de 0 à 9, pour les villes moyennes. Pour chacune des grandes villes, dont la proportion de feuillets à dépouiller était de 1/100, une liste de départ a été spécifiquement réalisée (et se trouve conservée dans les dossiers archivés).

Pour les communes urbaines, deux niveaux successifs de sondage étaient prévus. Il a donc fallu déterminer, à l'intérieur de chacun des feuillets tirés, le ou les actes à dépouiller en entier, à raison d'un sur 5 (cf. *supra*). Le ou les actes à relever ont été tirés à l'aide du tableau de nombres au hasard habituel (de 1 à 5). On devait également indiquer, pour chaque année, le nombre total de feuillets ; sans oublier de noter la nature des actes intermédiaires.

### 3.2 - Les relevés d'actes proprement dits

Les enquêteurs ont procédé principalement de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Les relevés par feuillets entiers  
Ce qui constitue le cas le plus fréquent.

- Est donc relevé le contenu de tous les actes (ou d'un acte sur cinq) d'un feuillet sur cinq. Les actes appartiennent au feuillet sur lequel ils commencent. Si le feuillet tiré est un feuillet vide ou inexistant, figure la mention "feuillet vide".

Par exemple : on doit dépouiller le feuillet 8 et le registre ne contient que 5 feuillets

Le feuillet qui contient le début du dernier acte inscrit est noté "dernier feuillet rempli". Tout feuillet antérieur au "dernier feuillet rempli" est un "feuillet rempli" ; il convient d'indiquer éventuellement s'il ne contient qu'une suite ou une fin d'acte.

S'il manque un recto et/ou verso de feuillet, on indiquera le nombre de feuillets remplis et on ne tiendra pas compte des pages sautées dans le tirage de 5 en 5.

Par exemple : il y a 12 feuillets, il manque le verso du feuillet 3 et le recto du feuillet 4. On indique 11 feuillets remplis, et le verso du feuillet 3 et le recto du feuillet 4 comptent ensemble comme un feuillet.

Si le premier feuillet ne contient aucun acte, on majore d'une unité le numéro de départ, et on ne compte pas le premier feuillet comme feuillet rempli. Il faut alors signaler que le premier feuillet n'a pas été utilisé et écrire 8 feuillets si le dernier feuillet rempli est le neuvième.

Si le feuillet à dépouiller comprend des actes de l'année suivante (ou précédente), on relève ces actes en indiquant le millésime (mais, si on ne relève que la nature des actes, il est inutile de faire la distinction).

- Pour les feuillets qui ne correspondent pas au tirage initial, dits feuillets intermédiaires, seul le nombre d'actes qu'ils contiennent est retenu ; cela jusqu'à 1792. De 1807 à 1829, cette opération n'est plus nécessaire, on reporte seulement, pour chaque année et chaque registre, le nombre de feuillets remplis.

Par exemple : N . 5 fts (registre des naissances, 5 feuillets remplis)

De 1793 à 1806, il y a eu un tirage systématique d'actes, et non plus de feuillets, en raison du changement de calendrier et du manque fréquent de registres distincts pour 1793/An II et pour l'An XIV/1806<sup>54</sup>.

- Les relevés d'un acte sur cinq

On procède ainsi pour les actes inscrits à la suite, sans changement de feuillet d'une année à l'autre, avec simplement un changement de millésime entre 2 actes ; ou pour les années enregistrées sur deux registres différents.

- Est relevé le contenu d'un acte sur cinq. Pour les autres actes, dits actes intermédiaires, on inscrit la nature de l'acte avant 1793, la date complète et la nature de l'acte de 1793 à 1806, la date seule après 1806.

Pour les communes dont les registres ont été dépouillés nominativement, on a prélevé un échantillon au 1/5<sup>o</sup> des actes.

De même, lorsque les actes d'une même année sont inscrits en désordre, et que l'on a dû dépouiller intégralement les actes de l'année pour restituer au mieux la séquence chronologique.

Le tableau ci-après récapitule les différentes modalités de tirage et les instructions de dépouillement correspondantes<sup>55</sup> :

---

<sup>54</sup> Blayo, Henry, 1967, p. 92

<sup>55</sup> d'après Blayo, Henry, 1967, p. 92 et Janine Besse, communication orale.

### Modalités de tirage et de dépouillement

Nature des registres	Communes rurales		Communes urbaines		
	Tirage d'un feuillet sur 5	Tirage d'un acte sur 5	Tirage d'un feuillet sur 5 (sur 10 ou sur 100) et un acte sur 5	Tirage d'un feuillet sur 25 (sur 50 ou sur 500)	Tirage d'un acte sur 25 (sur 50 ou sur 500)
Registres paroissiaux de 1670 à 1792	- Le contenu de tous les actes est relevé - On note le nombre et la nature des actes des feuillets intermédiaires.	- Le contenu de l'acte tiré est relevé - On note la nature des actes intermédiaires.	NON	- Le contenu de tous les actes est relevé - On mentionne le nombre total de feuillets.	- Le contenu de l'acte tiré est relevé - On indique la nature des actes intermédiaires.
État-civil de 1793 à 1806	NON	- Le contenu de l'acte est relevé - On note la nature et la date des actes intermédiaires.	NON	NON	- Le contenu de l'acte tiré est relevé - On mentionne la nature et la date des actes intermédiaires.
de 1807 à 1829	- On indique pour chaque année et par registre le nombre de feuillets remplis	NON	NON	- On relève le contenu de l'acte tiré - On mentionne le nombre total de feuillets.	- Le contenu de l'acte tiré est relevé - On mentionne le nombre total d'actes.

**TROISIÈME PARTIE : DONNÉES COLLECTÉES, DONNÉES TRAITÉES,  
DONNÉES PUBLIÉES, DONNÉES ARCHIVÉES**

**1 - Les données collectées**

1.1 - Données relatives à la préparation de l'enquête

1.2 - Dépouillements anonymes (non nominatifs)

**2 - Traitement des données relatives à la préparation de l'enquête**

**3 - Traitement des relevés anonymes**

3.1 - Décompte des actes

- Évaluation du nombre d'actes et reconstitution des actes fictifs
  - Règles générales d'évaluation pour la période 1670-1739
  - Règles générales d'évaluation pour la période 1740-1829
- Évaluations à partir du nombre de feuillets
- Décomptes des actes pour la période 1807-1829

3.2 - Relevés d'actes

- Établissement des actes de remplacement
- Opérations d' "harmonisation"
  - Conversion des dates du calendrier républicain
  - Attribution d'un âge fictif aux décédés d'âge non déclaré
  - Attribution d'un sexe aux enfants morts en bas âge
- Opérations de chiffrement :  
"Instructions données pour le codage des dépouillements"
  - Codes communs aux mariages et aux décès
  - Codification spécifique aux mariages
  - Codification propre aux décès

**4 - Données publiées**

4.1 - L'évaluation par le quotient

4.2 - Adaptations autour des questions population/territoire

**5 - Données archivées**

5.1 - Données relatives à la préparation de l'enquête

5.2 - Les données de l'enquête en anomyne

## DONNÉES COLLECTÉES, DONNÉES TRAITÉES, DONNÉES PUBLIÉES, DONNÉES ARCHIVÉES

### 1 - Les données collectées

Un certain nombre de documents, hétérogènes, ont été rassemblés au cours de cette longue enquête. Les uns portent sur la phase de préparation de l'enquête et renseignent sur les sources utilisables (sous forme de réponse à un questionnaire envoyés aux archivistes, dont on trouvera un modèle en annexe)<sup>56</sup>. Les autres concernent les données démographiques, collectées selon les objectifs définis :

- les dépouillements anonymes des actes d'état-civil, pour toutes les communes rurales et urbaines de l'échantillon.
- les dépouillements exhaustifs des actes d'état civil des villages retenus pour l'échantillon nominatif. Ces données feront l'objet d'une présentation spécifique (cf. avant propos).

### 2 - Traitement des données relatives à la préparation de l'enquête

Ces données de base, fournies soit par les archivistes, soit par les enquêteurs, ont fait l'objet de divers traitements préalablement à leur exploitation.

- Après avoir rempli le questionnaire pré-imprimé relatif aux sources utilisables concernant les communes des échantillons, les archivistes ont complété leurs réponses par diverses informations qu'ils jugeaient opportunes. On peut donc trouver des notes spécifiques, et non systématiques, débordant le cadre du questionnaire initial : notamment des rappels historiques et des précisions sur les séries consultables (lieu de leur versement à savoir A.N., A.D. et/ou A.C.). Par ailleurs, l'aspect novateur de la démarche auprès des archivistes, a suscité chez eux de nombreuses questions. Un échange épistolaire s'est instauré entre ces derniers et L. Henry. Ce courrier, abondant et riche d'enseignements, a été conservé aux côtés du questionnaire dans les dossiers de préarchivages.

- L'exploitation des réponses aux questionnaires a été réalisée par J.-N. Biraben selon deux objectifs : d'une part, calculer la proportion d'années couvertes par les registres conservés, pour les communes de l'échantillon principal et celles de l'échantillon de complément<sup>57</sup>. D'autre part, vérifier la concordance entre les relevés des enquêteurs et les dates des séries paroissiales communiquées par les archivistes<sup>58</sup>. On trouvera dans les dossiers, les tableaux et les graphiques élaborés à ces fins (cf. *infra*, *Données archivées*).

---

<sup>56</sup> J.-N. Biraben et L. Henry avaient adressé aux 90 archivistes départementaux et à 18 archivistes municipaux un questionnaire, pour chacune des communes retenues pour l'enquête. Les premières réponses, concernant les registres paroissiaux, bénéficiant de l'appui de la Direction des Archives de France, furent rapidement disponibles et firent l'objet d'un article de Biraben, Fleury, Henry, 1960 ; mais celles concernant les listes nominatives ne furent exploitées que plus tard (Biraben, 1963).

<sup>57</sup> Signalons l'existence d'un texte dactylographié [de L. Henry], non daté et inédit à notre connaissance, analysant la conservation des registres paroissiaux de la Sarthe.

<sup>58</sup> communication orale de J.-N. Biraben.

### 3 - Traitements des relevés anonymes

Ainsi que nous l'avons déjà précisé, la même feuille de dépouillement a servi à relever à la fois la nature des actes (baptême/naissance, mariage, sépulture/décès) et le contenu des actes tirés (*i. e.* les informations dont L. Henry avait demandé la transcription ; *cf.* note 34). À ce stade de l'enquête, on note un changement dans la terminologie employée par L. Henry et Y. Blayo qui préfèrent désormais utiliser les termes de "décompte" des actes pour qualifier les totaux annuels, et de "relevé" d'actes pour désigner des informations relevées dans un acte sur cinq.

C'est cette nouvelle terminologie qui est utilisée dans les pages suivantes.

#### 3.1 - Décompte des actes

Le décompte des actes a été porté sur une feuille récapitulative, année par année, pour chacune des communes de l'échantillon. Mais s'est fréquemment posé le problème des séries incomplètes, du fait soit de lacunes dans les registres des séries communale et départementale, soit d'une impossibilité -matérielle ou financière- de combler les lacunes de la série dépouillée (généralement celle du département) par le relevé de l'autre série. L. Henry a donc cherché à estimer le nombre d'actes manquants, selon des règles qu'il avait fixées en fonction des différents cas de figure<sup>59</sup>. Il conviendra de distinguer les périodes : la fréquence et l'importance des lacunes, qui coïncident souvent avec des crises de mortalité, dans la période 1670-1739, ont conduit à adopter des méthodes de comblement plus strictes que pour la période 1740-1829.

#### - "Évaluation du nombre d'actes et reconstitution des actes fictifs"<sup>60</sup>

##### *Règles générales d'évaluation pour la période 1670-1739*

Trois procédés ont été utilisés, selon qu'il s'agit de :

a) Lacunes partielles : celles qui, à l'échelle de la paroisse portent sur moins de 5 ans par décennie, ou qui, à l'échelle du département, portent sur moins de 25 % des actes.

Dans ce cas, on comble les lacunes à partir des observations de la décennie, faites au niveau du département ou de la région. C'est-à-dire qu'on utilise le nombre de baptêmes (mariages ou sépultures) des autres paroisses du département pour estimer celui qui correspond à la ou les années manquantes de la paroisse en cause. Cette méthode de reconstitution des lacunes implique l'hypothèse que les comportements démographiques -et surtout les accidents- sont homogènes à l'intérieur du département, ou de la région.

---

<sup>59</sup> Le procédé le plus rigoureux aurait consisté à remplacer, pour l'année manquante, la commune défaillante par une autre. Mais ce procédé onéreux a été jugé inutilement compliqué quand les lacunes sont rares (Henry, Lévy, 1962, p. 303).

**Remarque :** les méthodes utilisées pour le comblement des lacunes ont conduit à gommer les pointes de mortalité, perturbant du même coup la reconstitution du mouvement de la population dans les départements les plus touchés par les crises ou les guerres.

<sup>60</sup> D'après des notes dactylographiées [de L. Henry], datées du 25/03/1965 et intitulées *Évaluation du nombre d'actes et reconstitution des actes fictifs*, pour la période 1740-1829 ; et d'après des notes manuscrites de J. Houdaille (sans date), intitulées *Estimation du nombre des baptêmes et des décès de 1670 à 1739*, complétées par des remarques manuscrites de L. Henry, pour la période 1670-1739.

Exemple : La paroisse de Bedendorf (Haut-Rhin) présente une lacune dans sa série baptismale pour les années 1690-1693.

Pour les années complètes de la décennie 1690-1699 (c'est-à-dire pour 1694-1699), Bedendorf participe à hauteur de 35/377 baptêmes dans le total départemental. Les actes manquants sont restitués, année par année, en multipliant le nombre de baptêmes observés dans le département (sans Bedendorf) par 35/342. Ainsi, en 1690, 69 baptêmes ont été comptabilisés dans le département ; ce qui permet d'estimer à 7 les actes manquants à Bedendorf [ $69 \times (35/342)$ ].

Quand les années manquantes sont consécutives et/ou affectent plusieurs paroisses du même département, le principe d'évaluation reste le même. On estime les actes manquants en tenant compte du poids des paroisses déficitaires au sein de l'ensemble départemental. Si le nombre de paroisses lacunaires est trop important, la pondération est faite au niveau de la région.

b) Lacunes étendues, qui dépassent 25 % des actes dans le département, mais restent inférieures à cette proportion dans la région.

On les comble par un procédé proche du précédent, mais en se plaçant alors dans le cadre régional. Pour des lacunes intermédiaires importantes, on prendra comme années de référence celles qui encadrent la période manquante

Exemple : pour une lacune affectant les années 1710-1739, les années de référence seront 1670-1709 et 1740-1779.

c) Pour les lacunes irrémédiables, qui dépassent le seuil ci-dessus défini, tantôt la décennie très lacunaire a été conservée et comblée, tantôt on n'a commencé les évaluations qu'à partir de la décennie suivante<sup>61</sup>.

Exemple : abandonner la décennie 1670-1679 trop lacunaire et n'inclure la paroisse dans l'échantillon qu'à partir de la décennie 1680-1689.

#### *Règles générales d'évaluation pour la période 1740-1829*

À la différence de la période précédente, qui recourt à des séries paroissiales voisines (à l'intérieur du même département le plus souvent), le comblement des lacunes a ici été systématiquement effectué en prenant les années de référence à l'intérieur de la même série paroissiale. Là encore, plusieurs cas de figure ont été envisagés par L. Henry :

a) Une seule année manquante :

On évalue cette année en faisant la moyenne des années encadrantes pour chaque catégorie d'actes. On relève au hasard, à raison d'un sur deux, les actes de chacune des années encadrantes.

Exemple : Année manquante 1776

Si le chiffre figurant sur la feuille de nombres au hasard de 1 à 10 est pair, on relève comme actes fictifs de mariage (ou de décès), pour 1776, les deuxième, quatrième, sixième actes, etc. de l'année 1775. Si le chiffre figurant sur la feuille de nombres au hasard est impair, on prend les premier, troisième, cinquième actes, etc... On obtiendra ainsi la moitié des actes fictifs de 1776. L'autre moitié est déterminée de la même façon, d'après l'année 1777.

<sup>61</sup> Cette méthode, surtout employée pour les années antérieures à 1700, réduit de fait l'échantillon étudié.



b) Plusieurs années manquantes consécutives :

Deux ans : *Années manquantes 1776, 1777*

- On utilise 1775 pour remplacer 1776
- On utilise 1778 pour remplacer 1777

Trois ans : *Années manquantes 1776, 1777, 1778*

- On remplace 1776 par 1774
- On utilise par moitié 1775 et 1779 pour reconstituer 1777<sup>62</sup>
- On remplace 1778 par 1780

Quatre ans : *Années manquantes 1776, 1777, 1778, 1779*

- On remplace 1776 par 1774
- On remplace 1777 par 1775
- On remplace 1778 par 1780
- On remplace 1779 par 1781

Cinq années et plus :

Lorsque les années manquantes sont en nombre pair, elles sont remplacées par des années entières. Lorsqu'elles sont en nombre impair, celle du milieu de la période est reconstituée au moyen des années réelles les plus proches.

c) Années manquantes non consécutives :

On applique les règles énoncées ci-dessus pour reconstituer les années manquantes de la période 1776-1782 prise en bloc, mais on garde telles quelles les années existantes à l'intérieur de cette période.

Exemple : *Années manquantes 1776, 1778, 1780, 1781, 1782*

- On remplace 1776 par 1773
- On remplace 1778 par 1775
- On garde 1777 qui existe déjà
- On garde 1779 qui existe déjà
- On remplace 1780 par 1783
- On remplace 1781 par 1784
- On remplace 1782 par 1785

Remarques :

\* Si les années manquantes se trouvent au début de la période étudiée, par exemple 1740, on applique les mêmes règles, mais en utilisant les années antérieures à 1740 qui ne sont pas codées.

Exemple : *Année manquante 1740*

- On relève les actes de 1739 et 1741

d) Évaluation à partir du nombre de feuillets :

\* S'il manque un feuillet intermédiaire, le nombre d'actes est évalué sans recourir aux années encadrantes, la méthode utilisée étant la même que pour les évaluations de la période 1807-1829 (cf. *infra*).

---

<sup>62</sup> Comme indiqué ci-dessus (cf. *Cas d'une seule année manquante*).

Exemple : 18 feuillets pour l'année, dont un feuillet intermédiaire signalé manquant.

Comme on connaît le contenu des 17 autres feuillets, on compte le nombre d'actes de chaque catégorie de ces 17 feuillets, et on les multiplie par 18/17. Dans ce cas il n'y a pas lieu à reconstitution d'actes fictifs.

Ces évaluations sont inscrites en rouge sur la feuille récapitulative (les autres évaluations sont inscrites en noir entre parenthèses).

\* S'il manque un feuillet à dépouiller en entier, on reconstitue au mieux ce feuillet [*sic*] et on l'utilise pour le compte des actes de chaque catégorie

#### e) Décompte des actes pour la période 1807-1829 : actes évalués

Les actes de cette période n'ont pas toujours fait l'objet d'un comptage. Pour des raisons de commodité et de rapidité, les enquêteurs ont parfois reporté sur les feuilles de dépouillement les totaux annuels inscrits sur les registres d'état-civil (un par catégorie d'actes). Quand cette information manquait, les enquêteurs comptaient le nombre de feuillets et évaluaient le nombre total d'actes sur la base d'un feuillet égale quatre actes.

Il s'agit donc d'une "évaluation" systématique des actes. Ces actes sont également inscrits en rouge sur les feuilles récapitulatives.

### 3.2 - Relevé d'actes

L'exploitation des relevés d'actes a uniquement porté sur la seconde période (1740-1829)<sup>63</sup>, et a été limitée aux mariages et aux décès. Les renseignements portés sur les actes de baptême ou de naissance ont été jugés trop peu nombreux pour justifier le recours à des procédés mécanographiques ; leur exploitation a été faite manuellement. Préalablement à leur analyse, les relevés de mariage et de décès ont fait l'objet de divers traitements destinés à en faciliter l'exploitation :

#### - Établissement des actes de remplacement : actes fictifs

Lorsque le registre présente des lacunes, cela affecte également l'opération de relevé du contenu des actes (ou des feuillets) tirés. Une procédure d'établissement d'actes fictifs<sup>64</sup>, a donc été mise en place, selon les mêmes modalités que celles décrites pour le décompte des actes (*cf. supra*), à quelques précisions près :

En relevant les actes, on change le millésime (qui devient celui de l'année reconstituée) et la génération (colonne 7), sans faire varier l'âge.

Afin de reconnaître ces actes fictifs lors de l'exploitation, les décès sont désignés dans le code par le chiffre 0 (au lieu de 7) et les mariages par le chiffre 5 (au lieu de 6). On indique sur le feuillet qu'il s'agit d'actes fictifs.

---

<sup>63</sup> L'exploitation de la période précédente (1670-1739) avait été prévue et même préparée, mais n'a pas été achevée.

<sup>64</sup> La proportion d'actes fictifs est de 1,7% pour les décès (Blayo, 1975, p. 24). Il ne nous a pas été possible de trouver semblable indication au sujet des mariages ; les articles sur la nuptialité (Henry, Houdaille, 1978-1979) n'abordent pas cette question.

L'établissement des actes fictifs était assuré non par les enquêteurs, mais par l'équipe en charge de l'enquête à l'INED.

Ces opérations de comblement des années manquantes introduisent, parmi les actes relevés, des actes reconstitués et des actes évalués qu'une encre de couleur différente permet de reconnaître. Le tableau ci-après récapitule les modes d'annotation (couleur et signes) en fonction de la "réalité" des actes considérés. Ces nuances sont généralement conservées lors des traitements suivants, grâce à une codification spéciale qui en permet l'identification<sup>65</sup>.

### Actes relevés, évalués ou reconstitués : mode de transcription

Chiffres notés en :	Description	Total des actes
<i>...en noir</i>	Actes comptés	Totaux par année des actes relevés sur des registres complets (aucune année manquante)
<i>(...) en noir</i> <i>(chiffre entre parenthèses)</i>	Actes reconstitués	Totaux par année des actes reconstitués pour des registres présentant une ou plusieurs années manquantes
<i>...en rouge</i>	Actes évalués	Ce ne sont pas des actes comptés ; on a reporté les totaux annuels indiqués sur les registres d'état civil. Cela correspondent aux années 1807-1829 pour lesquelles l'évaluation est systématique.
<i>(...) en rouge</i> <i>(chiffre entre parenthèses)</i>	Actes évalués et reconstitués	Combinaison des deux cas précédents : - Si les relevés se font par acte, on évalue le nombre moyen d'actes par feuillet, et on reconstitue le total annuel - Si les relevés se font par feuillet, on convient qu'un feuillet vaut 4 actes, pour estimer le total annuel
⑤ <i>(chiffre entouré)</i>	Actes fictifs	Correspondent :  * d'une part, aux années 1798, 1799, 1800. Du fait des conscriptions, les mariages ont fortement augmenté, engendrant ainsi des disproportions par rapport aux années antérieures et ultérieures. Il a été décidé de ne pas les retenir et de les reconstituer.  * d'autre part, aux années lacunaires dont les actes à relever ont été reconstitués.
<i>...en vert</i>	Actes qui ont fait l'objet d'une saisie informatique	Ce sont les actes relevés au 1/5° et codés (ce qui ne concerne que les mariages et les décès de la seconde période (1740-1829))

<sup>65</sup> En ce qui concerne le décompte des actes de la première période (1670-1739), les années complètes sont signalées par "C", les incomplètes par "I" et les années manquantes par "M". Toutefois, rien de tel n'a été prévu pour le décompte des actes de la seconde période (1740-1829) ; seul le document papier permet de différencier les actes comptés des actes reconstitués. En ce qui concerne les actes relevés, les remplacements apparaissent avec un code différent (cf. *supra*).

- Opérations d'harmonisation

Après le comblement des lacunes, quelques opérations d'harmonisation ont encore été nécessaires. Elles ont consisté à :

- *Convertir les dates du calendrier révolutionnaire en dates du calendrier grégorien* (cf. tableau de concordance entre les calendriers grégorien et républicain, en annexe).

- *Attribuer un âge fictif aux décédés d'âge non déclaré*<sup>66</sup>.

Selon les propos de L. Henry, recueillis dans ses notes dactylographiées, « lorsque l'on veut faire des études longitudinales, il est souhaitable, dans le cas où l'absence de l'âge au décès est rare, d'attribuer un âge fictif à tous les décédés ».

Pour ce faire, l'INED a établi des listes de nombres au hasard, en tenant compte de la fréquence des âges au décès, selon le sexe et l'état matrimonial et le grand groupe d'âge enfant/adulte. Il en a résulté 13 listes, correspondant aux différentes catégories suivantes :

1-Enfant des 2 sexes	8-Adultes veufs et veufs/mariés hommes
2-Célibataires adultes hommes	9-Adultes veuves et veuves/mariées femmes
3-Célibataires adultes femmes	10-Adultes état matrimonial indéterminé homme
4-Célibataires hommes toutes catégories d'âge	11-Adultes état matrimonial indéterminé femmes
5-Célibataires femmes toutes catégories d'âge	12-Toutes catégories d'âge, état matrimonial indéterminé
6-Adultes mariés hommes	13-Feuille de nombre au hasard de 0 à 9
7-Adultes mariées femmes	

Cette dernière liste était destinée au cas particulier des militaires ou des prisonniers de guerre d'âge inconnu. On leur attribuait un âge pris au hasard entre 20 et 29 ans, à l'aide de la liste n° 13.

Exemple : Pour un militaire d'âge inconnu, on a pris le premier chiffre figurant sur cette liste, soit 4. Son âge supposé est donc de 24 ans.

La génération de l'acte reconstitué était ensuite codifiée comme d'habitude. Toutefois, les âges de remplacement devaient être repérés par un "X", placé en troisième position, qui se substituait au code des unités exprimant l'âge.

Exemple : 43 X pour 43 ans.

Pour les enfants de moins d'un an, les âges de remplacement ont été chiffrés : 009.

- *Attribuer, au hasard, un sexe aux enfants morts en bas âge, pour lesquels le curé n'avait rien précisé (moins de 1% des cas).*

On utilisait pour cela la feuille de nombres au hasard, de 0 à 9. Selon que le nombre tiré était pair ou impair, on attribuait à l'enfant décédé le sexe féminin ou masculin.

<sup>66</sup> D'après un document dactylographié, non daté.

Ce procédé, qui permet la ventilation des décès par génération, se justifie quand le nombre de cas d'âge non précisé est petit (de l'ordre de 1%).

### - Opérations de chiffrement

Une fois les données uniformisées, il a été procédé à leur codification, pour permettre une exploitation mécanographique. Des instructions très précises ont été édictées à ce propos par L. Henry, on en trouvera ci-après une transcription.

#### INSTRUCTIONS AUX ENQUÊTEURS RELATIVES AUX CODIFICATIONS DES DÉPOUILLEMENTS SOMMAIRES ET ANONYMES DES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ÉTAT CIVIL<sup>67</sup>

La codification est limitée aux mariages et aux décès. Elle s'opère à l'encre rouge sur les feuilles de relevé, au-dessous du renseignement à coder, sur les interlignes réservés à cet effet. Les codes utilisés comprennent les 10 chiffres (de 0 à 9), et les caractères X et Y.

Il existe des codes communs aux mariages et aux décès (date des actes, état matrimonial, génération), et des codes spécifiques à chaque type d'acte. Le code des localités est en partie commun aux deux catégories d'actes. Pour chacun de ces codes, on trouvera indiquée, entre parenthèses, la colonne de la feuille de relevé qu'il concerne.

#### 1 - Codes communs aux mariages et aux décès :

##### 1.1 - Date des actes (colonne 1)

Pendant la période d'application du calendrier républicain, on convertit, préalablement à la codification, les dates des actes en dates du calendrier grégorien, à l'aide d'une table de correspondance<sup>68</sup> (cf. *supra*). On codifie, dans l'ordre, l'année puis le mois. On rappelle que les quantièmes ne sont pas retenus dans le dépouillement, sauf pour la période révolutionnaire, où ils sont nécessaires pour établir la concordance des deux calendriers.

On utilise un code à 4 chiffres constitué :

\* pour les trois premiers chiffres, des trois derniers chiffres du millésime de l'année de l'acte (721 pour 1721)

\* pour le dernier chiffre, du numéro d'ordre du mois de l'acte. Ces numéros d'ordre figurent ci-dessous :

Mois	Numéro d'ordre	Mois	Numéro d'ordre	Mois	Numéro d'ordre	Mois	Numéro d'ordre
Janvier	1	Avril	4	Juillet	7	Octobre	0
Février	2	Mai	5	Août	8	Novembre	X
Mars	3	Juin	6	Septembre	9	Décembre	Y

Exemple : Novembre 1673 est codé 673X et 21 nivôse An IX est codé 8011

<sup>67</sup> D'après des documents manuscrits ou dactylographiés (non datés).

**Remarque** : cette codification, lourde et complexe, qui figure sur les feuilles de relevé, correspond à celle qui a servi de base, jusqu'à ce jour, à toute exploitation des données non nominatives (voir les données magnétiques archivées).

<sup>68</sup> Les traces de cette opération manuscrites ont été conservées sur papier dans les dossiers archivés.

## 1.2 - Etat matrimonial (colonne 5)

Le code utilisé, à un chiffre est donné ci-dessous :

Célibataire	C	1
Marié(e)	M	2
Veuf(ve) ou divorcé(e)	V ou D	3
Marié(e) ou veuf(ve)	MV (VM)	4
Indéterminé	XX	X
Enfant de moins de 10 ans	Y	Y

On utilise le signe Y pour les enfants de moins de 10 ans, afin de les distinguer des autres célibataires (surtout lorsque l'âge n'est pas indiqué).

## 1.3 - Génération (colonne 7)

On inscrit :

\* soit les 3 derniers chiffres du millésime de l'année de naissance, lorsqu'il est indiqué.

\* soit les 3 derniers chiffres du millésime obtenu en faisant la différence entre l'année de l'acte et l'âge au mariage, ou l'âge au décès (qu'il s'agisse d'un âge indiqué ou, pour les décès, d'un âge de remplacement<sup>69</sup>).

Exemple :

On codifie 685 la génération d'un individu mort en 1724 à 39 ans.

\* soit XXX, dans le cas des mariages où ce millésime ne peut être connu.

## 2 - **Codification spécifique aux mariages**

### 1.1 - Nature de l'acte (colonne 2)

On inscrit le chiffre 6 au dessous de M.

Dans le cas d'un mariage de remplacement<sup>70</sup>, on écrit 5.

### 1.2 - Renseignements sur les parents (colonne 3)

Les renseignements sur les parents de chaque conjoint indiquent si, au moment du mariage, le père et la mère (dans l'ordre) :

\* sont encore vivants : S.

\* sont décédés : d,

\* ou si l'on ne dispose d'aucun renseignement sur leur survie : X.

<sup>69</sup> cf. *supra*, Remplacement des âges inconnus.

<sup>70</sup> cf. *supra*, Etablissement des actes de remplacement : actes fictifs.

Les différentes combinaisons pouvant figurer dans la colonne 3 sont indiquées dans le tableau suivant avec, en regard, les numéros de code correspondants :

Transcription	Codage	Transcription	Codage
ss	1	xs	6
sd	2	dx	7
ds	3	xd	8
dd	4	XX	X
sx	5	sans indication	Y

### 1.3 - Âge au mariage (colonne 6)

On inscrit cet âge en clair lorsqu'il est connu. Dans les autres cas, on utilise :

- \* Pour les mineurs : 01
- \* Pour les majeurs : 02
- \* Si aucun renseignement n'est donné : XX

### 1.4 - Code géographique (colonne 8 et 9)<sup>71</sup>

Les mêmes codes sont utilisés pour le lieu de naissance et la résidence avant le mariage. Ce sont des codes à 3 chiffres, dont le dernier indique la nature de l'unité administrative, ou de sa taille s'il s'agit d'une ville. On emploie les indicatifs suivants :

- \* 0 - communes rurales
- \* 1 - diocèses
- \* 2 - provinces
- \* 3 - petites villes (de moins de 10 000 habitants en 1836)
- \* 4 - villes moyennes (de 10 000 à 49 999 habitants)
- \* 5 - grandes villes (50 000 habitants et plus, et la ville de Nice)
- \* 6 - pays étrangers

Les deux premiers chiffres du code précisent la localisation pour les villes, et pour les catégories 1, 2 et 6, ils caractérisent l'éloignement du lieu de naissance (ou de résidence) par rapport au lieu de célébration du mariage, lorsqu'ils ne coïncident pas. Il faut donc distinguer plusieurs cas :

- Le nouveau conjoint est né (ou réside) au lieu de célébration du mariage : Le second chiffre indique si le renseignement est certain (0) ou présumé (X).

---

<sup>71</sup> Les codes utilisés pour les lieux géographiques -et ceux utilisés pour les professions- n'ont pas été détaillés ici. On se reportera pour cela à la documentation des données sur support magnétique (à paraître).

Localité étudiée	$\alpha$	( $\alpha\alpha$ )
Commune rurale	000	0X0
Petite ville	003	0X3
Ville moyenne	004	0X4
Grande ville	005	0X5

- Le nouveau conjoint est né (ou réside) dans une commune limitrophe de la commune étudiée ou dans une commune du même département :

Le deuxième chiffre du code indique si l'on se trouve dans le premier cas (9) ou dans le second (8) :

Localité étudiée	Code des communes limitrophes <sup>72</sup>	Code des communes non limitrophes, mais du même département
Commune rurale	990	980
Petite ville	993	983
Ville moyenne	994	984
Grande ville	995	985

- Le nouveau conjoint est né (ou réside) dans un autre département :

On fait suivre le numéro du département, à deux chiffres, de l'indicatif de la taille du lieu de naissance (ou de résidence)<sup>73</sup>.

- Le nouveau conjoint est né (ou réside) dans un autre diocèse, une autre province, ou à l'étranger :

Le troisième chiffre précise alors ce dont il s'agit<sup>74</sup>. Pour les provinces et les diocèses, les deux premiers chiffres du code reprennent le numéro du département où se trouve la capitale provinciale, ou le siège épiscopal. Cependant, au cas où deux sièges épiscopaux se trouveraient dans le même département (Aix et Marseille, par exemple), l'un des deux prend le numéro d'un autre département du diocèse.

### 1.5 - Signature des époux (colonne 10)

On a utilisé le code suivant :

- \* S = 0
- \* O = 2
- \* X = X
- \* Aucune indication - X

<sup>72</sup> Pour chaque localité étudiée, une liste des communes limitrophes a été fournie au codificateur.

<sup>73</sup> Une liste des codes des villes, classées par département, a été fournie aux enquêteurs.

<sup>74</sup> Une liste des codes des provinces, ou des pays étrangers, a été fournie aux enquêteurs.



## 2 - Codification propre aux décès

### 1.1 - Nature de l'acte (colonne 2)

On peut trouver dans les feuilles de relevé :

- \* des décès (d) avant 1792, ou des sépultures (s) pour les périodes anciennes,
- \* des mentions marginales de décès, repérées par une barre verticale reliant la lettre s ou d à la lettre b qui la précède immédiatement,
- \* des mortinaissances (mort-nés) indiquées : od (ondoyé-décédé), bs (baptême-sépulture) ou nd (naissance-décès),
- \* enfin des transcriptions de décès : ts ou td.

Le code suivant est utilisé :

od, bs ou nd	3
d ou s	7
mention marginale	8
ts ou td	9
acte de remplacement <sup>75</sup>	0

### 1.2 - Sexe (colonne 3)

On a codifié, m par 1, f par 2 et X (indéterminé) par 3 (3m ou 4f, selon que le chiffre de la feuille des nombres au hasard de 1 à 10 était pair ou impair).

### 1.3 - Age (colonne 6)

On emploie un code à 3 chiffres :

- \* Les deux premiers indiquent l'âge. Pour les âges inférieurs à 10, le premier chiffre est un zéro,
- \* le troisième chiffre indique l'unité dans laquelle est exprimé l'âge (quelques jours est égal à 15 jours). On codifie :

Pour les âges en jours	1
Pour les âges en mois	2
Pour les âges en années	3
Pour les âges de remplacement <sup>76</sup>	X

Exemple :

7 jours s'écrit 071 et 40 ans s'écrit 403

<sup>75</sup> cf. supra, Établissement des actes de remplacement.

<sup>76</sup> cf. supra, Attribution d'un âge fictif aux décédés d'âge non déclarés.

\* Pour les ondoyés décédés (od, bs, nd), on inscrit 000.

\* Pour les enfants de moins d'un an, les enfants en nourrice, dont l'âge précis est inconnu, et les enfants trouvés (sans âge), on utilise le code 009.

#### 1.4 - Résidence (colonne 8)

Ce code reprend en partie le code géographique utilisé pour les mariages :

- Le défunt résidait dans la commune étudiée :

On se réfère alors au code géographique décrit pour les mariages<sup>77</sup>.

- Le défunt résidait dans une commune limitrophe :

On se réfère alors au code géographique décrit pour les mariages<sup>78</sup>.

- Le défunt résidait dans une commune non limitrophe :

On emploie le code suivant, établi en fonction de la nature des localités :

Localité étudiée	Code des communes non limitrophes
Commune rurale	980
Petite ville	code du département suivi de 3
Ville moyenne	code du département suivi de 4
Grande ville	code du département suivi de 5

\* On a pris comme hypothèse, pour les défunts sans indication de résidence, qu'ils habitaient la commune étudiée. On codifie la colonne 8 : 0X0

\* On inscrit, pour les personnes de passage, les errants, les nomades : YYY

\* Pour les enfants en nourrice ou en pension, on codifie, non pas le lieu de résidence au moment du décès, mais leur localité d'origine, suivant les règles indiquées ci-dessus pour la résidence. Au cas où cette origine est inconnue, on codifie : XXX

De plus, on écrit dans la partie gauche de la colonne 9, le chiffre 3, ou si on présume seulement qu'il s'agit d'enfants en nourrice ou en pension, le chiffre 4.

#### 1.5 - Profession (colonne 9)

On utilise 4 chiffres pour la codification des professions, qui s'opère en deux temps :

\* On identifie d'abord, au moyen d'un chiffre, l'individu qui exerce la profession, et qui peut être, soit le défunt lui-même, soit le père du défunt.

\* On codifie, à la suite, la profession exercée à l'aide des 3 derniers chiffres.

<sup>77</sup> cf. supra, Le nouveau conjoint est né (ou réside) au lieu de célébration du mariage.

<sup>78</sup> cf. supra, Le nouveau conjoint est né (ou réside) dans une commune limitrophe.

- Premier temps, identification de l'individu exerçant la profession :

On a indiqué ci-dessous, en regard des diverses catégories de renseignements pouvant figurer dans la colonne 9, le numéro de code utilisé dans chaque cas :

- \* profession des défunts de 15 ans et plus : 1.
- \* profession du père des hommes de 15 ans et plus (indiquée entre parenthèses) : 2.
- \* profession du père des enfants morts en nourrice : 3 ou 4, s'il y a présomption de mise en nourrice.

- Second temps, codification de la profession<sup>79</sup> :

Le code utilisé dans l'enquête de l'I.N.E.D. est fondé sur une classification des activités de base, qui reflète l'organisation des corporations et détermine le statut social. Cette classification est donc très différente des nomenclatures actuelles faites à partir du produit final.

On utilise 3 chiffres provenant de trois codes différents :

- \* le premier traduit l'état ou la catégorie socioprofessionnelle,
- \* le second caractérise la branche d'activité (produit de base),
- \* le troisième complète les deux premiers, en indiquant le niveau d'intervention de l'agent dans la production, ou en précisant les professions qui ont en commun l'état et la branche d'activité.

Ce troisième chiffre est également utilisé pour repérer, parmi les enfants en nourrice, ceux qui sont : des enfants trouvés (codés : 0) ou des enfants illégitimes (codés : 1). On a ainsi, pour ces deux derniers cas, les codifications suivantes : YY0 et YY1.

Ces trois codes sont donnés dans un tableau qui a été délivré aux codeurs, dont nous ne donnerons ici qu'un exemple, à titre indicatif :

Profession	Catégorie sociale	Branche d'activité	3ème chiffre	Codification
Valet de ferme	8	1	2	812
Maître boulanger	6	1	4	614
Tisserand	7	5	2	752
Blanchisseur	7	5	4	754
Charretier	7	X	6	7X6

Pour simplifier le travail de chiffrage et les opérations de contrôle, on a établi deux listes de correspondance entre les professions et leur numéro de code (l'une alphabétique et l'autre numérique), qui ont été mises à disposition des codeurs.

<sup>79</sup> cf. note 71.

On trouvera résumée, dans les deux tableaux ci-après, la chaîne opératoire, de la transcription des actes à leur codification.

Décès : codification des feuilles de dépeuillement à partir du récapitulatif général

N° de colonne	Champs	1ère étape : lecture de l'original	2ème étape : transcription papier	Etape finale : codage	Largeur du code
1	Date du décès : *Années *Mois	Date en chiffres et (ou) en lettres : année - mois - jour (aléatoire)	Date en chiffres : année - mois	3 derniers chiffres du millésime Janv. = 1, fev. = 2, ..., sept. = 9, oct. = 0, nov. = x, dec. = y	4
2	Acte	Sépulture ou décès Ondoiement, baptême-sépulture, naissance-décès Transcription sépulture, transcription décès Mention marginale Indéterminé	s ou d od, bs ou nd ts ou td	7 3 9	1
3	Sexe	Masculin Féminin Indéterminé	Mention marginale Acte de remplacement m f	8 0 1 2	1
4	Légitimité	Néant	Acte de remplacement: On choisit un chiffre sur la feuille de nombre au hasard de 1 à 10. Si le chiffre est pair = f Si le chiffre est impair = m	2 1	0
5	Etat matrimonial	Néant Célibataire Marié(e) Veuf(ve) ou divorcé(e) Marié(e) ou veuf(ve) Indéterminé Enfant < 0ans	Néant C M V ou D MV ou VM X Néant	Néant 1 2 3 4 X Y	1
6	Age	Age en jour, mois, années	* Enfant de - de 1 mois : âge en jour (nombre de jour) * Enfant de 1 mois à 1 an : âge en mois (nombre de mois) * Enfant âge en semaines (âge en jour ou en mois) * Age en année acte de remplacement noté : e âge de remplacement noté : XX	Age en chiffre + unité exprimant l'âge (si jours = 1) Age en chiffre + unité exprimant l'âge (si mois = 2) Age en chiffre + unité exprimant l'âge (si jours = 1 ; si mois = 2) Age en chiffre + unité exprimant l'âge (si année = 3) et codé : 009 et codé : X (1)	3
7	Génération	Acte indique enfant mais âge inconnu Age indéterminé Date de décès : année - mois - jour (aléatoire) en chiffres et (ou) en lettres	Date de décès : année- mois - jour (aléatoire) en chiffres seulement XX	3 derniers chiffres du millésime : *de la date de naissance * A défaut, de la date de naissance : Année de l'acte de décès - l'âge au décès = date de naissance XX dans le cas des décès	3

(1) Pour tous les âges de remplacement : cf. supra

N° de colonne	Champs	1ère étape : lecture de l'original	2ème étape : transcription papier	Etape finale : codage	Largeur du code
8	<p>Codes géographiques du lieu de décès du défunt : résidence</p> <p>* Le défunt résidait dans la commune étudiée</p> <p>Renseignement certain</p>	<p>Commune rurale</p> <p>Petite ville</p> <p>Ville moyenne</p> <p>Grande ville</p> <p>Commune rurale</p> <p>Petite ville</p> <p>Ville moyenne</p> <p>Grande ville</p> <p>Commune rurale</p> <p>Petite ville</p> <p>Ville moyenne</p> <p>Grande ville</p>	<p>α</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>(α)</p> <p>(α)</p> <p>(α)</p> <p>(α)</p> <p>Nom du lieu</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p>	<p>OOO</p> <p>OO3</p> <p>OO4</p> <p>OO5</p> <p>OXO</p> <p>OX3</p> <p>OX4</p> <p>OX5</p> <p>990</p> <p>993</p> <p>994</p> <p>995</p>	3
9	<p>* Le défunt résidait dans une commune non limitrophe</p> <p>* Le défunt résidait dans une commune non limitrophe</p>	<p>Commune rurale</p> <p>Petite ville</p> <p>Ville moyenne</p> <p>Grande ville</p> <p>* Indéterminé = résidence dans la commune rurale étudiée</p> <p>* Personne de passage, errants et nomades</p> <p>* Enfant en nourrice ou en pension : résidences des parents</p> <p>Commune rurale</p> <p>Petite ville</p> <p>Ville moyenne</p> <p>Grande ville</p> <p>* indéterminé</p>	<p>XX</p> <p>mention "de passage"</p> <p>Nom du lieu</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>Nom du lieu (si ville assez importante)</p> <p>XX</p>	<p>980</p> <p>code du département = 3</p> <p>code du département = 4</p> <p>code du département = 5</p> <p>OXO</p> <p>YYY</p> <p>980</p> <p>code du département = 3</p> <p>code du département = 4</p> <p>code du département = 5</p> <p>XXX</p> <p>3 + codification de la profession du père</p> <p>4 + codification de la profession du père</p> <p>3 + YYY</p> <p>3 + YYO</p> <p>3 + YY1</p> <p>1 + codification de la profession du père</p> <p>2 + codification de la profession du père</p>	4
10	Signature	Néant	Néant	Néant	Néant

Mariages : codification des feuilles de dépouillement à partir du récapitulatif général

N° de colonne	Champs	1ère étape : lecture de l'original	2ème étape : transcription papier	Etape finale : codage	Largeur du code
1	Date du mariage: Années *Mois	Date en chiffres et (ou) en lettres : année - mois - jour (aléatoire)	Date en chiffres : année - mois	3 derniers chiffres du millésime Janv. = 1, fev. = 2, ...sept. = 9, oct. = 0, nov. = X, dec. = Y	ligret1 - hommes : 4 ligret2 - femmes : 0
2	Acte	Mariage Mariage	M	6 5	1 1
3	Renseignements sur les parents	Parents vivants au moment du mariage  Père vivant, mère défunte Père défunt, mère vivante Père et mère défunts Père vivant, mère indéterminée Père indéterminé, mère vivante Père défunt, mère indéterminée Père indéterminé, mère défunte Père et mère indéterminés Aucune indication	Acte de remplacement  ss  sd ds dd sx xs dx x y	1 2 3 4 5 6 7 8 x y	1 1
4	Légitimité	Néant	Néant	Néant	Néant
5	État matrimonial	Célibataire Veuf(ve) ou divorcé(e) Indéterminé	C V ou D X	1 3 X	1 1
6	Age au mariage	Age au moment du mariage en année et(ou) en mois *Mineur *Majeur Indéterminé	Nombre d'années, mois non compris : Signe - Signe + XX	O1 O2 XX	2 2
7	Génération	Date de naissance du conjoint : année - mois - jour (aléatoire) en chiffres ou en lettres  Indéterminé	Date de naissance du conjoint : année - mois - jour (aléatoire) en chiffres seulement  XX	3 derniers chiffres du millésime : *de la date de naissance * A défaut : Année de l'acte de mariage - l'âge au mariage *XXX dans le cas des mariages où le millésime ne peut être connu	3
8	Codes géographiques du lieu de naissance des mariés : a) origine des conjoints <sup>(2)</sup> * Conjoint né au lieu de célébration du mariage Renseignement certain	Commune rurale Petite ville Ville moyenne Grande ville	α Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu (si ville assez importante)	OOO OO3 OO4 OO5	3  correspond aux 2 premiers caractères

(2) Eloignement du lieu de naissance par rapport au lieu de la célébration du mariage lorsqu'il se trouve dans le même département que la commune étudiée

N° de colonne	Champs	1ère étape : lecture de l'original	2ème étape : transcription papier	Étape finale : codage	Largeur du code
8	* Conjoint né au lieu de célébration du mariage Renseignement présumé	Commune rurale Petite ville Ville moyenne Grande ville	(α) (α) (α) (α)	OXO OX3 OX4 OX5	
	* Lieu de naissance du conjoint/à la commune étudiée : dans une commune limitrophe dans une commune du même département * Conjoint né dans un autre département	Commune rurale Petite ville Ville moyenne Grande ville Commune rurale Petite ville Ville moyenne Grande ville Commune rurale Petite ville Ville moyenne Grande ville Sans précision D'un autre diocèse D'une autre province D'un pays étranger D'un siège épiscopal avant même nom que département Indéterminé	α Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu (si ville assez importante) α Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu (si ville assez importante) Nom du lieu Nom du lieu Nom du lieu Nom du lieu Nom du lieu Nom du lieu Nom du lieu Nom du diocèse souligné XX	990 993 994 995 980) 983 984 985 n° du département + 0 n° du département + 3 n° du département + 4 n° du département + 5 n° du département + 1 n° du département où se trouve le siège n° du département où se trouve la capitale provinciale n° du pays Un des deux prend le n° d'un autre département du diocèse XXX	Correspond au dernier caractère
9	Non identifié b) Indicateur de l'unité administrative ou de leur taille	Commune rurale Diocèse Province Petite ville Ville moyenne Grande ville Pays étranger Cf. indication colonne 8	Cf. indication colonne 8	O 1 2 3 4 5 6 Cf. indication colonne 8	3
10	Codes géographiques du lieu de résidence avant le mariage Signatures des époux	L'époux a signé L'époux n'a pas signé Indéterminé	S O X	1 2 X	1 1



#### 4 - Données publiées<sup>80</sup>

Il nous faut ici dire un mot des données publiées, et donner la clé qui permet de les relier aux données collectées, traitées et archivées.

Les tableaux récapitulatifs annuels, établis à partir des actes comptés, évalués ou restitués, ont été regroupés, pour les communes rurales, par département, puis par région. Le découpage régional a été déterminé de telle sorte que la population de 1821 soit du même ordre de grandeur d'une région à l'autre (cf. carte de la composition des régions, en annexe). Pour les villes, les totaux annuels ont été groupés par catégorie de villes (petites, moyennes et grandes).

##### 4.1 - L'évaluation par le quotient

Pour passer ensuite de l'échantillon<sup>81</sup> à l'estimation de la population totale de chaque région, ou de chaque catégorie de villes, on aurait pu multiplier les résultats de l'échantillon par l'inverse du taux de sondage correspondant (défini, rappelons-le, en fonction des catégories de communes. Cf. *supra*). Cette méthode avait le désavantage d'être peu précise, compte tenu du poids démographique différentiel des communes. L. Henry et Y. Blayo lui ont donc préféré la méthode dite de l' "évaluation par le quotient"<sup>82</sup>. Pour les communes rurales, l'évaluation a été faite par région. Pour les villes moyennes et pour les petites villes, elle s'est faite à l'échelle de la France entière (pour les grandes villes, il n'y a pas à proprement parler d'évaluation, puisque le taux de sondage de ces unités est 1).

Cette méthode des quotients nécessite de calculer le rapport de la population de l'échantillon à l'ensemble de la population, considérée par région ou par catégorie de villes (cf. *supra*). Ces rapports, appelés estimateurs, ont été établis en prenant comme référence la population de 1821<sup>83</sup>.

Exemple : En 1821, la population rurale de la région I (Bretagne-Anjou) est de 2 838 032 habitants ; celle des 21 communes de l'échantillon est de 32 177.  
L'estimateur de la région I est donc calculé comme suit :  
 $2\ 838\ 032 / 32\ 177 = 88,20$

---

<sup>80</sup> D'après Blayo, 1975, pp. 24-30 et d'après un texte dactylographié de L. Henry (?), daté de décembre 1970 et intitulé *Évaluation du nombre des faits d'état-civil*.

<sup>81</sup> En principe 1/100<sup>e</sup> des communes rurales de chaque département ; en réalité en une proportion beaucoup plus variable, selon que toutes les communes de l'échantillon aient ou non été utilisées.

<sup>82</sup> Cette méthode repose sur le principe que les variations des taux de natalité, de nuptialité et de mortalité sont moindres, d'une commune à l'autre, que celle de leurs effectifs de population. Elle exige en contrepartie une corrélation étroite entre les données de référence et les variables à estimer (nombre de naissances, mariages et décès).

<sup>83</sup> Faute de connaître la population de chaque commune aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on a eu recours, pour approcher la population des époques antérieures, à des recensements du début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui présentaient une bonne corrélation avec les données observées. Le recensement de 1821 répondait à ces critères de sélection et présentait en outre l'avantage d'être déjà disponible, sous forme de microfilm, à l'INED.

On trouvera ci-après l'ensemble des résultats, regroupés en un tableau<sup>84</sup> :

Unités territoriales	Estimateur
Communes rurales, découpage régional :	
région 1	88,2
région 2	110,7
région 3	106,9
région 4	91,8
région 5	86,5
région 6	82,7
région 7	74,8
région 8	78,7
région 9	113,9
région 10	109,2
Petites villes	19,39
Villes moyennes	10,47
Grandes villes	1,00

L'estimation de la population totale a ensuite consisté à multiplier le nombre de faits d'état civil relevés dans l'échantillon, à une date donnée, par l'estimateur propre à chaque échantillon.

Exemple<sup>85</sup> : L'estimation des naissances de la région I, pour l'année 1740, est obtenue en pondérant les naissances observées cette année-là dans les 21 communes de l'échantillon (soit 1 157) par leur poids dans le total régional (c'est-à-dire par l'estimateur de la région I).

On calcule donc qu'il y a eu 102 048 naissances ( $1\ 157 \times 88,2$ ).

L'application de ces estimateurs aux données de l'échantillon a fourni des résultats (des séries annuelles de naissance, mariage, décès) qui ont été groupés, par addition, à l'échelle nationale (échelle de l'enquête) ; mais également présentés au niveau régional et par catégorie de communes urbaines<sup>86</sup>.

#### 4.2 - Adaptations autour de la question population/territoire :

Il faut signaler, qu'en raison du mode de tirage (rétrospectif), les unités territoriales observées n'ont pas nécessairement conservé le même territoire entre 1670 et 1821, ni entre 1821 et 1954 (*cf. supra. La question des modifications territoriales*). Il en a résulté des distorsions entre le territoire des communes, en 1954, et la population recensée en 1821. Compte tenu des diverses situations rencontrées, les adaptations suivantes ont été proposées :

<sup>84</sup> Blayo, 1975, p. 26

<sup>85</sup> D'après Blayo, Henry, 1967, pp. 99-101

<sup>86</sup> Ils ont été publiés in Blayo, 1975, pp. 52-63

- Si une commune de 1954 regroupe plusieurs communes de 1821, on doit lui affecter comme population de 1821, la totalité des habitants des communes qui la composent en 1954 (ce qui implique le dépouillement des registres des communes rattachées).

Exemple : Nesle-Normandeuse (Seine-Maritime) comprend, en 1954, la commune éponyme de 1821 et la commune de Bourbel, qui lui a été rattachée en 1823. On doit donc considérer comme population de 1821, les habitants de Nesle et de Bourdel.

Le cas se rencontre aussi dans les villes. Certaines ont absorbé des communes rurales entre 1821 et 1954, dont la population a été comptabilisée avec celle de la ville.

Ainsi, Chantenay et Doulon, communes rurales rattachées à Nantes en 1908, ont vu leur population ajoutée à celle de Nantes.

Il existe des cas inverses, notamment celui de Bordeaux, qui en 1821, ne comprenait plus les communes du Bouscat et de Caudéran (détachées en 1791, puis fusionnées à nouveau en 1865). Leurs populations n'ont donc pas été comptabilisées avec celle de la métropole aquitaine.

Dans l'une ou l'autre situation, L. Henry a considéré que les différences induites étaient minimes.

- Si une commune de 1954 s'est détachée d'une commune plus vaste de 1821, on ne devrait en principe lui affecter, comme population de 1821, que la proportion de population correspondant à la fraction du territoire communal dont elle est issue.

Exemple : la commune Sevenans (Territoire de Belfort) a été créée par démembrement de la paroisse de Bermont, scindée en 6 communes (*i.e.* : Bermont, Botans, Dorans, Sevenans, Trétudans, Vourvenans), en 1793.

Mais dans la pratique, il n'a pas toujours été possible de respecter cette règle à la lettre. Les difficultés techniques, alliées à la rareté des cas, ont conduit à considérer l'ancienne unité toute entière comme faisant partie de l'échantillon<sup>87</sup> (ainsi, Bermont dans l'exemple cité).

---

<sup>87</sup> À quelques exceptions près, telles Loches (Aube) et Quicrs (Loiret) qui constituaient des communes voisines d'une commune de l'échantillon.

## 5 - Données archivées

Il s'agit ici de présenter la démarche qui a été adoptée pour l'archivage de chaque dossier, en fonction des données considérées.

### 5.1 - Les données relatives à la préparation de l'enquête

Les documents sont classés par département, conformément à la logique des questionnaires ; exception faite des villes qui ont été regroupées en un dossier spécial.

Pour chaque dossier, le plan de classement adopté est le suivant :

CONTENU DES DOSSIERS DE PRÉARCHIVAGE			
I - PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE			
N° de pièce	Intitulé ou aperçu du document	Description	Informations complémentaires
I - CORRESPONDANCE : FRANCE ENTIÈRE			
1	Archives de France	Echanges entre L. Henry et les Archives de France	Lettres destinées à préciser les dépouillements effectués ou à réaliser
II - COMMUNES RURALES : CLASSÉES PAR DÉPARTEMENT			
1	Questionnaire « Enquête par sondage sur la population de la France »	Questionnaire envoyé aux archives départementales, destiné à connaître l'exactitude des versements relatifs aux communes des échantillons (principal et de complément).	Document presque systématique qui offre un aperçu du fonds existant aux archives (A.N., A.D. ou A.C.). Il est parfois manquant (perte ?)
2	Etat des sources : • Inventaire • Graphique • Autre	Tableau dactylographié ou manuscrit précisant l'état des sources paroissiales conservées  État, pour chaque commune du département, du fonds conservé et dépouillé.  Inventaire de sources hors échantillon	Document facultatif  Documents systématiques réalisés à la main par J.-N. Biraben  Information occasionnelle
3	Divers	Rappels historiques, références des documents utilisés aux archives....	Toute(s) information(s) jugée(s) utile(s) par l'enquêteur : facultatif
4	Courrier	Echange entre l'enquêteur sur place et le chercheur I.N.E.D.	Document facultatif
5	Document administratif	Comptage du travail des enquêteurs en vue de leur paiement	Document facultatif. Cette chemise a été retirée du dossier et archivée séparément.
III - GRANDES VILLES : CLASSÉES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE			
1 à 4	Distribution identique aux communes rurales.	cf. ordre précédent	Idem...
IV - PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES : CLASSÉES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE DÉPARTEMENT			
1	Questionnaire « Enquête par sondage sur la population de la France »	Cf. supra	Ces informations ont été recueillies pour les communes de l'échantillon initialement prévu.
2	Graphique	Cf. supra	Documents systématiques réalisés à la main par J.-N. Biraben

5.2 - Les données de l'enquête en anonyme

Pour les communes rurales, le plan de classement est départemental, suivant la logique qui a prévalu pour le tirage de l'échantillon. Pour les communes urbaines, il est d'abord typologique (petites villes, villes moyennes, grandes villes), et départemental à l'intérieur des deux premières catégories.

Pour les communes, rurales et urbaines, le contenu des dossiers est le suivant :

CONTENU DES DOSSIERS DE PRÉARCHIVAGE					
II - DÉPOUILLEMENT EN ANONYME					
Présentation	N° de pièce°	Titre de la chemise	Description :	Informations diverses :	
<i>Chemise à part</i>	1	Communes limitrophes	Communes avoisinantes	Communes qui se trouvent dans un rayon de 5 Km autour de l'église de la commune enquêtée (cf. carte Michelin)	
<i>Même chemise</i>	2	Données historiques	Notes succinctes des enquêteurs relatives à leurs dépouillements aux archives	Elles sont rares et concernent plus l'état des pièces ou la prise en comptes des notes de l'ecclésiastique ou de l'officier d'état civil.	
	3	Document administratif	Comptage du travail des enquêteurs en vue de leur paiement	Cette chemise a été retirée de l'ensemble du dossier pour être archivée à part à l'I.N.E.D.	
	4	Divers	- Comptes d'actes - Transformations du calendrier révolutionnaire républicain en calendrier grégorien. - Evaluations	Calculs, généralement manuscrits, réalisés pendant la préparation des données en vue de l'exploitation.	
	5	Première période : 1670-1739			Pour la première période les codages sont exceptionnels
		-récapitulatifs	Totaux annuels des B M S, effectués à partir des relevés de base.		
		- codages <sup>88</sup>	Chiffres en vert ou en rouge apposés en principe sur les relevés récapitulatifs. Ils ont rarement fait l'objet d'une fiche à part.		
	- relevés de base	Relevés transcrits, par les enquêteurs, à partir des registres conservés aux archives :			
6	Seconde période : 1740-1829			Les codifications sont systématiques	
	- récapitulatifs	<i>Idem</i>			
	- codages	<i>Idem</i>			
	- relevés de base	<i>Idem</i>			

<sup>88</sup> Voir notes explicatives sur les instructions relatives aux codages

II (BIS)- DEPOUILLEMENT EN ANONYME VILLES				
	N° de pièce°	Titre de la chemise	Description	Informations diverses
<b>1<sup>ère</sup> CHEMISE</b>	1	Nom de la ville étudiée	Voir les rubriques suivantes (1.1 à 1.4)	Documents de travail relatifs à l'ensemble de la ville quel que soit la période étudiée
	1.1	Fiche de codifications	Codes sous forme de chiffres en vert ou en rouge ayant permis la saisie informatique	Ces fiches, généralement à part, ont été réalisées systématiquement pour l'exploitation de la 2 <sup>ème</sup> période de l'enquête. Cependant, les codifications sont quelquefois portées sur la fiche récapitulative annuelle pour chacune des 2 périodes.
	1.2	Communes limitrophes	Communes avoisinantes	Communes qui se trouvent dans un rayon de 5 Km autour de l'église de la commune enquêtée (cf. carte Michelin)
	1.3	Données historiques	Notes succinctes des enquêteurs relatives à leurs dépouillements aux archives. Renseignements divers relatifs à la ville et (ou) ses paroisses	Elles sont rares et concernent plus l'état des pièces ou la prise en compte des notes de l'ecclésiastique ou de l'officier d'état civil.
	1.4	Comptages intermédiaires et autres renseignements	- N° de tirage au sort - Tableaux de légitimités - Totaux d'actes annuels intermédiaires etc...	Notes et calculs divers, généralement manuscrits, réalisés pendant la préparation des données en vue de l'exploitation.
<b>2<sup>ème</sup> CHEMISE</b>	2	1 <sup>ère</sup> période : 1740 à 1792	Ensemble des paroisses de la ville pour la 1 <sup>ère</sup> période (1740 à 1792)	Classement des paroisses par ordre alphabétique (une sous chemise par paroisse)
<b>1<sup>ère</sup> sous chemise</b>  <b>Sous chemise intercalée</b>	1 <sup>ère</sup> paroisse			
	2.1	Fiche récapitulative annuelle	Totaux annuels des B M S, effectués à partir des relevés de base	
	2.2	Evaluations	Moyennes restituant le nb. d'actes effectifs/nb. d'actes dépouillés	cf. notice <sup>1</sup>
	2.3	Comptes d'actes de 1740 à 1792 (1 <sup>ère</sup> période)	Relevés de base transcrits, par les enquêteurs, à partir des registres conservés aux archives	Comptages qui tiennent compte du plan de sondage de l'enquête anonyme <sup>2</sup>
<b>2<sup>ème</sup> sous chemise</b>	2 <sup>ème</sup> paroisse			
<b>Sous chemise intercalée</b>	2.1	Fiche récapitulative annuelle		On suit le classement opéré précédemment
	2.2	Evaluations		Idem
	2.3	Comptes d'actes de 1740 à 1792 (1 <sup>ère</sup> période)		Idem
<b>3<sup>ème</sup> sous chemise</b>	3 <sup>ème</sup> paroisse (on suit le classement opéré précédemment et on ouvre ainsi autant de sous chemises que nécessaire)			
<b>3<sup>ème</sup> CHEMISE</b>	3	2 <sup>ème</sup> période : 1793 à 1829	Ensemble de la ville pour la 2 <sup>ème</sup> période (1793 à 1829)	Correspond à la période de l'état civil, la plupart des paroisses sont absorbées par la ville et y sont donc rattachées. Cependant, certaines restent détachées. Dans ce cas cf. supra « 4 <sup>ème</sup> CHEMISE »
<b>Sous chemise intercalée</b>	3.1	Fiche récapitulative annuelle		On suit le classement opéré précédemment
	3.2	- Transformations  - Evaluations	- Transformations du calendrier révolutionnaire républicain en calendrier grégorien. - Moyennes restituant le nb. d'actes effectifs/nb. d'actes dépouillés	- cf. notice <sup>1</sup>
	3.3	Comptes d'actes de 1793 à 1829 (2 <sup>ème</sup> période)		On suit le classement opéré précédemment
<b>4<sup>ème</sup> CHEMISE</b>	4	2 <sup>ème</sup> période : 1793 à 1829	Paroisse conservée pour la 2 <sup>ème</sup> période (1793 à 1829)	On suit le classement opéré pour la 3 <sup>ème</sup> CHEMISE et on ouvre ainsi autant de chemises que nécessaire

## RÉFÉRENCES

### SOURCES UTILISÉES

Ce travail s'est appuyé sur des documents manuscrits ou dactylographiés, mentionnés dans les notes en bas de page. Ces textes, souvent non datés et non signés, ne peuvent pas être ici commodément répertoriés.

Ils ont été élaborés, au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête, pour servir d'instructions aux enquêteurs ou aux codeurs, ou pour préciser un point méthodologique (parfois plusieurs versions se sont succédées, ce qui nous a aidé à reconstituer le déroulement de l'enquête). Certains textes sont les manuscrits d'articles ou d'ouvrages (ainsi, le manuscrit des "instructions relatives au dépouillement des registres" a été publié, sous une forme légèrement remaniée, dans le *Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien*. Fleury, Henry, 1965) ; d'autres nous semblent inédits.

L'ensemble de ces documents sera versé aux Archives Nationales, en complément des données de l'enquête.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DES OUVRAGES CITÉS

Baehrel, 1960 : BAEHREL (R.).- Sur les communes-échantillons proposées à l'attention des chercheurs ès-sciences humaines *Annales E.S.C.*, 4, 1960, pp. 702-741

Blayo, 1966 : BLAYO (Y.).- Enquête de l'INED sur la population de la France avant 1830. *Annales de Démographie Historique*, 1966, pp. 193-197

Blayo, 1969 : BLAYO (Y.).- Nouveaux imprimés pour le dépouillement de l'état civil ancien. *Population*, 1, 1969, pp. 105-112

Blayo, 1975 : BLAYO (Y.). - Le mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829. *Population*, n° spécial (novembre), 1975, pp. 15-64

Biraben, Fleury, Henry, 1960 : BIRABEN (J.-N.), FLEURY (M.), HENRY (L.).- Inventaire par sondage des registres paroissiaux de France. *Population*, 1, 1960, pp. 25-58

Biraben, 1963 : BIRABEN (J.-N.).- Inventaire des listes nominatives de recensement en France. *Population*, 2, 1963, pp. 305-328

Dupâquier, 1969 : DUPAQUIER (J.).- Bilan et perspectives des recherches françaises en démographie historique. *Congrès international de la population*, Liège, Ordina, 4, 1971, pp. 2331-2335 (Londres, 1969)

Dupâquier, 1976 : DUPAQUIER (J.).- Caractères originaux de l'histoire démographique française au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1976, pp. 182-202

Dupâquier, 1977 : DUPAQUIER (J.).- Démographie et histoire. *Population*, n° spécial (septembre), 1977, pp. 299-321

Dupâquier, 1984 : DUPAQUIER (J.).- *Pour la démographie historique*. Paris, PUF, 1984. 188 p.

Dupâquier, 1988 : DUPAQUIER (J.) (dir.).- *Histoire de la population française*. Paris, PUF, 1988. Tome 2 : De la Renaissance à 1798. 603 p.

Fleury, Henry, 1956 : FLEURY (M.), HENRY (L.).- *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population : manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien*. Paris : I.N.E.D., 1956

Fleury, Henry, 1965 : FLEURY (M.), HENRY (L.).- *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, PARIS : I.N.E.D., 1965. 182 p. (Réédition du précédent)



**Fleury et Henry, 1958** : FLEURY (M.), HENRY (L.).- Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. Plan de travaux par sondage. *Population*, 4, 1958, pp. 663-686

**Goubert, 1952** : GOUBERT (P.).- En Beauvaisis : Problèmes démographiques du XVII<sup>e</sup> siècle. *Annales E.S.C.*, 4, 1952, pp. 453-468

**Goubert, 1954** : GOUBERT (P.).- Une richesse démographique en cours d'exploitaitaion : les registres paroissiaux. *Annales E.S.C.*, 1, 1954, pp. 83-93

**Henry, 1953** : HENRY (L.).- Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux. *Population*, 2, 1953, pp. 281-290

(article auquel Pierre Goubert répondra l'année suivante : Goubert, 1954)

**Henry, 1957** : HENRY (H.).- Histoire et démographie. I- À propos des "remarques inquiètes" de René Baehrel. *Annales E.S.C.*, 4, 1957, pp. 628-629

**Henry, 1973** : HENRY (L.).- La démographie au service de l'histoire. In *Hommage à Marcel Reinhard. Sur la population française au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Société de Démographie Historique, 1973

**Henry, 1978** : HENRY (L.).-Démographie historique : enquête de l'INED sur la population de la France avant 1800. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, tome 119, n° 3, 1978, pp. 229-233

**Henry, Blayo, 1967** : HENRY (L.), BLAYO (Y.).- Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou de 1740 à 1829. *Annales de Démographie Historique*, 1967, pp. 91-171

**Henry, Blayo, 1975** : HENRY (L.), BLAYO (Y.).- La population de la France de 1740 à 1860. *Population*, n° spécial (nov embre), 1975, pp. 71-122

**Henry, Houdaille, 1978-1979** : HENRY (L.), HOUDAILLE (J.).- Célibat et âge au mariage aux XVIII<sup>e</sup>ème et XIX<sup>e</sup>ème siècles en France. I. - Célibat définitif. *Population*, 1, 1978, pp. 43-84 ; II. - Âge au premier mariage. *Population*, 2, 1979, pp. 403-442

**Henry et Lévy, 1962** : HENRY (L.), LÉVY (C.).- Quelques données sur la région autour de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Population*, 2, 1962, pp. 297-326

**Le Mée, 1975** : LE MÉE (R.).- La règlementation des registres paroissiaux en France. *Annales de démographie historique*, 1975, pp. 433-472

**Le Mée, 1995** : LE MÉE (R.).- De la naissance de la démographie historique à l'enquête Henry. *Population*, 6, 1995, pp. 1475-1488

**Rebaudo, 1979** : REBAUDO (D.).- Le mouvement annuel de la population française rurale de 1670 à 1740. *Population*, 3, 1979, pp 589-606

**Rosental, 1996** : ROSENTAL (P.-A.).- Treize ans de réflexion : de l'histoire des populations à la démographie historique (France, 1945-1958). *Population*, 6, 1996, pp. 1211-1238

*Recensement de 1954. Population de la France. Départements, arrondissements, cantons et communes (métropole)*. Paris, 1954,

*Statistique de la France. Territoire. Population*. Paris, Imprimerie Nationale. 1837.

Expilly (abbé). - *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*. Paris, 1762-1770

**ANNEXES**

## **LISTE DES ANNEXES**

- Les règles relatives aux actes d'état civil (1539-1792)
- Les règles de conservation des registres (1539-1792)
- Rappel du calendrier républicain
  
- Liste des communes concernées par l'enquête
- Carte de la répartition régionale de l'échantillon anonyme
  
- Copie du questionnaire envoyé aux archivistes
- Modèles de feuilles de dépouillement en anonyme
- Copie de tables de nombres au hasard (tirage des actes et des feuillets)
- Copie de tables de nombres au hasard (attribution d'un âge au décès)
  
- Liste des villes, base du tirage au sort
- Liste des villes (petites et moyennes) tirées et retenues

APERÇU DES RÈGLES RELATIVES À L'ENREGISTREMENT DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL DE 1839 À 1792 (REGISTRES DE CATHOLICITÉ ET ÉTAT-CIVILAIN)

Généralités	
Dispositions législatives	Registres
1539	B et S
1579	
1629 <sup>73</sup>	BMS
1639 <sup>74</sup>	BMS séparés
1667	BMS dans un seul registre
1736	NMD (infraction)
1792	

Sanction si non respect des règles

Domages et intérêts (restent théoriques)

Nullité des mariages qui n'auraient pas été célébrés publiquement

Id., et amendes si registres BMS ne sont pas déposés une fois par an au greffe de justice

Registres = modes de preuve des BMS (délivrance possible d'extraits) - Tenue en double, original et copie, cotés et paraphés, sans blanc, par le juge royal à peine de saisie et amendes à l'encontre du dépositaire.

id., mais contrôles accrus, tenue en double original soit deux minutes des registres, cotés et paraphés. Acte de sépultures pour les enfants nés vivants et viables, mais présentés sans vie le jour du baptême.

id., contrôle communal sévère, risque de poursuites judiciaires à l'encontre des officiers d'état civil négligeants

Dispositions législatives	Date de l'acte		Naisances				Noms, prénom		Nature des registres	
	Baptêmes	Naisances	Curé	Parents	Signatures Parrains - Marraine non pas exigée	Autorités compétentes	Enfants	Parents pas exigé		Parain -Marraine pas exigé
1539										
1579		Date et heure indiquées sur l'acte de baptême		pas exigée	oui	Officier de justice : notaire	oui	Oui <sup>75</sup>	Oui <sup>75</sup>	Baptêmes (registre séparé)
1629	oui		pas exigée							
1639										
1667		id. mais jour seulement		oui, du père s'il est présent	oui (des 2)	Officier de justice : juge royal	oui	oui (des 2)	oui (des 2)	Un seul registre BMS
1736			oui							
1792	non	oui	non	Obligatoire pour le père à partir de 1804, pour la mère possible qu'à partir de 1897	2 témoins majeurs (parents ou non)	Autorité administrative : officier d'état civil			de 2 témoins jusqu'en 1804	Un seul registre NMD

<sup>73</sup> Les ordonnances de janvier 1629 (code Michaud) et de novembre 1639 (St Germain en Laye) sont des actes additionnels et viennent apporter des précisions aux dispositions antérieures restées lacunaires.

<sup>74</sup> Aucune feuille blanche dans les registres à peine d'amendes

Mariages										
Dispositions législatives	Publication des bans	Consentement des parents	Noms et prénoms indiqués sur l'acte	Date de l'acte	Signatures			Parents	Mentions supplémentaires	Nature des registres
					Curé	Autorités compétente	Epoux			
1539	Pas de réglementation générale	non, mais décret de Lametzi du 11 novembre 1536 : contrat pour constater le consentement des futurs époux								
1579		non, pas exigé sauf pour "les enfants de [bonne] famille", même majeurs								
1629										
1639										
1667	oui, par annonce publique au cours de la messe	oui, par écrit pour les mineurs et les majeurs ; mais aussi consentement des représentants légaux pour les mineurs et les majeurs protégés (tutelle ou curatelle)	Conjoints et témoins	oui	Pas exigées, car il est présent puisqu'il officie	Officier de justice : notaire	pas exigée	oui, mais au moins 2 ou 3 présents	pas exigée	Néant
1736						Officier de justice : juge royal	oui	oui, mais au moins 4 présents	oui <sup>67</sup>	âge, qualité, état matrimonial et état juridique des époux (mineurs ou majeurs protégés), liens de parenté éventuels avec les témoins id., plus domicile des témoins
1792 <sup>68</sup>	Annonce publique par affichage à la mairie	oui, mais seulement pour les mineurs ; et consentement des représentants légaux pour les mineurs et les majeurs protégés <sup>69</sup>	id., plus le nom et le prénom des parents et éventuellement des précédents conjoints		oui	Officier public	Officier public			Un seul registre NMD

Pas de réglementation générale

<sup>66</sup> Précisée par le Rituel Romanum de 1623

<sup>68</sup> Deux témoins pour chacun des fiancés

<sup>69</sup> Plus précédemment à partir de 1792, donc avec quelques ajustements au moment de l'entrée en vigueur du code civil de 1804 qui fixe, par exemple, l'âge de la majorité à 25 ans.

Décès									
Dispositions législatives	Date de l'acte		Curé	Signatures		Autorités compétentes	Nom, prénom du défunt	Nature des registres	
	Sépulture	Décès		des plus proches parents					
1539	oui	Date et heure du décès indiquées sur l'acte de sépulture	pas exigée	pas exigée			oui		
1579					Officier de justice : notaire (contreaing)		oui, et de ses parents si possible	Sépultures (registre séparé)	
1629		Date indiquée sur l'acte de sépulture							
1639									
1667									
1736	oui	Date et heure du décès	oui		Juge royal		id., et qualité du défunt	Un seul registre BMS	
1792	non	id., plus le domicile du défunt et autorisation de l'officier d'état civil sur présentation d'un certificat médical	Non	oui, ou sinon d'amis	Officier public		Oui du déclarant avec indication de sa profession et de son domicile . Pour les enfants présentés à l'officier sans vie, il n'est établi qu'un acte de décès (avec le jour et l'heure de la naissance) sans acte de naissance.	Un seul registre NMD	

## CONSERVATION DES REGISTRES

1539-1667	1 original ou minute <sup>98</sup>	→ Dépôt	Paroisse (versé aux municipalités après 1792)	1 an →	Greffe	100 ans →	AC 99
1667-1736	- 1 minute  - 1 grosse (authentifiée par le curé)	→ Dépôt →	- Paroisse  - Greffe <sup>100</sup>	_____	100 ans	_____	AC  AD
1737-1792	- 1 <sup>ère</sup> minute  - 2 <sup>de</sup> minute	→ Dépôt →	- Paroisse  - Greffe	_____	100 ans	_____	AC  AD
1792 et +	- 1 <sup>ère</sup> minute  - 2 <sup>de</sup> minute	→ Dépôt →	- Mairie  - Greffe	1 an →	100 ans	_____	AC  AD

Nature et nombre de registres		Copie du registre	Tenue des registres	Remise après rédaction des registres	Versement des registres aux archives
<b>1539</b>					
b, s distincts	1 original de chaque	non	curé	Original au greffe de la : juridiction royale	‡ AC ‡ AD pour les communes < à 20 000 habitants (loi du 21/12/1970)
<b>1579</b>					
b, m, s distincts	1 original de chaque	non	curé	Original au greffe de la juridiction royale	‡ AC ‡ AD pour les communes < à 20 000 habitants (loi du 21/12/1970)
<b>1667</b>					
b, m, s réunis	1 original (minute)	oui (grosse)	curé	- Original ds paroisse - Copie : au greffe de la juridiction royale	‡ AC ‡ AD pour les communes < à 20 000 habitants (loi du 21/12/1970)
<b>1736</b>					
b, m, s réunis	2 minutes	non	curé	- Original à la paroisse - Original : au greffe de la juridiction royale	‡ AC ‡ AD pour les communes < à 20 000 habitants (loi du 21/12/1970)
<b>1792</b>					
b, m, s	2 minutes	non	Officier d'état civil	- Original : à la mairie - Original : au greffe du Tribunal de 1 <sup>ère</sup> Instance	‡ AC ‡ AD pour les communes < à 20 000 habitants (loi du 21/12/1970)

<sup>98</sup> De manière générale, il faut distinguer les minutes (original d'un acte rédigé par un officier public ou d'un jugement conservé au greffe, et revêtu de la signature du président et du secrétaire greffier), et les grosses (copie ou expédition revêtu de la formule exécutoire d'un acte authentique ou d'un jugement). Les minutes ne sortent pas de l'étude du notaire ou du greffe. Il en est délivré des copies exécutoires (grosse exécutoire ou expédition) ou de simples copies certifiées conformes.

Il est prescrit de signaler, notamment avant 1736, si l'on travaille sur une minute perdue dans une collection de grosses et inversement.

<sup>99</sup> AC = Archives Communales ou municipales, AD = Archives Départementales

<sup>100</sup> Les registres déposés au greffe, puis versés aux AD, ne sont pas librement consultables sauf délivrance d'extraits si ceux de la mairie ont disparu sans reconstitution possible.





## LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE

### Avertissement

- Cette liste a été établie par recoupement de plusieurs sources :
  - la liste des communes initialement prévues par tirage au sort<sup>101</sup>,
  - les états successifs, dressés au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête,
    - "la liste des communes rurales et des villes de l'échantillon"<sup>102</sup>, qui correspond aux communes finalement retenues pour l'enquête.
    - enfin, l'inventaire que nous avons dressé des données communales collectées et archivées.

Ce répertoire est donc plus large que "la liste des communes rurales et des villes de l'échantillon", puisqu'il prend en compte des communes laissées de côté, mais dont les registres avaient été dépouillés. Sauf mention contraire, les registres d'état civil de toutes les communes qui y figurent ont été dépouillés, sur une période plus ou moins longue (voir colonne "Période couverte"). Leurs données font l'objet de ce versement aux Archives Nationales (Centre des Archives Contemporaines).

- Cette liste est présentée par ordre alphabétique de départements et de communes, à la date de 1954.

Les codes "3", "4," et "Y" de la colonne 4 (*cf. infra*) ne permettent pas de distinguer les modifications communales qui relèvent d'une fusion ou d'un éclatement. Aussi avons-nous préféré indiquer :

- sous leur nom actuel, les communes autrefois rattachées à une commune tirée au sort et détachées avant 1829 (voir colonne "Remarques" pour connaître la commune dont elles sont issues),
- entre parenthèses, et à côté du nom de la commune de rattachement, le nom des communes qui ont fusionné avant 1954.

- Descriptif des codes utilisés :  
voir page suivante

• En ce qui concerne la colonne "Remarques", son contenu a été établi essentiellement d'après les réponses des archivistes au questionnaire envoyé par l'INED. Les précisions apportées à la question des modifications territoriales des communes sont très inégales. Cet état doit donc être considéré comme provisoire.

<sup>101</sup> Population, 1958, pp. 681-686

<sup>102</sup> Population, 1975, pp. 44-51

Liste des communes de l'enquête L. Henry - Descriptif des codes utilisés

Colonne 3 :	0	1	2	3
Type de commune	Rural	PV Petites Villes	MV Villes moyennes	GV Grandes Villes

Colonne 6	Période couverte
Années effectivement dépouillées (qu'on doit trouver dans les dossiers archivés)	

Colonne 4	1	2	3	4	X	Y	-
Type d'échantillon	Echantillon principal  (1er échantillon)	Echantillon complémentaire  (2è échantillon)	Commune provenant de la division d'une paroisse du 1er échantillon  Communes qui ne figurent pas dans les échantillons initiaux (1 et 2)	Commune provenant de la division d'une paroisse du 2° échantillon	Communes de remplacement  du 1er ou du 2° échantillon	Commune provenant de la division d'une commune de remplacement du 1er ou du 2è échantillon	Communes prévues mais non dépouillées  ou  dépouillées puis exclues

Colonne 5 : Régions de publication	Composition
1	Côtes-du-Nord (Côtes d'Armor), Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée
2	Calvados, Eure, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Seine-Maritime
3	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme
4	Aube, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Seine-et-Marne, ex-Seine-et-Oise (Essonne, Val-d'Oise, Yvelines), ex-Seine (Hauts-de-Seine, Paris, Seine-St-Denis, Val-de-Marne, ), Yonne
5	Belfort (terr. de), Doubs, Jura, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges
6	Ain, Côtes-d'Or, Isère, Loire, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie
7	Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse
8	Allier, Aveyron, Cantal, Creuse, Corrèze, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne
9	Ariège, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne
10	Charente, Charente-Maritime, Cher, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vienne
Cf. Carte « Répartition régionale de l'échantillon anonyme de l'enquête L. Henry »	

Enquête L. Henry : Dépouillement anonyme						
(ordre alphabétique des communes)						
Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Ain	Chanay	0	2	6	1670-1829	
02	Jeancourt	0	-	6	1696-1829	Dépouillée puis exclue de l'échantillon
1	Meximieux	0	1	6	1670-1829	
1	St-Denis-en-Bugey	0	1	6	1671-1829	
1	Villereversure	0	1	6	1672-1829	
Aisne	Connigis	0	X	3	1740-1829	
2	Essômes-sur-Marne	0	1	3	1673-1829	
2	Liez	0	2	3	1677-1829	
2	Moussy-Verneuil (Moussy)	0	2	3	1692-1829	Réunie à Verneuil après la guerre de 1914-18
2	Moussy-Verneuil (Verneuil)	0	2	3	1670-1829	Réunie à Moussy après la guerre de 1914-18
2	Pargny-les-Bois	0	1	3	1670-1829	
2	Vézilly	0	1	3	1670-1829	
2	Wissignicourt	0	2	3	1670-1829	
Allier	Diou (Abbaye de Sept Fons)	0	2	8	1676-1829	Annexe de Diou
3	Diou	0	4	8	1677 - 1829	
3	Marigny	0	1	8	1670-1829	
3	Paray-sous-Briailles	0	2	8	1670-1829	
Alpes de Haute Provence	Peyrus	0	1	7	1722-1829	
4	St-Martin-de-Brômes	0	2	7	1670-1829	
4	Sisteron	1	1	7	1740-1829	
Alpes (Hautes)	Antonaves	0	1	7	1733-1829	
5	Puy-Sanières	0	1	7	1691-1829	Avec Puy St Eusèbe avant 1790
5	Puy-St-Eusèbe	0	3	7	1793-1829	Avec Puy-Sanière avant 1790
Alpes-Maritimes	Cabris	0	1	7	1688-1829	Avec Le Tignet jusqu'en 1783
6	Nice	3	1	6	1740-1829	
6	Peymeinade	0	3	7	1725 - 1829	Annexe de Cabris jusqu'en 1868
6	Tignet (Le)	0	3	7	-	Lieu inhabité de Cabris, indépendant en 1711 (registres à partir de 1784)
Ardèche	Joannas	0	X	7	1675-1829	
7	St-Cirgue-en-Montagne	0	X	7	1670-1829	
7	Satillieu	0	2	7	1670-1829	
Ardennes	Arnicourt	0	1	3	1670-1829	
8	Chilly	0	1	3	1670-1829	
8	Coulommes	0	X	3	1670-1829	Remplace Sommerance, dont les registres paroissiaux ont été détruits
8	Neuville-lès-This	0	1	3	1675-1829	Réuni à This sous la dénomination de Neuville-et-This, de 1828 à 1871
8	Revin	0	2	3	1670-1829	
8	Rocroi	1	1	3	1740-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Ariège	Ascou	0	1	9	1684-1829	
9	Foix	1	X	9	1740-1829	
9	Fressat (le)	0	1	9	1714-1829	
9	Lescure	0	1	9	1797-1829	
9	Pailhès	0	X	9	-	Prévue initialement, mais n'a pas été dépouillée
Aube	Bagneux-la-Fosse	0	2	4	1670-1829	
10	Chaseray	0	1	4	1740-1829	
10	Landreville	0	1	4	1672-1829	Succursale de Loches jusqu'en 1830
10	Loches-sur-Ourches	0	3	4	1670-1829	Avec Landreville
10	Unienville	0	1	4	1670-1829	
Aude	Bouisse	0	1	7	1695-1829	
11	Floure	0	1	7	1685-1829	
11	Monthaut	0	1	7	1670-1829	
11	St-Julien de Briola	0	1	7	1675-1829	
Aveyron	Ambeyrac	0	3	8	1740-1829	Division de Montsalès, commune indépendante en 1884
12	Camboulan	0	3	8	1675-1829	Annexe de Montsalès
12	Gaurels	0	3	8	1682-1829	Annexe de Montsalès et Gagnac
12	Gaillac-d'Aveyron	0	1	8	1670-1829	
12	Gaillac-d'Aveyron (Gagnac)	0	3		1671-1829	Rattachée à Gaillac
12	Laplane	0	3	8	1804-1825	Annexe de Montsalès
12	Montsalès	0	1	8	1673-1829	Montsalès comprend Ambeyrac, Ols-Rhinode, Laplane, Ambeyrac, Camboulan et Gaurel
12	Ols	0	3	8	1737-an VIII	Avec Rhinode de 1793 à an VIII et annexe de Montsalès
12	Rhinodes	0	3	8	1737-an VIII	Avec Ols de 1793 à an VIII et annexe de Montsalès
12	St-André de Najac	0	1	8	1711-1829	et Bêteille
12	St-André de Najac (Bêteille)	0	3		1678-1829	Réunie à St André de Najac
Bouches du Rhône	Auriol	0	1	7	1670-1829	
13	Marseille	3	1	7	1740-1829	
13	Simiane-Collongue	0	1	7	1670-1829	
Calvados	Bourgeauville	0	1	2	1670-1829	
14	Canchy	0	2	2	1670-1829	
14	Ducy-St-Marguerite	0	2	2	1670-1829	
14	Fumichon	0	1	2	1670-1829	Avec St-Pierre de Canteloup et St-Hippolyte de Canteloup
14	Fumichon (St Hippolyte de Canteloup)	0	1	2	1670-1829	Réunie à Fumichon
14	Fumichon (St Pierre de Canteloup)	0	1	2	1670-1825	Réunie à St Hippolyte de Canteloup en 1825
14	Lisieux	2	1	2	1740-1829	
14	Maizières	0	1	2	1670-1829	
14	Périgny	0	1	2	1740-1829	
14	Tôtes	0	1	2	1670-1829	
Cantal	Aurillac	2	1	8	1740-1829	
15	Chalvignac	0	1	8	1695-1829	
15	Moussages	0	1	8	1700-1829	
15	Tournemire	0	1	8	1683-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Charente	Anais	0	2	0	1670-1829	
16	Cressac	0	2	0	1670-1829	
16	Jurignac	0	1	0	1670-1829	
16	St-Fraigne	0	2	0	1670-1829	
Charente-Maritime	Charron	0	2	0	1670-1829	
17	Mung (le)	0	1	0	1670-1829	
17	St-Léger-en-Pons	0	2	0	1686-1829	
17	St-Saturnin-du-Bois	0	1	0	1669-1829	
Cher	Argenvières	0	2	0	1681-1829	
18	Corquoy	0	1	0	1670-1829	
18	Osmery	0	1	0	1676-1829	
Corrèze	Gimel	0	1	8	1670-1829	Avec St-Priest-de-Gimel et St-Etienne-de-Gimel
19	St-Bonnet-Elvert	0	1	8	1670-1829	
19	St-Priest-de-Gimel	0	1	8	1670-1830	Détachée de Gimel
19	Voutezac	0	1	8	1675-1829	
Côte d'Or	Auxonne	0	1	6	1670-1829	
21	Clénay et Oigny	0	2	6	1678-1829	
21	Echevronne	0	1	6	1670-1829	
21	Lantilly	0	1	6	1670-1829	
21	Mont-St-Jean	0	1	6	1670-1829	
21	Perrigny-lès-Dijon	0	2	6	1692-1829	
21	St-Aubin	0	1	6	1670-1829	
21	Touty	0	1	6	1670-1829	
Côtes d'Armor (ex Côtes du Nord)	Callac	0	1	1	1740-1829	Trêve (c'est-à-dire annexe) de Botmel de 1670 à 1792
22	Callac (Trêve de Botmel)	0	3	1	1670-1792	Commune en 1790 ; augmentée en 1791 de Landugen. En l'an II, Botmel prend le nom de Callac
22	Callac (Trêve de Landugen)	0	3	1	1670-an VIII (1800)	Réuni à la Trêve de Botmel, puis séparée de Callac et rattachée à Duault en 1873.
22	Gouray (le)	0	2	1	1678-1829	
22	Plounevez-Quintin	0	1	1	1670-1829	Commune en 1790 et augmentée de Trémargat de 1792 à 1851
22	St-Solen	0	1	1	1670-1829	
22	Trémargat	0	3	1	1678 - 1829	Annexe de Plounevez-Quintin devenue commune en 1851
Creuse	Aubusson	1	1	8	1740-1829	
23	Bord-St-Georges	0	X	8	1674-1829	En remplacement de Ceyroux, St Sylvain
23	Bord-St-Georges (Bornet)	0	Y	8	1674 - an VIII	Avec Bord-St-Georges à partir de l'an VIII
23	Noth	0	1	8	1737-1829	à partir de 1737
23	Colondannes	0	X	8	1670-1727	Avant 1737 seulement en remplacement de Noth
23	St-Avit-le-Pauvre	0	2	8	1670-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Dordogne	Auriac-de-Bourzac	0	2	0	1670-1829	
24	Canéda (la)	0	1	0	1673-1829	
24	Festalemps	0	1	0	1670-1829	
24	Issigeac	0	3	0	1793-1829	Avec Monmarvès jusqu'en 1792
24	Montmarvès	0	1	0	1693-1829	Avec Issigeac de 1740-1792
24	St-Paul-la-Roche	0	1	0	1670-1829	
24	Sarlat	1	1	0	1740-1829	
24	Villars	0	1	0	1670-1829	
Doubs	Auxon-Dessus	0	2	5	1670-1829	
25	Deluz	0	1	5	1737-1829	
25	Lizine	0	2	5	1670-1829	
Drôme	Aleyrac	0	2	7	1670-1829	
26	Eymoux	0	X	7	1671-1829	
26	Laveyron	0	Y	7	1793 - 1829	Avec St Vallier avant 1792
26	Monjoux	0	-	7	1672 - 1829	Dépuillée puis remplacée par Laveyron
26	Ponsas	0	Y	7	1793 - 1829	Avec St Vallier avant 1792
26	Reilhanette	0	1	7	1670-1829	
26	Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	0	-	7	1793 - 1829	Dépuillé puis exclue de l'échantillon
26	St-Vallier	0	X	7	1670-1829	Avec Laveyron et Ponsas jusqu'en 1792
Eure	Authieux (les)	0	2	2	1670-1829	
27	Bosc-Renoult-en-Ouche	0	1	2	1670-1829	Avec Rubremont de 1670 à 1793
27	Bosc-Renoult-en-Ouche (Rubremeont)	0	3	2	1679-1829	Avec Bosc-Renoult-en-Ouche
27	Criqueboeuf-sur-Seine	0	1	2	1670-1829	
27	Goulafrière (la)	0	1	2	1670-1829	
27	Marcilly-la-Campagne	0	1	2	1670-1829	
27	Roman	0	1	2	1670-1829	Avec Blandey
27	Roman (Blandey)	0	3	2	1670 - 1829	Réunie à Roman en 1845
27	St-Pierre de Cormeilles	0	1	2	1670-1829	
Eure-et-Loir	Beauvilliers	0	2	4	1672-1829	
28	Chaudon	0	1	4	1670-1829	
28	Houx	0	1	4	1737-1829	
28	Trizay-lès-Bonneval	0	1	4	1672-1829	
Finistère	Argol	0	-	1	1670-1829	Avec St Nic ; dépuillée mais non utilisée
29	Guimaec	0	1	1	1670-1829	
29	Kerlaz	0	3	1	1687-1792	Section rattachée à Plonevez en 1793 puis détachée en 1932
29	Morlaix	1	1	1	1740-1829	
29	Plonevez-Porzay	0	1	1	1670-1829	Avec Kerlaz de 1793 à 1932
29	St-Nic	0	-	1	1670-1729	Avec Argol ; dépuillée mais non utilisée
29	Telgruc-sur-Mer	0	1	1	1706-1829	
Gard	Chusclan	0	1	7	1704-1829	
30	Roquemaure	0	2	7	1670-1829	Avec Truel
30	Roquemaure (Truel)	0	4	7	1684-1792	Paroisse de Roquemaure
30	Saze	0	2	7	1674-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Haute-Garonne	Caujac	0	1	9	1694-1829	
31	Eoux	0	2	9	1670-1829	
31	Mauran	0	1	9	1670-1829	
31	Monclar-de-Comminges	0	2	9	1684-1829	
31	Samouillan	0	1	9	1680-1829	
31	St-André	0	2	9	1670-1829	
31	Toulouse	3	1	9	1740-1829	
Gers	Castera-Verduzan	0	1	9	1670-1829	Commune formée par réunion de deux paroisses : Castéra-Vivent et Verduzan, en 1739
32	Maupas	0	1	9	1740-1829	
32	Roquefort	0	1	9	1670-1829	avec Clarac de 1826 à 1829
32	Roquefort (Clarac)	0	3	9	1792-1825	Séparée de Roquefort de 1792 à 1825
32	Tillac	0	1	9	1737-1829	
Gironde	Auriolles	0	2	9	1676-1829	
33	Bordeaux	3	1	9	1740-1829	
33	Camarsac	0	1	9	1737-1829	
33	Gauriaquet	0	1	9	1679-1829	
33	St-Christophe-de-Double	0	1	9	1670-1829	
33	Ste-Terre	0	1	9	1670-1829	
Hérault	Bessan	0	1	7	1670-1829	
34	Celles	0	2	7	1740-1829	
34	Montpellier	2	1	7	1740-1829	
34	Villemagne	0	1	7	1676-1829	
Ille-et-Vilaine	Montreuil-sous-Pérouse	0	1	1	1670-1829	
35	St-Méen-le-Grand	0	1	1	1670-1829	
35	Tinténiac	0	2	1	1670-1829	
Indre	Chalais	0	1	0	1708-1829	
36	Neuilly-les-Bois	0	1	0	1670-1829	
36	Vijon	0	1	0	1684-1829	
Indre-et-Loire	Bournan	0	2	0	1670-1829	
37	Reugny	0	1	0	1736-1829	
Isère	Apprieu	0	2	6	1670-1829	
38	Apprieu (Coutaine)	0	4	6	1793-1796	Hameau réuni à Apprieu
38	Engins	0	1	6	1682-1829	
38	Lumbin	0	1	6	1670-1829	
38	Monteynard	0	2	6	1670-1829	
38	Tronche (la)	0	1	6	1670-1829	Ancien nom : St Ferjus jusqu'en 1790
38	Villette-d'Anthon	0	2	6	1670-1829	
Jura	Chevigny	0	X	5	1670-1829	En remplacement de Gevry
39	Peintre	0	Y	5	1737-1829	Séparée de Chevigny après 1700
39	Choux	0	1	5	1670-1829	
39	Les Bouchoux	0	3	5	1697-1829	Certains hameaux de Choux appartenaient autrefois aux Bouchoux
39	Dompierre	0	3	3	1670-1829	Et ses annexes de 1793-1829 : St Georges et Senay, Présilly et Reithouse
39	Dompierre (St Georges et Senay)	0	3	3	1793-1822	Réunie à Présilly en 1822

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Jura (suite)	Grozon	0	X	5	1675-1829	En remplacement de Montholier qui n'avait plus de registres antérieurs à 1737
39	Présilly	0	3	3	1793 - 1829	Détachée de Dompierre, en 1793
39	Reithouse	0	1	1	1670-1829	Détachée de Dompierre, en 1793
39	Saligney	0	X	X	1670-1829	En remplacement de Biarne
39	Vévy	0	1	1	1737-1829	
Landes	Castel-Sarrazin	0	1	9	1713-1829	
40	Mauvezin-d'Armagnac	0	1	9	1712-1829	
40	Parentis en Borne	0	2	9	1692-1829	
40	Pissos	0	X	9	1670-1829	En remplacement de Parentis, très lacunaire
Loir-et-cher	Blois	2	1	0	1740-1829	
41	Châtres sur Cher	0	1	0	1670-1829	
41	Monteaux	0	1	0	1670-1829	
41	Séris	0	1	0	1671-1829	
Loire	Changy	0	1	6	1670-1829	En remplacement de Meylieu Montrand
42	Saint-Laurent-la-Conche	0	1	6	1680-1829	
42	Saint-Thurin	0	2	6	1670-1829	
Loire (Haute)	Auteyrac	0	1	8	1670-1829	
43	Lapte	0	1	8	1709-1829	
43	Saint-Paul-de-Tartas	0	1	8	1671-1829	
Loire-Atlantique	Croisic (Le)	0	1	1	1669-1829	
44	Nantes	3	1	1	1740-1829	
44	Saint-Aignan-Grandlieu	0	1	1	1670-1829	
Loiret	Bellegarde	0	1	4	1675-1829	
45	Chanteau	0	2	4	1670-1829	
45	Egry	0	1	4	1670-1829	
45	Ondreville-sur-Essonne	0	1	4	1680-1829	
45	Quiers-sur-Bézonnes	0	3	4	1675-1829	Annexe de Bellegarde
Lot	Gramat	0	2	8	1670-1829	avec Prangères, Ségala, St Ghigues
46	Gramat (Rignac)	0	4	8	1726 - 1797	Annexe de Gramat
46	Gramat (St Ghignes)	0	4	8	1724 - 1793	Annexe de Gramat
46	Gramat (Ségala)	0	4	8	1723 - 1792	Annexe de Gramat
46	Gramat (Prangères)	0	4	8	1721 - 1792	Annexe de Gramat
46	Maxou	0	1	8	1670-1829	Avec St-Pierre-Lafeuille jusqu'en 1950
46	Promilhanes	0	1	8	1670-1829	
46	Promilhanes (Brouelle)	0	2	8	1678 - 1799	Annexe de Promilhanes
46	Saint-Pierre-Lafeuille	0	3	8	1675 - 1800	Séparée de Maxou en 1950
Lot et Garonne	Esplens	0	2	9	1670-1829	
47	Saint-Léon	0	1	9	1670-1829	
47	Longueville	0	1	9	1692-1829	
Lozère (48)	Saint-Chély-d'Apcher	0	X	8	1670-1829	
Maine-et-Loire	Faveraye-Mâchelles	0	1	1	1678-1829	
49	Chapelle-Hullin (La)	0	2	1	1676-1829	
49	Nyoiseau	0	1	1	1670-1829	
49	Soeudres	0	1	1	1673-1829	



Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
<b>Manche</b>	Binville	0	1	2	1670-1829	
50	Coutances	1	1	2	1740-1829	
50	Curey	0	1	2	1674-1829	
50	Saint-Côme-du-Mont	0	1	2	1675-1829	
50	Saint-Symphorien-les-Buttes	0	1	2	1704-1829	
50	Canisy	0	2	2	1674-1829	
50	Anneville-en-Saire	0	X	2	1672-1829	
<b>Marne</b>	Aougny	0	1	4	1673-1829	
51	Berzieux	0	2	4	An XI-1822	Commune de complément des lacunes de 1803-1822
51	Champaubert-aux-Bois	0	1	4	1670-1829	
51	Clesles	0	2	4	An XI-1829	Commune de complément des lacunes de 1803-1829
51	Domprémy	0	1	4	1674-1829	
51	Matougues	0	2	4	1670-1829	
51	Sarcy	0	1	4	1674-1829	
51	Ville-en-Tardenois	0	1	4	1674-1829	
<b>Marne (Haute)</b>	Bourg-Sainte-Marie	0	1	5	1670-1829	
52	Damrémont *	0	1	5	1670-1829	
52	Gourzon *	0	3	5	1670-1829	Détachée de Laneuville en 1793
52	Laneuville-à-Bayard*	0	1	5	1670-1829	Avec Gourzon jusqu'en 1792
52	Ormancey	0	1	5	1670-1829	
52	Sauvage-Magny	0	1	5	1670-1829	
<b>Mayenne</b>	Contest	0	X	2	1669-1829	
53	Mayenne	1	1	2	1740-1829	
53	Saint-Sulpice	0	X	2	1678-1829	
53	Torcé-en-Charnie	0	X	2	1678-1829	
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	Borville	0	2	5	1670-1829	
54	Chenicourt	0	X	5	1670-1829	En remplacement de Menaucourt sur Seille
54	Eulmont	0	2	5	1670-1829	
54	Labry	0	2	5	1670-1829	
54	Viviers-sur-Chiers	0	2	5	1670-1829	
<b>Meuse</b>	Bussy-la-Côte	0	2	5	1670-1829	Avec l'Abbaye de St Hoïlde de 1703 à 1788
55	Foameix	0	2	5	1670-1829	
55	Fromezey	0	4	5	1692-1829	Ancienne annexe de Foameix de 1740 à 1829
55	Ippécourt	0	1	5	1674-1829	
55	Ligny-en-Barrois	0	2	5	1670-1829	
55	Saint-Amand-sur-Ormain	0	1	5	1670-1829	
55	Vignot	0	1	5	1670-1829	
<b>Morbihan</b>	Gourin	0	1	1	1670-1829	
56	Plouhinec	0	1	1	1670-1829	
<b>Moselle</b>	Fameck	0	1	5	1670-1829	
57	Fameck (Budange)	0	3	5	1793-1829	Paroisse rattachée à Fameck en 1810
57	Fameck (Morlange)	0	3	5	1793-1829	Paroisse rattachée à Fameck en 1810
57	Gelucourt	0	2	5	1674-1829	
57	Havange	0	1	5	1698-1829	
57	Insming	0	2	5	1686-1829	
57	Insming (Le Petit Rorbach)	0	4	5	1793-1829	Avec Insming avant 1793

\* = aujourd'hui = Bayard-sur-Marne

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Moselle (suite)	Lixheim	0	1 et 4	5	1670-1829	Avec Insming avant 1793
57	Marly	0	2	5	1670-1829	
57	Nelling	0	4	5	1793-1829	Avec Insming avant 1793
57	Vic-sur-Seille	0	1	5	1670-1829	
57	Wuisse	0	2	5	1670-1829	
Nièvre	Challuy (Aglan)	0	3	5	1680-1791	Réunie à Challuy en 1791
58	Challuy	0	1	6	1670-1829	Avec Anglan à partir de 1791
58	Chateau-Chinon	1	1	6	1740-1829	
58	Dampierre-sous-Bouhy	0	2	6	1670-1829	
58	Maison-Dieu (La)	0	1	6	1670-1829	
Nord	Baisieux	0	1	3	1694-1829	
59	Chérens	0	1	3	1694-1829	
59	Forest-sur-Marque	0	1	3	1694-1829	
59	Lieu-Saint-Amand	0	1	3	1737-1829	
59	Lille	3	1	3	1740-1829	
59	Saméon	0	1	3	1670-1829	
59	Waziers	0	1	3	1737-1829	
Oise	Boran-sur-Oise	0	1	4	1740-1829	avec Morency
	Boran-sur-Oise (Morency)	0	3	4	1793-1823	Annexe de Boran-sur-Oise
60	Cuise-la-Motte	0	1	4	1670-1829	
60	Fay-les-Etangs	0	2	4	1692-1829	
60	Grémévillers	0	1	4	1670-1829	
60	Marseille-en-B Beauvaisis	0	1	4	1670-1829	
60	Saint-Omer-en-Chaussée	0	1	4	1697-1829	
60	Villers-Vicomte	0	1	4	1670-1829	
Orne	Beaulandais	0	1	2	1677-1829	
61	Goulet	0	1	2	1670-1829	
61	Motte-Fouquet (La)	0	1	2	1670-1829	
61	Saint-Germain-des-Grois	0	1	2	1670-1829	
61	Tourouve-en-Perche				1665-1769	
61	Tuboëuf	0	1	2	1670-1829	
Pas-de-Calais	Alinchtun	0	2	3	1672-1829	
62	Arras	2	1	3	1740-1829	
62	Barlin	0	1	3	1670-1829	
62	Beutin	0	2	3	1670-1829	
62	Choques	0	2	3	1670-1829	
62	Hallines	0	X	3	1677-1829	
62	Mondicourt	0	1	3	1673-1829	avec Pomméra à partir de 1775
62	Pomméra	0	3	3	1775-1829	Détachée de Mondicourt
62	Racquingham	0	1	3	1688-1829	
62	Selles	0	1	3	1670-1829	
62	Wicquinghem	0	1	3	1672-1829	
Puy-de-Dôme	Champétières	0	1	8	1670-1829	
63	Courgoul	0	2	8	1693-1829	
63	Issoire	1	1	8	1740-1829	
63	Meilhaud	0	2	8	1674-1829	
63	Saint-Bonnet-le-Chastel	0	2	8	1671-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	Arancou	0	X	9	1740-1829	En remplacement de Bergoney
64	Bidache				1700-1792	
64	Espelette	0	1	9	1737-1829	
64	Séméacq-Blachon	0	1	9	1740-1829	Ces 2 paroisses, devenues communes après la Révolution, ont été réunies en 1809
64	Louvie-Juzon	0	2	9	1717-1829	
<b>Pyrénées (Hautes)</b>	Esbareich (avec Sost)	0	1	9	1670-1829	
65	Gerde	0	2	9	1738-1829	
65	Saléchan	0	2	9	1676-1829	Devenue Estenos de 1792-1829
<b>Pyrénées-Orientales</b>	Bélesta	0	2	7	1690-1829	
66	Trouillas	0	X	7	1685-1829	
<b>Rhin (Bas)</b>	Heiligenstein	0	2	5	1670-1829	
67	Kindwiller	0	X	5	1699-1829	En remplacement de Bitschhoffen
67	Wolxheim	0	1	5	1685-1829	
<b>Rhin (Haut)</b>	Bettendorf	0	2	5	1670-1829	
68	Franken	0	1	5	1670-1829	Avec Jettingen jusqu'en 1789
68	Jettingen	0	3	5	1793-1829	Détachée de Franken en 1790
68	Saint-Hippolyte	0	1	5	1670-1829	
68	Strasbourg	3	1	5	1740-1829	
<b>Rhône</b>	Arbresle (L')	0	1	6	1670-1829	
69	Lyon	3	1	6	1740-1829	
69	Larajasse	0	1	6	1670-1829	Avec l'Aubépin
69	Saint-Jean-d'Ardières	0	1	6	1670-1829	
<b>Saône (Haute)</b>	Aboncourt	0	3	5	1670-1829	Avec Fouchécourt avant 1790
70	Auvet-et-la-Chapelotte	0	1	5	1712-1829	Commune de La Chapelotte seule de 1790 à 1805. A cette date elle fut réunie à la commune d'Auvet créée dès 1790
70	Auvet-et-la-Chapelotte (Abbaye de Cheuley)	0	3	5	1723-1772	Paroisse de l'Abbaye de Cheuley avec Auvet-et-la-Chapelotte jusqu'en 1772
70	Chauvirey-le-Châtel	0	1	5	1670-1829	Paroisse qui dépendait de Vitrey jusqu'en 1789, devient commune en 1790 et avec Chauvirey-le-Vieil de 1808 à 1845
70	Chauvirey-le-Vieil	0	3	5	1791-1808	Commune de 1792 à 1807, réunie à Chauvirey-le-Châtel de 1808 jusqu'en 1845. Commune indépendante en 1846
70	Chauvirey-le-Châtel (Chauvirey sur Gugeotte)	0	3	5	1794-1829	Avec Chauvirey-le-Châtel
70	Fouchécourt	0	1	5	1737-1829	Réunie à Aboncourt jusqu'à la Révolution
70	Venisey	0	1	5	1712-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Saône-et-Loire	Allerey	0	2	6	1670-1829	
71	Châlons-sur-Saône	2	1	6	1740-1829	
71	Charnay-lès-Mâcon	0	?	6	1678-1829	
71	Charnay-lès-Mâcon (Saint-Léger)	0	4	6	1686-1785	Paroisse de Charnay-lès-Mâcon de 1686 à 1785
71	Frangy-en-Bresse	0	2	6	1670-1829	
71	Louhans	1	1	6	1740-1829	
71	Ratte	0	1	6	1694-1829	Annexe de Le Fay (commune non dépouillée)
71	Saint-Pierre-de-Varennes	0	1	6	1670-1829	
Sarthe	Chenu	0	1	2	1670-1829	
72	Maisoncelles	0	1	2	1673-1829	
72	Saint-Georges-du-Rosay	0	1	2	1670-1829	
72	Voivres-lès-le-Mans	0	1	2	1670-1829	
Savoie	Perrière (La)	0	1	6	1670-1829	
73	Bellecombe-en-Bauges	0	2	6	1740-1829	
73	Modiers	1	X	6	1740-1830	
73	Saint-Germain-la-Chambotte	0	2	6	1670-1829	
Savoie (Haute) (74)	Massongy	0	1	6	1670-1829	
Seine-Maritime	Biville-sur-Mer	0	2	2	1670-1829	
76	Cany-Barville	0	1	2	1670-1829	Barville réunie à Cany en 1816
76	Ferrières-en-Bray	0	1	2	1670-1829	
76	Nesle-Normandeuse	0	1	2	1670-1829	Réunie à Bourtel en 1823
76	Rouen	3	1	2	1740-1829	
76	Saint-Aubin-lès-Elboeuf	0	1	2	1670-1829	
76	Sassetot-le-Mauconduit	0	1	2	1670-1829	
76	Sotheville-lès-Rouen	-	-	-	1760-1790	non gardé
Seine-et-Marne	Annet-sur-Marne	0	1	4	1670-1829	
77	Chauconin	0	1	4	1670-1829	
77	Gironville	0	1	4	1670-1829	
77	Monthyon	0	1	4	1670-1829	
77	Saint-Germain-sous-Doue	0	1	4	1670-1829	
77	Villeneuve-sous-Dammartin	0	1	4	1670-1829	
Ex Seine-et-Oise (91)	Angervilliers	0	2	4	1737-1829	
78	Boissière-Ecole (La)	0	1	4	1670-1829	
91	Corbeil	1	1	4	1740-1829	
95	Cormeilles-en-Vexin	0	1	4	1670-1829	
93	Gournay-sur-Marne	0	1	4	1670-1829	
95	Jouy-le-Comte	0	X	4	1670-1894	En remplacement de Parmain
78	Maule	0	1	4	1670-1829	
78	Mézy	-	-	-	1737-1836	non gardé
95	Parmain	0	1	4	1670-1829	Avant 1894, remplacé par Jouy le Comte
93	Rosny-sous-Bois	0	X	4	1670-1829	
95	Sannois	0	1	4	1670-1829	
78	Versailles	2	1	4	1740-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Sèvres (Deux)	Béceleuf	0	2	0	1740-1829	
79	Germond *	0	2	0	1670-1829	
79	Melle	1	1	0	1740-1829	
79	Niort	2	1	0	1740-1829	
79	Saint-André-sur-Sèvre	0	2	0	1674-1829	
Somme	Aumont	0	1	3	1670-1829	Avec Avelesges jusqu'en 1754
80	Avelesges	0	3	3	1692-1829	Avec Aumont jusqu'en 1754
80	Belloy-Saint-Léonard	0	2	3	1683-1829	
80	Domart-en-Ponthieu	0	1	3	1670-1829	
80	Gouy-l'Hôpital	0	2	3	1673-1829	
80	Limeux	0	2	3	1670-1829	
80	Nampty	0	2	3	1676-1829	
80	Proyart	0	1	3	1675-1829	
80	Vaux-sur-Somme	0	2	3	1682-1829	
Tarn	Labastide-de-Lévis	0	1	9	1670-1829	
81	Pratviel	0	1	9	1712-1829	Avec Jul et Valcournonse à partir de 1824
81	Verdalle	0	1	9	1670-1829	
Tarn-et-Garonne	Campsas	0	2	9	1674-1829	
82	Montgaillard	0	2	9	1686-1829	
Var (83)	Pourrières	0	1	7	1670-1829	
Vaucluse	Gargas	0	1	7	1672-1829	
84	Viols	0	1	7	1670-1829	
Vendée	Saint-Aubin-la-Plaine	0	1	1	1670-1829	
85	Brouzils (Les)	0	2	1	1670-1829	
85	Velluire	0	1	1	1671-1829	
Vienne	Dissay	0	1	0	1670-1829	
86	Pouillé	0	1	0	1680-1829	
Vienne (Haute)	Morterolles-sur-Semme	0	1	8	1723-1829	
87	Videix (St Gervais)	0	3	8	1672-1829	Réunie à Videix en 1829
87	Videix	0	1	8	1670-1829	
Vosges	Chaumousey	0	1	5	1670-1829	
88	Dombasle-en-Xaintois	0	3	5	1793 - 1829	Séparée de Méné-en-Xaintois 1790
88	Méné-en-Xaintois	0	1	5	1690-1829	Avec Domsbale-en-Xaintois jusqu'en 1798
88	Pleuvezain	0	3	5	1793 - 1829	Annexe de Vicherey avant 1740
88	Renauvoid	0	3	5	1793-1829	Avec Chaumousey de 1793 à 1829
88	Sanchez	0	3	5	1793-1829	Avec Chaumousey de 1793 à 1829
88	Vicherey	0	1	5	1670-1829	Avec ses annexes Maconcourt, Beuvezin, Pleuvezin et Tramont-Lassus jusqu'en 1740.
88	Vicherey (Beuvezin)	0	3	5	1720 - 1829	Avec Tramont-Lassus de 1720 à 1792 et annexe de Vicherey avant 1740
88	Vicherey (Maconcourt)	0	3	5	1726 - 1829	Annexe de Vicherey avant 1740
88	Vicherey (Tramont-Lassus)	0	3	5	1720 - 1829	Avec Beuvezin de 1720 à 1792 et annexe de Vicherey avant 1740

88

Nifecourt

1

1

5

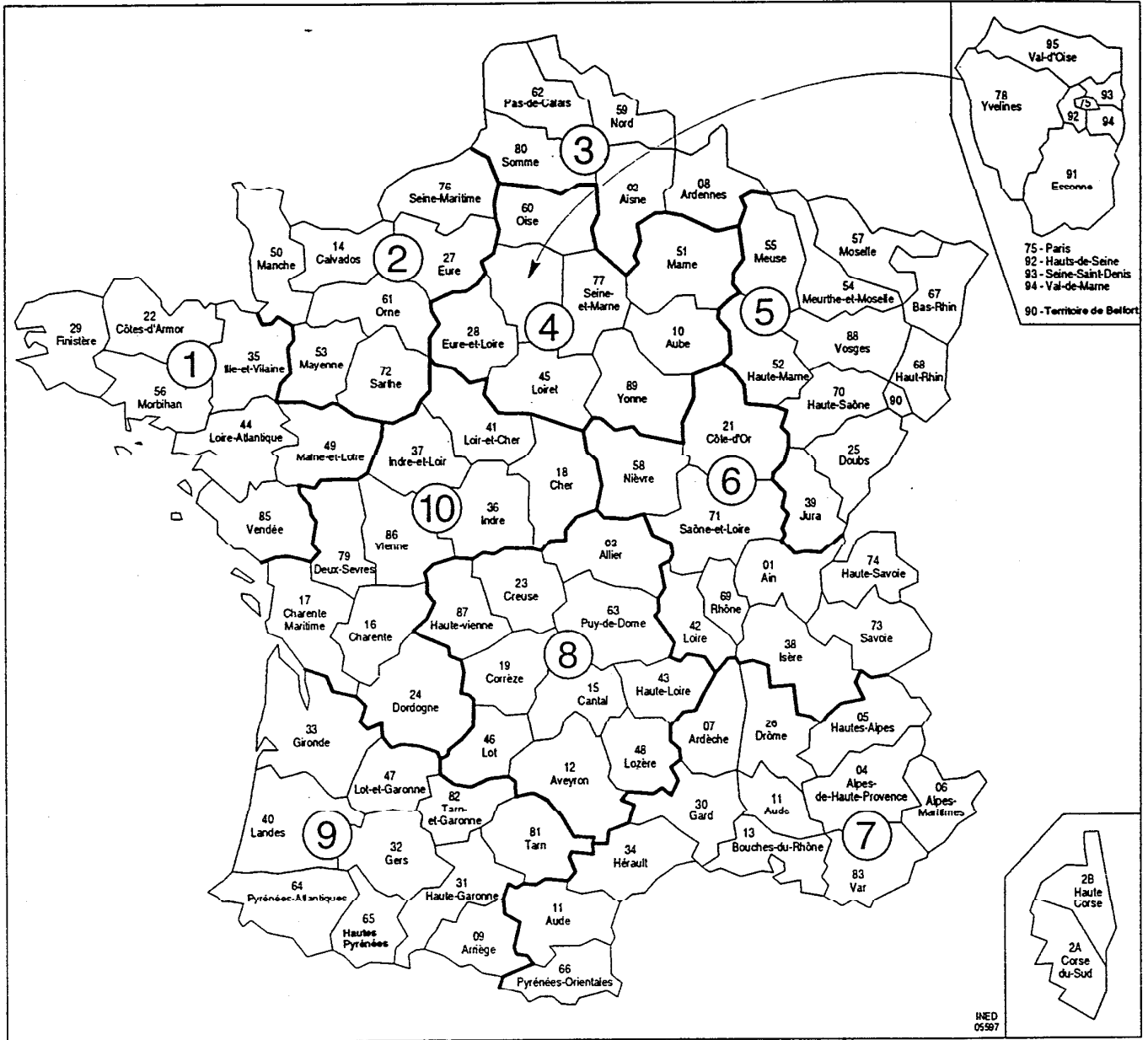
1740-1829

Dossier papier manquant

\* aujourd'hui = fermont. Roune

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Yonne	Champigny	0	1	4	1670-1829	
89	Lain	0	2	4	1670-1829	
89	Nitry	0	1	4	1705-1829	Avec le village de Lichères jusqu'en 1790
89	Vincelottes	0	1	4	1670-1829	
89	Compigny	0	2	4	1670-1829	
Belfort (Territoire de)	Bermont	0	3	5		Annexe de Sévenans avant 1792
90	Botans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792
90	Dorans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792
90	Sévenans	0	1	5	1693-1829	Avec ses annexes avant 1792 : Bermont, Botans, Dorans, Trédurans, Vourvenans
90	Trédudans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792
90	Vourvenans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792

CARTE DE LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'ÉCHANTILLON ANONYME



COPIE DU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX ARCHIVISTES

ECHANTILLON : ..... COMMUNE : .....

DÉPARTEMENT : ..... CANTON : .....

## QUESTIONNAIRE

*Pour répondre aux questions 1 à 8 rayer la mention inutile.*

*Observations*

1. Cette commune existait-elle déjà en 1788 en tant que paroisse, bourg ou ville ? OUI NON

2. Si oui, avait-elle le même territoire qu'en 1954 ? OUI NON

3. Cette commune existait-elle déjà en 1801 ? OUI NON

4. Si oui, avait-elle le même territoire qu'en 1954 ? OUI NON

*Si la réponse aux questions 1 à 4 est oui, passer à la question 7.*

5. Cette commune a-t-elle été formée par réunion de tout le territoire de plusieurs paroisses ? OUI NON

6. Si oui, avait-elle en 1801 et en 1954, le même territoire qu'à sa formation ? OUI NON

*Si la réponse à l'une des questions 5 ou 6 est non indiquer en "observations" quand et comment la commune a été créée ou modifiée.*

7. A-t-il existé, sur le territoire des paroisses dont la commune a ou devrait avoir les registres, un temple protestant ? OUI NON

des établissements (couvents, hôpitaux, ...) ? OUI NON

8. Les deux séries de registres d'état-civil de 1820 (ou de la création de la commune) à nos jours subsistent-elles ? OUI NON

9. Donner ci-contre la liste des paroisses, temples, établissements ou communes rattachés à cette commune et l'inventaire des registres correspondants jusqu'en 1819 inclus.



Paroisse, établissement ou commune	Registres de la commune	Registres du greffe	
		versés aux archives dép.	Encore au greffe

10. Certains de ces registres ont-ils été déjà dépouillés ? Par qui ? Comment ? Où peut-on trouver les résultats ?

11. Les listes nominatives dressées à l'occasion des recensements suivants existent-elles encore ?

*Rayer les années qui manquent.*

1836	1851	1866	1881	1896	1911	1931	1954
1841	1856	1872	1886	1901	1921	1936	
1846	1861	1876	1891	1906	1926	1946	

12. Existe-t-il, soit aux archives communales, soit aux archives départementales des listes nominatives plus anciennes. *Rayer la mention inutile.* OUI NON

Si oui, donner ci-dessous la liste de celles qui subsistent.

.....

.....

.....

.....

13. Existe-t-il d'autres documents d'ordre démographique intéressant la commune ? OUI NON

Si oui, les indiquer ci-dessous.

.....

.....

.....

.....

MODÈLE DE FEUILLES DE DÉPÔCHÉMENT EN ANONYME  
Première période

1207		DEPARTEMENT de la Saône										COMMUNE Chene										1707	
MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)		MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)			
	1	f	m	S		18						3	f	m									
	2	f	m	m								6	f	m									
	3	f	m									7	f	m				N. Tours					
1	4	f						27				8	f	m		157							
1	5	f	m									9	f	m				N. Tours	sur un meuble				
1	6	f			2		S. Jean					10	f	m		38							
1	7	f										11	f	m									
1	8	f										12	f	m									
	9	SS										14	SS	bb	SS								
	10	f		SS	m							15	f	m	SS	bb	SS						
	11	f		SS	b							16	f	m	SS	bb	SS						
	12	f		SS	b	SS						17	f	m	SS	bb	SS						
	13	f		SS	b	SS						18	f	m	SS	bb	SS						
	14	f		SS	b	SS						19	f	m	SS	bb	SS						
3	15	f	m		2m							20	f	m				N. Tours	sur un meuble				
3	16	f	m									21	f	m									
3	17	f	m									22	f	m									
3	18	f	m									23	f	m									
3	19	f			6							24	f	m									
3	20	f					N. Tours	sur un meuble				25	f	m				N. Tours					
3	21	f			3							26	f	m	SS	bb	SS						
	22	f										27	f	m	SS	bb	SS						
	23	f										28	f	m	SS	bb	SS						
	24	f										29	f	m	SS	bb	SS						
	25	f										30	f	m	SS	bb	SS						

REGISTRE COMPLET †

REGISTRE COMPLET †

MODELE DE FEUILLES DE DEPOUILLEMENT EN ANONYME  
Deuxième période

1760 DEPARTEMENT 28 Saône-et-Loire COMMUNE 25-15-85-125 Charny 3M 14D 1740

MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)	MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)	
	Ft	2								8	A	m			3					x
										7408	7	01		y	033	737	000			x
1	F	2			1		(X)		x	9	A	m		y	6	736	000			x
7401	F	2		y	013		739	(XO)		9	A	m		y	043	736	000			x
1	b	m	22							7409	7	10		y	022	740	000			x
1	b	f	21							9	A	m		y	6	736	000			x
1	A	2		M	66		(X)		A2	9	m			v	xx	xxx	xxx	000		2
7401	F	2		2	663		674	(XO)	2	7409	6	04		c	30	710	xxx	xxx	000	2
1	b	m	6						3	13	4			1	30	710	xxx	xxx	000	2
1	A	2		M	36		(X)		A2	9	b	m								2
7401	F	2		2	363		704	(XO)	3											2
1	A	2		C	22		(X)		A2											2
7401	F	2		1	223		718	(XO)	4											2
	Ft	2						1 gyy												2
4	A	m		C	25			1 soldat	A2											2
7404	F	2		1	253		715	000	5											2
6	A	m		C	22		Cherami	Domestique	x											2
7404	F	2		1	223		718	000	E.											2
5	A	m		C	2			1 gyy	x											2
7405	F	2		y	023		738	000	7											2
5	A	m		C	3				x											2
7405	F	2		y	033		737	000	8											2
5	A	m		C	18			xx	x											2
7405	F	2		1	183		222	000	9											2
5	A	m		xx	25			1 amirain	x											2
7405	F	2		X	253		715	000	10											2
5	A	m		y	84			(X)	x											2
7405	F	2		3	843		656	000	11											2
5	b	m	6																	2
	Ft	12																		2
5	A	f			5				x											2
7406	F	2		y	053		235	000	12											2
5	A	m		xx	70		670	000	13											2
7406	F	2		X	703			000	13											2
7	m	1		C	27		713	xxx	2											2
7407	G	1		1	27			xxx	2											2
1	dd	4		C	32		708	xxx	2											2
7	m	3		1	32			xxx	2											2
7407	G	3		1	23		717	xxx	2											2
2	Ft	2		v	xx		xxx	xxx	2											2
	Ft	2		3	xx		xxx	xxx	2											2

REGISTRE COMPLET X 20 25

REGISTRE COMPLET X

MODÈLE DE FEUILLES RÉCAPITULATIVES  
Première période

DÉPARTEMENT: Sarthe COMMUNE: Chemu

Année	B	M	S	Total	L	I	Bs	Année	B	M	S	Total	L	I	Bs
1670	(42)	(14)	52	(108)	L			1710	36	4	33	73	C	11	
1671	(49)	(13)	61	(123)	I			1711	46	7	32	85	C	9	
1672	(42)	(5)	60	(107)	I			1712	37	11	35	83	C	7	
1673	(55)	(10)	33	(98)	I			1713	36	3	56	95	C	6	
1674	(49)	(14)	48	(109)	I			1714	50	10	49	109	C	12	
1675	(54)	(3)	48	(105)	I			1715	41	10	29	80	C	15	1
1676	(47)	(8)	(24)	(79)	I			1716	53	8	39	100	C	12	
1677	(48)	(8)	(42)	(98)	M			1717	37	10	36	83	C	12	
1678	(42)	(11)	(30)	(83)	M			1718	52	10	43	105	C	10	
1679	(42)	14	32	88	C	7		1719	52	6	64	122	C	8	
1680	49	13	58	120	C	12		1720	40	6	73	119	C	4	
1681	42	5	49	96	C	11		1721	47	11	46	104	C	14	
1682	55	10	27	92	C	5		1722	44	10	53	107	C	9	
1683	49	14	17	80	C	4		1723	43	7	40	90	C	11	
1684	54	3	33	90	C	14		1724	(47)	(19)	(52)	(118)	I	8	
1685	47	8	24	79	C	10		1725	38	6	51	95	C	10	
1686	48	8	22	78	C	12		1726	54	8	32	94	C	12	
1687	42	11	30	83	C	7		1727	49	5	30	84	C	8	
1688	53	13	37	103	C	12		1728	(48)	(6)	(42)	(96)	I	2	
1689	(53)	(13)	(37)	(103)	I			1729	46	7	51	104	C	11	
1690	(42)	(12)	(32)	(86)	M			1730	32	8	56	90	C	6	
1691	(30)	(4)	(29)	(71)	M			1731	44	11	50	105	C	13	
1692	30	12	29	71	C	7		1732	48	4	48	100	C	6	
1693	41	5	84	130	C	7		1733	48	4	48	100	C	8	
1694	24	7	95	126	C	5		1734	56	5	56	117	C	5	
1695	46	12	45	103	C	9		1735	64	6	64	134	C	19	
1696	45	13	24	82	C	6		1736	48	4	48	100	C	19	
1697	46	11	38	95	C	13		1737	45	8	35	88	C	10	
1698	54	6	39	99	C	10		1738	45	8	35	88	C	8	
1699	47	8	22	77	C	6		1739	51	8	41	100	C	9	
1700	64	1	68	133	C	14		1740	(137)	(230)	(136)	(2974)	C	290	1
1701	51	19	32	102	C	4		1741	(190)	(349)	(1638)	(3939)	C	253	0
1702	24	11	24	99	C	10		1742	(247)	(429)	(3005)	(6913)	C	543	1
1703	47	11	13	71	C	9									
1704	57	8	33	98	C	12									
1705	57	12	46	115	C	10									
1706	58	11	47	116	C	8									
1707	53	10	62	125	C	8									
1708	45	11	43	99	C	11									
1709	39	8	50	97	C	10									
	(1902)	(399)	(1638)	(3939)		253	0								2

1349 = 48  
28

auc R 1670 → 1675

Pour 1737-8-9. les mariages ont été évalués sur 10 ans, la moyenne étant de m<sup>2</sup> Houdaille le 24.10.78

MODELE DE FEUILLES RECAPITULATIVES  
Deuxième période

DÉPARTEMENT **SARTHE** COMMUNE **Chenu**  
N M D. Total Td

MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	PROF. (10)	MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	PROF. (10)
1740	1	M	15	15	122				3	14	1740	M	15	15	108				4
1	1	F	15	15	95				4	5	1	F	15	15	92				4
2	2	M	14	26	80				2	11	2	M	14	32	89				5
3	2	F	15	24	93				5	3	3	F	15	43	81				1
4	2	M	15	34	110				2	9	4	M	14	31	89				2
5	3	F	14	45	97				2	11	5	F	12	36	91				2
6	1	M	11	45	108				1	11	6	M	15	15	86				2
7	1	F	9	39	86				1	11	7	F	10	32	83				2
8	5	M	11	71	119				1	12	8	M	5	34	92				2
9	3	F	14	82	134				2	14	9	F	2	28	61				2
1750	1	M	16	42	92				3	8	1800	M	16	28	48				2
2	6	F	13	35	75				3	8	1	F	8	24	71				2
3	7	M	21	35	97				5	9	2	M	4	26	71				1
4	8	F	10	37	85				4	6	3	F	10	83	116				3
5	8	M	14	38	97				4	8	4	M	14	35	90				3
6	9	F	11	32	83				2	6	5	F	1	14	52				1
7	10	M	16	24	83				5	5	6	M	8	35	71				3
8	10	F	7	18	73				4	4	7	F	7	24	49				1
9	1	M	7	73	116				1	14	1810	M	7	18	53				1
1760	1	F	8	41	89				8	8	1	F	4	24	65				1
2	2	M	7	59	109				8	14	2	M	9	24	73				1
3	3	F	10	48	85				9	9	3	F	24	143	102				2
4	3	M	11	38	75				1	6	4	M	10	24	82				2
5	4	F	5	40	89				1	9	5	F	6	24	66				1
6	3	M	4	28	61				7	7	6	M	12	18	62				3
7	4	F	13	49	94				1	14	7	F	10	24	64				2
8	5	M	11	33	75				3	3	8	M	11	11	57				2
9	5	F	14	33	90				4	6	9	F	6	16	61				1
1770	1	M	5	26	59				4	4	1820	M	5	22	45				1
2	9	F	10	29	89				4	5	1	F	12	33	65				2
3	1	M	12	85	83				5	11	2	M	4	10	34				1
4	7	F	12	41	86				3	6	3	F	18	52					1
5	8	M	14	51	110				1	10	4	M	6	8	48				1
6	8	F	12	48	101				3	9	5	F	14	14	63				3
7	9	M	7	37	89				2	7	6	M	4	18	47				1
8	9	F	12	25	86				1	8	7	F	7	40	78				2
9	10	M	11	30	73				2	7	8	M	8	32	58				1
1780	1	F	20	38	95				4	4	9	F	6	24	60				1
2	1	M	30	39	92				10	6	1424	M	34	115	2885				145
3	2	F	13	37	94				4	5	2	F	35	2890					195
4	2	M	10	36	88				1	7	3	M	10	18	52				2
5	3	F	17	38	98				3	10	4	F	11	10	31				1
6	3	M	6	51	103				1	11	5	M	6	8	48				1
7	4	F	13	51	106				3	11	6	F	13	15	2885				3
8	1	M	16	30	92				4	5	1424	M	34	115	2885				145
9	2	F	8	34	74				2	6	2043	F	59	1371	4769				2
1789	5	M	6	42	87				1	8	347	M	15	3066	2457				50

REGISTRE COMPLET

REGISTRE COMPLET

COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : TIRAGE DES ACTES ET DES FEUILLETS  
Table de 1 à 5

3	3	1	2	5	4	4	5	5	2	5	1	3	2	2	1	4	4	1	4
4	4	5	1	4	2	2	4	3	3	1	1	2	4	4	2	5	2	5	2
4	1	2	5	2	4	2	1	5	1	2	5	4	3	3	5	4	4	1	2
1	3	2	1	4	2	3	3	5	1	3	4	2	1	5	3	3	4	3	1
3	5	1	5	3	1	4	3	5	3	1	3	5	5	4	1	1	2	4	4
1	2	2	5	5	4	3	1	2	3	4	5	4	5	2	3	3	5	3	5
3	4	2	1	5	3	5	3	2	1	3	3	3	2	2	5	3	1	2	1
4	4	1	5	3	5	1	3	1	4	3	4	2	2	2	1	2	3	1	4
2	4	1	2	2	4	3	3	5	5	4	4	2	1	1	5	3	1	2	1
3	4	3	5	5	1	2	3	3	5	3	5	1	2	3	3	3	5	5	5
5	4	5	5	4	2	3	1	3	1	3	2	4	4	1	3	1	5	3	3
3	3	2	1	3	1	4	3	5	5	3	3	5	2	1	1	4	1	1	4
4	1	1	3	1	1	5	4	2	5	2	3	5	5	5	3	2	4	4	4
3	2	4	2	3	2	5	5	3	2	3	4	3	5	4	3	5	3	2	2
2	2	1	1	1	5	4	5	3	1	2	5	2	2	5	4	5	2	3	3
5	4	4	2	2	4	4	2	5	3	4	4	4	4	2	1	1	4	3	1
2	1	1	1	3	3	5	3	5	2	3	2	4	1	1	2	2	1	3	1
3	5	1	3	1	2	4	1	1	4	2	5	5	1	3	3	5	4	4	5
4	5	5	5	4	5	3	1	2	2	1	1	3	2	4	3	1	2	5	2
1	5	4	5	5	4	2	2	5	5	1	3	3	5	1	1	5	4	3	1
1	3	3	5	4	1	1	3	1	5	1	2	1	2	5	5	1	3	1	1
2	3	1	5	1	1	4	3	4	5	4	5	1	4	4	2	4	3	4	4
5	4	5	3	2	5	6	2	1	3	4	4	5	3	3	2	3	1	3	5
2	3	3	3	1	2	3	2	1	1	5	4	1	2	2	5	4	3	1	5
4	3	5	1	4	5	4	2	3	2	3	4	2	1	3	5	5	4	3	2

**COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : TIRAGE DES ACTES ET DES FEUILLETS**  
Table de 0 à 9

4	8	6	9	3	2	2	1	3	2	6	6	3	5	6	7	3	3	6	7	4	9	1	8	1	9	4	5	0	7	2
6	5	5	5	0	7	9	0	4	5	7	8	6	6	6	7	5	7	8	5	3	8	3	2	5	9	4	0	5	4	9
4	5	0	8	8	9	6	1	4	4	1	7	7	1	8	4	8	5	5	9	3	6	3	3	7	7	9	3	1	5	2
9	4	0	6	7	5	4	5	4	8	0	4	0	5	4	5	7	2	6	8	6	1	3	7	3	7	9	5	5	4	7
1	1	6	8	6	0	4	6	5	8	3	7	6	2	4	3	6	7	4	7	9	3	6	0	4	7	8	4	4	2	0
8	5	7	9	2	3	7	9	7	2	7	1	2	0	1	2	5	3	6	0	3	0	8	8	7	3	3	9	7	2	3
4	1	2	5	0	9	5	0	2	0	3	4	0	9	8	9	4	0	4	3	1	7	0	8	0	5	8	0	3	7	7
4	7	4	0	5	1	6	8	7	1	7	6	0	1	3	4	0	8	6	5	2	5	2	7	1	0	4	5	4	8	8
3	4	8	7	9	3	4	1	5	3	0	3	5	2	5	6	8	8	2	1	3	8	0	5	4	8	4	1	3	0	2
6	7	8	3	6	5	4	7	1	6	7	5	8	2	4	5	7	6	8	1	0	5	7	5	2	1	3	6	6	0	4
3	9	0	0	2	2	0	1	3	9	9	4	8	0	7	1	1	9	5	5	7	8	4	2	8	4	3	3	2	5	6
8	7	7	0	7	3	8	0	0	1	3	4	5	3	0	6	5	7	0	4	3	9	1	8	4	4	8	1	5	0	5
6	6	1	2	1	4	8	4	8	6	1	6	6	3	0	8	5	4	2	9	7	8	6	1	9	0	9	1	5	2	8
4	1	1	0	3	2	7	1	3	5	0	6	5	1	7	3	3	0	6	7	3	0	4	0	0	8	5	2	2	9	3
9	4	0	1	3	9	5	0	5	4	7	0	4	8	6	6	0	7	2	7	3	7	5	5	2	6	0	3	5	5	7
4	1	5	2	8	8	1	0	4	5	5	2	7	9	2	3	0	5	2	3	9	8	3	2	1	4	0	7	4	7	9
1	5	0	1	4	7	0	2	7	0	3	0	9	6	0	1	0	6	3	3	2	3	8	6	9	4	2	5	9	2	1
3	9	0	1	4	0	6	8	9	6	6	5	4	4	4	8	0	2	2	9	0	3	7	1	8	2	6	9	4	4	4
1	6	1	8	9	7	2	5	0	3	1	6	5	6	5	7	0	2	4	6	1	4	2	0	1	1	0	8	6	5	7
8	4	4	8	4	6	0	4	3	1	1	4	2	9	6	3	7	9	3	3	6	9	9	0	4	0	5	9	8	0	0
8	1	5	3	0	7	6	9	3	3	4	7	4	0	1	4	7	0	0	4	5	5	4	3	5	3	8	7	8	8	8
0	4	3	8	6	6	9	9	9	4	3	1	1	3	6	9	5	0	4	0	5	1	9	5	2	4	9	9	0	8	2
3	8	9	1	7	3	6	2	4	4	7	2	3	0	9	9	5	3	8	3	9	5	8	2	1	3	2	6	2	5	1
6	5	5	8	7	5	1	0	6	7	2	8	6	6	7	9	1	6	2	6	7	4	5	5	7	6	1	6	6	3	0
4	9	5	1	7	9	8	3	6	7	4	8	7	0	5	3	4	4	2	0	7	5	0	1	6	4	0	0	0	1	6
6	4	6	5	3	2	6	0	4	6	3	1	4	4	3	3	0	2	6	8	4	7	8	2	6	2	0	2	6	0	4
4	8	8	5	9	5	3	2	0	6	6	4	7	6	6	4	1	4	6	4	8	6	8	4	1	1	1	5	8	4	4
3	6	2	5	2	7	7	8	4	9	4	6	0	9	7	0	1	8	2	9	4	1	7	6	4	9	0	8	9	5	6
6	3	2	4	1	8	3	9	8	0	5	4	9	5	2	4	2	9	1	0	9	8	8	9	4	1	4	4	3	9	6
6	8	5	0	6	8	1	6	6	7	6	8	2	2	2	0	5	9	0	8	9	0	3	4	7	8	8	6	9	3	4

**COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : ATTRIBUTION D'UN ÂGE AU DÉCÈS**  
Enfants (des deux sexes)

5	1	4	7	2	4	2	3	8	4	8	7	2	4	6	8	4	5	5	3	8	0	2	0	4	0
9	0	7	0	8	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	12	0	0	8	0	0	0	0	0	0
0	0	0	1	2	2	4	0	0	3	5	4	5	13	5	0	8	2	4	1	1	1	0	0	6	10
3	0	1	1	0	3	2	1	14	5	6	3	0	7	1	9	1	5	0	2	3	3	0	0	3	0
0	2	2	0	0	0	14	1	4	1	0	0	6	0	0	0	1	6	0	6	1	2	0	0	0	0
0	0	3	0	4	1	0	0	0	0	0	2	6	0	0	0	1	1	3	0	0	0	5	2	2	0
8	4	5	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	8	4	5	7	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	12	0	1	0	1	13	12	3	13	7	4	3	10	3	0	3
2	0	0	1	0	5	4	5	7	5	1	0	4	5	1	0	0	1	0	2	1	0	0	1	0	6
12	1	0	4	0	2	3	0	10	1	1	2	7	0	7	0	0	0	1	0	4	2	7	1	4	1
0	2	8	1	5	0	0	8	0	7	0	0	2	0	2	2	5	0	2	2	11	0	4	2	2	0
7	4	0	1	1	0	2	0	2	14	8	8	0	0	0	5	0	4	2	8	0	5	0	1	10	6
0	4	1	8	0	4	2	2	0	2	16	1	1	2	8	0	5	0	13	0	2	0	2	4	3	0
0	3	0	2	0	0	5	0	0	16	0	0	4	0	1	0	0	1	2	1	3	5	0	0	8	
3	2	1	2	0	0	12	5	7	0	0	3	0	0	0	0	4	1	0	1	0	0	0	6	0	4
1	0	0	4	1	1	0	44	10	0	0	0	3	0	0	0	0	0	15	0	7	0	2	4	0	1
0	0	5	3	1	0	3	1	0	0	6	0	0	0	3	12	0	3	0	1	4	0	1	7	0	12
0	2	1	2	5	3	0	1	0	0	0	0	6	12	1	3	2	1	4	0	3	7	7	0	12	2
2	1	2	3	9	0	1	0	6	0	3	4	2	3	2	0	2	2	6	0	0	6	1	1	1	3
4	2	0	1	7	3	3	0	3	2	0	2	3	6	5	2	6	0	2	0	8	2	0	13	0	0
5	0	2	3	0	0	0	8	0	0	10	4	4	6	1	6	0	0	0	7	3	0	2	6	0	0
0	0	4	1	0	0	0	1	0	1	0	8	1	0	3	8	0	0	0	2	14	0	1	0	0	0
0	0	2	0	0	13	0	1	3	0	1	0	7	4	12	2	1	3	0	2	3	1	9	3	0	1



**COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD - ATTRIBUTION D'UN ÂGE AU DÉCÈS**  
**Adultes mariés (sex féminin)**

<del>65</del>	<del>50</del>	<del>64</del>	<del>53</del>	<del>62</del>	<del>71</del>	<del>40</del>	<del>42</del>	<del>48</del>	<del>38</del>	<del>24</del>	<del>53</del>	<del>69</del>
<del>70</del>	<del>65</del>	<del>47</del>	<del>65</del>	<del>42</del>	<del>23</del>	<del>40</del>	<del>60</del>	<del>36</del>	<del>50</del>	<del>60</del>	<del>24</del>	<del>32</del>
<del>36</del>	<del>50</del>	<del>30</del>	<del>36</del>	<del>50</del>	<del>38</del>	<del>66</del>	<del>21</del>	<del>36</del>	<del>53</del>	<del>44</del>	<del>80</del>	<del>63</del>
<del>64</del>	<del>29</del>	<del>80</del>	<del>39</del>	<del>64</del>	<del>60</del>	<del>22</del>	<del>34</del>	<del>30</del>	<del>30</del>	<del>55</del>	<del>48</del>	<del>60</del>
<del>42</del>	<del>35</del>	<del>45</del>	<del>30</del>	<del>28</del>	<del>40</del>	<del>40</del>	<del>25</del>	<del>40</del>	<del>65</del>	<del>53</del>	<del>50</del>	<del>33</del>
<del>42</del>	<del>60</del>	<del>30</del>	<del>45</del>	<del>50</del>	<del>60</del>	<del>50</del>	<del>51</del>	<del>45</del>	<del>35</del>	<del>50</del>	<del>36</del>	<del>60</del>
<del>75</del>	<del>60</del>	<del>55</del>	<del>50</del>	<del>68</del>	<del>50</del>	<del>35</del>	<del>19</del>	<del>29</del>	<del>35</del>	<del>62</del>	<del>60</del>	<del>35</del>
<del>43</del>	<del>60</del>	<del>34</del>	<del>32</del>	<del>70</del>	<del>50</del>	<del>72</del>	<del>60</del>	<del>50</del>	<del>68</del>	<del>80</del>	<del>51</del>	<del>75</del>
<del>40</del>	<del>60</del>	<del>80</del>	<del>61</del>	<del>42</del>	<del>70</del>	<del>73</del>	<del>75</del>	<del>65</del>	<del>23</del>	<del>66</del>	<del>68</del>	<del>53</del>
<del>70</del>	<del>46</del>	<del>31</del>	<del>79</del>	<del>75</del>	<del>80</del>	<del>50</del>	<del>27</del>	<del>60</del>	<del>41</del>	<del>58</del>	<del>75</del>	<del>64</del>
<del>46</del>	<del>65</del>	<del>51</del>	<del>32</del>	<del>28</del>	<del>33</del>	<del>54</del>	<del>39</del>	<del>34</del>	<del>45</del>	<del>57</del>	<del>49</del>	<del>32</del>
<del>24</del>	<del>60</del>	<del>44</del>	<del>48</del>	<del>45</del>	<del>26</del>	<del>72</del>	<del>30</del>	<del>36</del>	<del>55</del>	<del>55</del>	<del>45</del>	<del>26</del>
<del>40</del>	<del>50</del>	<del>75</del>	<del>23</del>	<del>58</del>	<del>55</del>	<del>64</del>	<del>35</del>	<del>60</del>	<del>55</del>	<del>60</del>	<del>63</del>	<del>42</del>
<del>36</del>	<del>40</del>	<del>25</del>	<del>30</del>	<del>85</del>	<del>40</del>	<del>30</del>	<del>20</del>	<del>50</del>	<del>20</del>	<del>45</del>	<del>60</del>	<del>60</del>
<del>40</del>	<del>63</del>	<del>50</del>	<del>36</del>	<del>50</del>	<del>60</del>	<del>68</del>	<del>36</del>	<del>57</del>	<del>31</del>	<del>60</del>	<del>27</del>	<del>74</del>
<del>49</del>	<del>65</del>	<del>28</del>	<del>38</del>	<del>50</del>	<del>70</del>	<del>60</del>	<del>30</del>	<del>80</del>	<del>70</del>	<del>63</del>	<del>25</del>	<del>46</del>
<del>48</del>	<del>64</del>	<del>25</del>	<del>29</del>	<del>50</del>	<del>45</del>	<del>70</del>	<del>58</del>	<del>60</del>	<del>48</del>	<del>32</del>	<del>26</del>	<del>32</del>
<del>78</del>	<del>16</del>	<del>60</del>	<del>22</del>	<del>40</del>	<del>24</del>	<del>60</del>	<del>40</del>	<del>25</del>	<del>40</del>	<del>36</del>	<del>70</del>	<del>70</del>
<del>47</del>	<del>22</del>	<del>40</del>	<del>35</del>	<del>53</del>	<del>38</del>	<del>32</del>	<del>30</del>	<del>57</del>	<del>31</del>	<del>31</del>	<del>40</del>	<del>64</del>
<del>65</del>	<del>55</del>	<del>55</del>	<del>50</del>	<del>40</del>	<del>50</del>	<del>78</del>	<del>70</del>	<del>70</del>	<del>35</del>	<del>50</del>	<del>35</del>	<del>40</del>

COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : ATTRIBUTION D'UN ÂGE AU DÉCÈS  
Adultes mariés (sexe masculin)

<del>48</del>	40	<del>48</del>	<del>78</del>	60	<del>47</del>	25	36	32	<del>37</del>	51	45	<del>48</del>
33	40	<del>40</del>	<del>55</del>	35	50	<del>59</del>	67	68	68	45	75	48
71	32	46	40	<del>72</del>	26	64	56	35	<del>39</del>	50	42	76
48	<del>66</del>	60	<del>42</del>	<del>70</del>	35	43	40	72	50	<del>50</del>	<del>46</del>	<del>54</del>
<del>66</del>	40	28	30	30	60	<del>78</del>	43	60	45	<del>60</del>	76	40
69	63	44	32	64	75	63	82	55	<del>61</del>	60	75	<del>55</del>
<del>55</del>	<del>23</del>	<del>61</del>	<del>58</del>	54	40	70	<del>44</del>	26	55	24	60	<del>57</del>
<del>60</del>	45	<del>70</del>	<del>50</del>	<del>55</del>	<del>50</del>	53	<del>30</del>	45	<del>55</del>	<del>80</del>	<del>57</del>	<del>38</del>
<del>28</del>	<del>55</del>	58	80	60	38	45	<del>32</del>	30	64	48	48	58
50	30	58	58	60	67	62	72	16	40	70	60	80
25	65	66	40	75	65	45	75	52	52	31	44	42
51	44	57	40	50	30	55	67	60	56	55	74	67
69	70	48	74	46	35	45	40	50	58	26	48	72
64	47	40	72	40	43	54	73	63	70	50	38	46
41	61	66	64	68	42	49	42	42	78	78	45	47
55	53	71	57	70	51	57	45	57	64	50	48	75
60	33	60	72	69	80	77	65	74	68	66	48	<del>53</del>
64	79	60	62	56	46	45	42	50	40	30	36	28
60	56	50	49	71	53	75	70	30	50	40	78	45

**LISTE DES VILLES, BASE DU TIRAGE AU SORT**  
(ici, dans l'ordre alphabétique de département)

### Avertissement

- Cette liste a été établie par recoupement de plusieurs sources :
    - la liste des communes chefs-lieux d'arrondissement en 1837,
    - le tableau manuscrit des villes classées par région et d'après leur population en 1801,
    - la liste des communes initialement prévues par tirage au sort<sup>103</sup>,
    - la liste des villes finalement retenues pour l'enquête<sup>104</sup>,
    - enfin, l'inventaire que nous avons dressé des dossiers préalables à l'enquête, réalisés pour les villes et archivés.
  - Il est à noter que la liste des dossiers préalables ne recoupe pas totalement la liste des villes tirées ou retenues. Certaines villes n'ont pas de questionnaire (notamment Montpellier, mais aussi Moûtiers et Foix, deux villes prises hors échantillon).
  - Une fois ce travail de reconstitution et de recoupement fait, il est apparu que le tirage au sort avait été effectué à partir de listes de villes, classées par régions et par départements, selon un ordre tout à fait particulier (*cf. infra*). La composition des régions diffère notablement de celle retenue pour les communes rurales, et l'ordre alphabétique des départements n'a pas été respecté lors de l'élaboration de la liste.
- Par ailleurs, la reconstitution du tirage des petites villes montre que l'échantillon principal a été constitué au prix de quelques irrégularités, qui demeurent inexplicables.

---

<sup>103</sup> *Population*, 1958, pp. 681-686

<sup>104</sup> *Population*, 1975, pp. 50-51

Régions de tirage	Composition et ordre adopté pour les départements
A	Finistère, Côtes-du-Nord (Côtes d'Armor), Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique (Inférieure)
B	Manche, Calvados, Orne, Eure-et-Loir, Eure, Seine-Maritime (Inférieure)
C	Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre, Cher, Loiret, Nièvre
D	Yonne, Aube, Marne, Seine-et-Marne, ex-Seine-et-Oise (Essonne, Yvelines, Val-d'Oise), Oise
E	Somme, Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Ardennes
F	Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Haute-Marne
G	Côtes-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Rhône, Ain
H	Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence (Basses Alpes)
I	Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales,
J	Allier, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze, Puy-de-Dôme, Loire, Ardèche, Lozère, Haute-Loire, Cantal, Aveyron,
K	Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gironde, Landes, Gers, Pyrénées-Atlantiques (Basses-Pyrénées), Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège
L	Charente, Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne
M	Haute-Savoie, Savoie, Alpes-Maritimes
N	Corse
O	ex-Seine (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-St-Denis, Val-de-Marne)

"Liste des chefs-lieux d'arrondissement d'après leur population en 1801" -			
Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Ain	BOURG <sup>(005)</sup>		
1	Belley		
1	Gex		
1	Nantua		
1	Trevoux		
Aisne	Chateau-Thierry	St-Quentin	
2	LAON		
2	Soissons		
2	Vervins		
Allier	Gannat	MOULINS	
3	La Palisse		
3	Montluçon		
Alpes de Hte Provence	DIGNE		
4	Barcelonnette		
4	Castellane		
4	Forcalquier		
4	Sisteron		
Alpes (Hautes)	GAP		
5	Briançon		
5	Embrun		
Alpes-Maritimes (6)	Puget-Thénier		NICE
Ardèche	PRIVAS		
7	Largentiere		
7	Tournon		
Ardennes	MEZIERES	Sedan	
8	Rethel		
8	Rocroi		
8	Vouziers		
Ariège	FOIX		
9	Pamiers		
9	St-Girons		
Aube	Arcis-sur-Aube	TROYES	
10	Bar-sur-Aube		
10	Bar-sur-Seine		
10	Nogent-sur-Seine		
Aude	Castelnaudary	CARCASSONNE	
11	Limoux		
11	Narbonne		
Aveyron	RODEZ		
12	Espalion		
12	Millau		
12	Ste-Affrique		
12	Villefranche		
Bouches du Rhône		Arles	MARSEILLE
13		Aix	
Calvados	Bayeux	CAEN	
14	Pont-L'Evêque	Falaise	
14	Vire	Lisieux	

<sup>(005)</sup> En capitales, les chefs-lieux de département

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Cantal	Mauriac	AURILLAC	
15	Murat		
15	St-Flour		
Charente	Barbèzieux	ANGOULEME	
16	Cognac		
16	Confolens		
16	Ruffec		
Charente-Maritime	Jonzac	LA ROCHELLE	
17	Marennes	Saintes	
17	St-Jean d'Angély		
Cher	St-Amand	BOURGES	
18	Sancerre		
Corrèze	TULLE		
19	Brive		
19	Ussel		
Corse	AJACCIO		
20	Bastia		
20	Calvi		
20	Corte		
20	Sartène		
Côte d'Or	Beaune	DIJON	
21	Chatillon-sur-Seine		
21	Semur		
Côtes d'Armor (Côtes du Nord)	ST-BRIEUC		
22	Dinan		
22	Guingamp		
22	Lannion		
22	Loudéac		
Creuse	GUERET		
23	Aubusson		
23	Bourgneuf		
23	Boussac		
Dordogne	PERIGUEUX		
24	Bergerac		
24	Montron		
24	Riberac		
24	Sarlat		
Doubs	Baume	BESANCON	
25	Montbéliard		
25	Pontarlier		
Drôme	VALENCE		
26	Dié		
26	Montélimar		
26	Nyons		
Eure	EVREUX		
27	Les Andély		
27	Bernay		
27	Louviers		
27	Pont-Audemer		
Eure-et-Loir	Châteaudun	CHARTRES	
28	Dreux		
28	Nogent-le-Rotrou		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Finistère	QUIMPER	Brest	
29	Chateaulin		
29	Morlaix		
29	Quimperlé		
Gard	Alès	NIMES	
30	Uzès		
30	Le Vigan		
Haute-Garonne	Muret		TOULOUSE
31	St-Gaudens		
31	Villefranche		
Gers	AUCH		
32	Condom		
32	Lectoure		
32	Lombez		
32	Mirande		
Gironde	Bazas		BORDEAUX
33	Blaye		
33	Lesparre		
33	Libourne		
33	La Réole		
Hérault	Lodève	MONTPELLIER	
34	St-Pons	Béziers	
Ile-et-Vilaine	Fougères	RENNES	
35	Montfort		
35	Redon		
35	St-Malo		
35	Vitré		
Indre	CHATEAUROUX	Issoudun	
36	Le Blanc		
36	La Châtre		
Indre-et-Loire	Chinon	TOURS	
37	Loches		
Isère	La Tour du Pin	GRENOBLE	
38	St-Marcellin	Vienne	
Jura	LONS-LE-SAUNIER		
39	Dôle		
39	Poligny		
39	St-Claude		
Landes	MONT-DE-MARSAN		
40	Dax		
40	St-Sever		
Loir-et-cher	Romorantin	BLOIS	
41	Vendôme		
Loire	Montbrison	ST-ETIENNE	
42	Roanne		
Loire (Haute)	Brioude	LE PUY	
43	Issingeaux		
Loire-Atlantique	Ancenis		NANTES
44	Chateaubriant		
44	Paimboeuf		
44	Savenay		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Loiret	Gien	ORLÉANS	
45	Montargis		
45	Pithiviers		
Lot	Figeac	CAHORS	
46	Gourdon		
Lot et Garonne	Marmande	AGEN	
47	Nérac		
47	Villeneuve-sur-Lot		
Lozère	MENDE		
48	Florac		
48	Marvejols		
Maine-et-Loire	Baugé	ANGERS	
49	Beaupreau		
49	Saumur		
49	Segré		
Manche	SAINT-LÔ	Cherbourg	
50	Avranches		
50	Coutances		
50	Mortain		
50	Valognes		
Marne	Epernay	CHÂLONS-SUR-MARNE	
51	Ste-Menehould	Reims	
51	Vitry-le-François		
Marne (Haute)	CHAUMONT		
52	Langres		
52	Vassy		
Mayenne	Château-Gontier	LAVAL	
53	Mayenne		
Meurthe-et-Moselle	Château-Salins	NANCY	
54	Lunéville		
54	Sarrebouurg		
54	Toul		
Meuse	BAR-LE-DUC	Verdun	
55	Commercy		
55	Montmédy		
Morbihan	VANNES	Lorient	
56	Pontivy		
56	Ploërmel		
Moselle	Briez	METZ	
57	Sarreguemines		
57	Thionville		
Nièvre	Château-Chinon	NEVERS	
58	Clamecy		
58	Cosne		
Nord	Avesne	Cambrai	LILLE
59	Hazebrouck	Douai	
59		Dunkerque	
59		Valenciennes	
Oise	Clermont	BEAUVAIS	
60	Compiègne		
60	Senlis		



Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Orne	Argentan	ALENÇON	
61	Domfront		
61	Mortagne		
Pas-de-Calais	Béthune	ARRAS	
62	Montreuil	<del>Abbeville</del>	
62	Saint-Pol	Boulogne	
62		Saint-Omer	
Puy-de-Dôme	Ambert	CLERMONT-FERRAND	
63	Issoire	Riom	
63		Thiers	
Pyrénées-Atlantiques (Basses)	PAU	Bayonne	
64	Mauléon		
64	Oloron		
64	Orthez		
Pyrénées (Hautes)	TARBES		
65	Argelès		
65	Bagnères		
Pyrénées-Orientales	Céret	PERPIGNAN	
66	Prades		
Rhin (Bas)	Saverne		STRASBOURG
67	Selestat		
67	Wissembourg		
Rhin (Haut)	Belfort (90)	COLMAR	
68	Altkirch		
Khône (69)	Villefranche		LYON
Saône (Haute)	VESOUL		
70	Gray		
70	Lure		
Saône-et-Loire	Autun	MÂCON	
71	Charolles	Chalon-sur-Saône	
71	Louhans		
Sarthe	La Flèche	LE MANS	
72	Mamers		
72	St-Calais		
Savoie	Albertville	CHAMBÉRY	
73	Moutiers		
73	St-Jean-de-Maurienne		
Savoie (Haute)	ANNECY		
74	Bonneville		
74	Saint-Julien		
74	Thonon		
Ex-Seine (93)	Saint-Denis		PARIS
Ex-Seine (92)	Sceaux		
Seine-Maritime	Neufchâtel	Dieppe	ROUEN
76	Yvetot	Le Havre	
Seine-et-Marne	MELUN		
77	Coulommiers		
77	Fontainebleau		
77	Meaux		
77	Provins		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Ex-Seine-et-Oise	Corbeil (91)	VERSAILLES (78)	
91	Etampes		
78	Mantes la Jolie		
95	Pontoise		
78	Rambouillet		
Sèvres (Deux)	Bressuire	NIORT	
79	Melle		
79	Parthenay		
Somme	Doullens	AMIENS	
80	Montdidier	Abbeville	
80	Péronne		
Tarn	ALBI	Castres	
81	Gaillac		
81	Lavaur		
Tarn-et-Garonne	Castel-Sarrasin	MONTAUBAN	
82	Moissac		
Var	DRAGUIGNAN	Toulon	
83	Brignoles	Grasse	
Vaucluse	Apt	AVIGNON	
84	Carpentras		
84	Orange		
Vendée	ROCHEFORT		
85	Fontenay-le-Comte		
85	Les Sables d'Olonne		
Vienne	Châtelleraut	POITIERS	
86	Civray		
86	Loudun		
86	Montmorillon		
Vienne (Haute)	Bellac	LIMOGES	
87	Rochechouart		
87	Saint-Yriex		
Vosges	ÉPINAL		
88	Mirecourt		
88	Neufchâteau		
88	Rémiremont		
88	Saint-Dié		
Yonne	Avallon	AIXFRRF	
89	Joigny	Sens	
89	Tonnerre		

## LISTE DES VILLES TIRÉES ET RETENUES (reconstitution)

Villes tirées dans les deux échantillons					
Département	Petites villes		Villes moyennes		Remarques
	Échantillon 1	Échantillon 2	Échantillon 1	Échantillon 2	
Ain		Trevoux			
Aisne		Laon			
Allier		La Palisse			
Alpes de Hte Provence	<b>Sisteron</b> <sup>000</sup>	Digne			Sisteron, en remplacement de Forcalquier
Ariège	Foix*				Hors échantillon, pas de dossier préalable
Ardennes	Rocroi			Sedan	
Aube		Arcis-sur-Aube		Troyes	
Aveyron		Rodez			
Bouches du Rhône			Arles		
Calvados			Lisieux		
Cantal			Aurillac		
Charente	Cognac				
Charente-Maritime		Jonzac		Saintes	
Cher		St-Amand		Bourges	
Corrèze		Ussel			
Corse		Corte			
Côte d'Or		Semur		Dijon	
Creuse	Aubusson				En remplacement de Guéret
Dordogne	Sarlat	Montron			Sarlat, en remplacement de Bergerac
Drôme	Nyons				En remplacement de Die
Eure		Pont-Audemer			
Eure-et-Loir	Dreux				
Finistère	Morlaix		Brest		
Gard		Le Vigan			
Haute-Garonne		St-Gaudens			
Gers		Condom			
Gironde		Bazas			
Hérault	Lodève		Montpellier		Pas de dossier préalable pour Montpellier ; Lodève, en remplacement de St-Pons
Ille-et-Vilaine	Redon			Rennes	
Isère				Grenoble	
Jura		Poligny			
Landes	Dax				En remplacement de Mont- de-Marsan
Loir et cher	Romorantin		Blois		
Loire (Haute)	Brioude				En remplacement d'Issingéaux
Loire-Atlantique		Paimboeuf			
Lozère		Florac			
Maine-et-Loire				Angers	
Manche	Coutances				
Marne	Epernay				
Mayenne	Mayenne				
Morbihan		Pontivy			

<sup>000</sup> En gras, les villes retenues pour l'enquête

Département	Petites villes		Villes moyennes		Remarques
	Échantillon 1	Échantillon 2	Échantillon 1	Échantillon 2	
Moselle	Sarreguemines	Sarrebourg	Metz		
Nièvre	Château-Chinon				
Nord			Dunkerque	Cambrai	
Orne		Domfront		Alençon	
Pas-de-Calais	Montreuil		Arras		
Puy-de-Dôme	Issoire		Riom	Clermont-Ferrand	Issoire, en remplacement d'Ambert
Pyrénées-Atlantiques	Orthez		Bayonne		
Pyrénées-Orientales				Perpignan	
Ex-Haut-Rhin (Territoire de Belfort)		Belfort			
Saône (Haute)	Gray				
Saône-et-Loire	Louhans		Châlon-sur-Saône		
Sarthe		Mamers			
Savoie	Albertville	Moutiers*		Chambéry	Moutiers, hors échantillon, pas de dossier préalable
Savoie (Haute)		Bonneville			
Seine	Sceaux				
Seine-Maritime			Dieppe		
Seine-et-Marne		Meaux			
Ex-Seine-et-Oise (Essonne)	Corbeil				
Ex-Seine-et-Oise (Yvelines)			Versailles		
Sèvres (Deux)	Melle		Niort		
Somme		Doullens		Amiens	
Tarn	Gaillac				En remplacement d'Albi
Tarn-et-Garonne				Montauban	
Vaucluse				Avignon	
Vosges	Mirecourt				
Yonne			Auxerre		



## LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE

### Avertissement

- Cette liste a été établie par recoupement de plusieurs sources :
  - la liste des communes initialement prévues par tirage au sort<sup>101</sup>,
  - les états successifs, dressés au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête,
    - "la liste des communes rurales et des villes de l'échantillon"<sup>102</sup>, qui correspond aux communes finalement retenues pour l'enquête.
    - enfin, l'inventaire que nous avons dressé des données communales collectées et archivées.

Ce répertoire est donc plus large que "la liste des communes rurales et des villes de l'échantillon", puisqu'il prend en compte des communes laissées de côté, mais dont les registres avaient été dépouillés. Sauf mention contraire, les registres d'état civil de toutes les communes qui y figurent ont été dépouillés, sur une période plus ou moins longue (voir colonne "Période couverte"). Leurs données font l'objet de ce versement aux Archives Nationales (Centre des Archives Contemporaines).

- Cette liste est présentée par ordre alphabétique de départements et de communes, à la date de 1954.

Les codes "3", "4," et "Y" de la colonne 4 (*cf. infra*) ne permettent pas de distinguer les modifications communales qui relèvent d'une fusion ou d'un éclatement. Aussi avons-nous préféré indiquer :

- sous leur nom actuel, les communes autrefois rattachées à une commune tirée au sort et détachées avant 1829 (voir colonne "Remarques" pour connaître la commune dont elles sont issues),
- entre parenthèses, et à côté du nom de la commune de rattachement, le nom des communes qui ont fusionné avant 1954.

- Descriptif des codes utilisés :  
voir page suivante

• En ce qui concerne la colonne "Remarques", son contenu a été établi essentiellement d'après les réponses des archivistes au questionnaire envoyé par l'INED. Les précisions apportées à la question des modifications territoriales des communes sont très inégales. Cet état doit donc être considéré comme provisoire.

<sup>101</sup> Population, 1958, pp. 681-686

<sup>102</sup> Population, 1975, pp. 44-51

Liste des communes de l'enquête L. Henry - Descriptif des codes utilisés

Colonne 3 :	0	1	2	3
Type de commune	Rural	PV Petites Villes	MV Villes moyennes	GV Grandes Villes

Colonne 6	Période couverte
Années effectivement dépouillées (qu'on doit trouver dans les dossiers archivés)	

Colonne 4	1	2	3	4	X	Y	-
Type d'échantillon	Echantillon principal  (1er échantillon)	Echantillon complémentaire  (2è échantillon)	Commune provenant de la division d'une paroisse du 1er échantillon	Commune provenant de la division d'une paroisse du 2° échantillon	Communes de remplacement  du  1er ou du 2° échantillon	Commune provenant de la division d'une commune de remplacement du 1er ou du 2è échantillon	Communes prévues mais non dépouillées  ou  dépouillées puis exclues
			Communes qui ne figurent pas dans les échantillons initiaux (1 et 2)				

Colonne 5 : Régions de publication	Composition
1	Côtes-du-Nord (Côtes d'Armor), Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée
2	Calvados, Eure, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Seine-Maritime
3	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme
4	Aube, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Seine-et-Marne, ex-Seine-et-Oise (Essonne, Val-d'Oise, Yvelines), ex-Seine (Hauts-de-Seine, Paris, Seine-St-Denis, Val-de-Marne, ), Yonne
5	Belfort (terr. de), Doubs, Jura, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges
6	Ain, Côtes-d'Or, Isère, Loire, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie
7	Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse
8	Allier, Aveyron, Cantal, Creuse, Corrèze, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne
9	Ariège, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne
10	Charente, Charente-Maritime, Cher, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vienne
Cf. Carte « Répartition régionale de l'échantillon anonyme de l'enquête L. Henry »	

Enquête L. Henry : Dépouillement anonyme						
(ordre alphabétique des communes)						
Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Ain	Chanay	0	2	6	1670-1829	
D2	Jeancourt	0	-	6	1696-1829	Dépouillée puis exclue de l'échantillon
1	Meximieux	0	1	6	1670-1829	
1	St-Denis-en-Bugey	0	1	6	1671-1829	
1	Villereversure	0	1	6	1672-1829	
Aisne	Connigis	0	X	3	1740-1829	
2	Essômes-sur-Marne	0	1	3	1673-1829	
2	Liez	0	2	3	1677-1829	
2	Moussy-Verneuil (Moussy)	0	2	3	1692-1829	Réunie à Verneuil après la guerre de 1914-18
2	Moussy-Verneuil (Verneuil)	0	2	3	1670-1829	Réunie à Moussy après la guerre de 1914-18
2	Pargny-les-Bois	0	1	3	1670-1829	
2	Vézilly	0	1	3	1670-1829	
2	Wissignicourt	0	2	3	1670-1829	
Allier	Diou (Abbaye de Sept Fons)	0	2	8	1676-1829	Annexe de Diou
3	Diou	0	4	8	1677-1829	
3	Marigny	0	1	8	1670-1829	
3	Paray-sous-Briailles	0	2	8	1670-1829	
Alpes de Haute Provence	Peyruis	0	1	7	1722-1829	
4	St-Martin-de-Brômes	0	2	7	1670-1829	
4	Sisteron	1	1	7	1740-1829	
Alpes (Hautes)	Antonaves	0	1	7	1733-1829	
5	Puy-Sanières	0	1	7	1691-1829	Avec Puy St Eusèbe avant 1790
5	Puy-St-Eusèbe	0	3	7	1793-1829	Avec Puy-Sanière avant 1790
Alpes-Maritimes	Cabris	0	1	7	1688-1829	Avec Le Tignet jusqu'en 1783
6	Nice	3	1	6	1740-1829	
6	Peymeinade	0	3	7	1725-1829	Annexe de Cabris jusqu'en 1868
6	Tignet (Le)	0	3	7		Lieu inhabité de Cabris, indépendant en 1711 (registres à partir de 1784)
Ardèche	Joannas	0	X	7	1675-1829	
7	St-Cirgue-en-Montagne	0	X	7	1670-1829	
7	Satillieu	0	2	7	1670-1829	
Ardennes	Arnicourt	0	1	3	1670-1829	
8	Chilly	0	1	3	1670-1829	
8	Coulommes	0	X	3	1670-1829	Remplace Sommerance, dont les registres paroissiaux ont été détruits
8	Neuville-lès-This	0	1	3	1675-1829	Réuni à This sous la dénomination de Neuville-et-This, de 1828 à 1871
8	Revin	0	2	3	1670-1829	
8	Rocroi	1	1	3	1740-1829	



Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Ariège	Ascou	0	1	9	1684-1829	
9	Foix	1	X	9	1740-1829	
9	Fossat (le)	0	1	9	1714-1829	
9	Lescure	0	1	9	1797-1829	
9	Pailhès	0	X	9	-	Prévue initialement, mais n'a pas été dépouillée
Aube	Bagneux-la-Fosse	0	2	4	1670-1829	
10	Chaseray	0	1	4	1740-1829	
10	Landreville	0	1	4	1672-1829	Succursale de Loches jusqu'en 1830
10	Loches-sur-Ourches	0	3	4	1670-1829	Avec Landreville
10	Unienville	0	1	4	1670-1829	
Aude	Bouisse	0	1	7	1695-1829	
11	Floure	0	1	7	1685-1829	
11	Monthaut	0	1	7	1670-1829	
11	St-Julien de Briola	0	1	7	1675-1829	
Aveyron	Ambeyrac	0	3	8	1740-1829	Division de Montsalès, commune indépendante en 1884
12	Camboulan	0	3	8	1675-1829	Annexe de Montsalès
12	Gaurels	0	3	8	1682-1829	Annexe de Montsalès
12	Gaillac-d'Aveyron	0	1	8	1670-1829	et Gagnac
12	Gaillac-d'Aveyron (Gagnac)	0	3		1671-1829	Rattachée à Gaillac
12	Laplane	0	3	8	1804-1825	Annexe de Montsalès
12	Montsalès	0	1	8	1673-1829	Montalès comprend Ambeyrac, Ols-Rhinode, Laplane, Ambeyrac, Camboulan et Gaurel
12	Ols	0	3	8	1737-an VIII	Avec Rhinode de 1793 à an VIII et annexe de Montsalès
12	Rhinodes	0	3	8	1737-an VIII	Avec Ols de 1793 à an VIII et annexe de Montsalès
12	St-André de Najac	0	1	8	1711-1829	et Bêteille
12	St-André de Najac (Bêteille)	0	3		1678-1829	Réunie à St André de Najac
Bouches du Rhône	Auriol	0	1	7	1670-1829	
13	Marseille	3	1	7	1740-1829	
13	Simiane-Collongue	0	1	7	1670-1829	
Calvados	Bourgeauville	0	1	2	1670-1829	
14	Canchy	0	2	2	1670-1829	
14	Ducy-Ste-Marguerite	0	2	2	1670-1829	
14	Fumichon	0	1	2	1670-1829	Avec St-Pierre de Canteloup et St-Hippolyte de Canteloup
14	Fumichon (St Hippolyte de Cantaloup)	0	1	2	1670-1829	Réunie à Fumichon
14	Fumichon (St Pierre de Cantaloup)	0	1	2	1670-1825	Réunie à St Hippolyte de Canteloup en 1825
14	Lisieux	2	1	2	1740-1829	
14	Maizières	0	1	2	1670-1829	
14	Périgny	0	1	2	1740-1829	
14	Tôtes	0	1	2	1670-1829	
Cantal	Aurillac	2	1	8	1740-1829	
15	Chalvignac	0	1	8	1695-1829	
15	Moussages	0	1	8	1700-1829	
15	Tournemire	0	1	8	1683-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Charente	Anais	0	2	0	1670-1829	
16	Cressac	0	2	0	1670-1829	
16	Jurignac	0	1	0	1670-1829	
16	St-Fraigne	0	2	0	1670-1829	
Charente-Maritime	Charron	0	2	0	1670-1829	
17	Mung (le)	0	1	0	1670-1829	
17	St-Léger-en-Pons	0	2	0	1686-1829	
17	St-Saturnin-du-Bois	0	1	0	1669-1829	
Cher	Argenvières	0	2	0	1681-1829	
18	Corquoy	0	1	0	1670-1829	
18	Osmery	0	1	0	1676-1829	
Corrèze	Gimel	0	1	8	1670-1829	Avec St-Priest-de-Gimel et St-Etienne-de-Gimel
19	St-Bonnet-Elvert	0	1	8	1670-1829	
19	St-Priest-de-Gimel	0	1	8	1670-1830	Détachée de Gimel
19	Voutezac	0	1	8	1675-1829	
Côte d'Or	Auxonne	0	1	6	1670-1829	
21	Clénay et Oigny	0	2	6	1678-1829	
21	Echevronne	0	1	6	1670-1829	
21	Lantilly	0	1	6	1670-1829	
21	Mont-St-Jean	0	1	6	1670-1829	
21	Perrigny-lès-Dijon	0	2	6	1692-1829	
21	St-Aubin	0	1	6	1670-1829	
21	Toutry	0	1	6	1670-1829	
Côtes d'Armor (ex Côtes du Nord)	Callac	0	1	1	1740-1829	Trêve (c'est-à-dire annexe) de Botmel de 1670 à 1792
22	Callac (Trêve de Botmel)	0	3	1	1670-1792	Commune en 1790 ; augmentée en 1791 de Landugen. En l'an II, Botmel prend le nom de Callac
22	Callac (Trêve de Landugen)	0	3	1	1670-an VIII (1800)	Réuni à la Trêve de Botmel, puis séparée de Callac et rattachée à Duault en 1873.
22	Gouray (le)	0	2	1	1678-1829	
22	Plounevez-Quintin	0	1	1	1670-1829	Commune en 1790 et augmentée de Trémargat de 1792 à 1851
22	St-Solen	0	1	1	1670-1829	
22	Trémargat	0	3	1	1678 - 1829	Annexe de Plounevez-Quintin devenue commune en 1851
Creuse	Aubusson	1	1	8	1740-1829	
23	Bord-St-Georges	0	X	8	1674-1829	En remplacement de Ceyroux, St Sylvain
23	Bord-St-Georges (Bornet)	0	Y	8	1674 - an VIII	Avec Bord-St-Georges à partir de l'an VIII
23	Noth	0	1	8	1737-1829	à partir de 1737
23	Colondannes	0	X	8	1670-1727	Avant 1737 seulement en remplacement de Noth
23	St-Avit-le-Pauvre	0	2	8	1670-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Dordogne	Auriac-de-Bourzac	0	2	0	1670-1829	
24	Canéda (la)	0	1	0	1673-1829	
24	Festalemps	0	1	0	1670-1829	
24	Issigeac	0	3	0	1793-1829	Avec Monmarvès jusqu'en 1792
24	Montmarvès	0	1	0	1693-1829	Avec Issigeac de 1740-1792
24	St-Paul-la-Roche	0	1	0	1670-1829	
24	Sarlat	1	1	0	1740-1829	
24	Villars	0	1	0	1670-1829	
Doubs	Auxon-Dessus	0	2	5	1670-1829	
25	Deluz	0	1	5	1737-1829	
25	Lizine	0	2	5	1670-1829	
Drôme	Aleyrac	0	2	7	1670-1829	
26	Eymeux	0	X	7	1671-1829	
26	Laveyron	0	Y	7	1793 - 1829	Avec St Vallier avant 1792
26	Monjoux	0	-	7	1672 - 1829	Dépouillée puis remplacée par Laveyron
26	Ponsas	0	Y	7	1793 - 1829	Avec St Vallier avant 1792
26	Reilhanelle	0	1	7	1670-1829	
26	Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	0	-	7	1793 - 1829	Dépouillé puis exclue de l'échantillon
26	St-Vallier	0	X	7	1670-1829	Avec Laveyron et Ponsas jusqu'en 1792
Eure	Authieux (les)	0	2	2	1670-1829	
27	Bosc-Renoult-en-Ouche	0	1	2	1670-1829	Avec Rubremont de 1670 à 1793
27	Bosc-Renoult-en-Ouche (Rubremeont)	0	3	2	1679-1829	Avec Bosc-Renoult-en-Ouche
27	Criqueboeuf-sur-Seine	0	1	2	1670-1829	
27	Goulafrrière (la)	0	1	2	1670-1829	
27	Marcilly-la-Campagne	0	1	2	1670-1829	
27	Roman	0	1	2	1670-1829	Avec Blandey
27	Roman (Blandey)	0	3	2	1670 - 1829	Réunie à Roman en 1845
27	St-Pierre de Cormeilles	0	1	2	1670-1829	
Eure-et-Loir	Beauvilliers	0	2	4	1672-1829	
28	Chaudon	0	1	4	1670-1829	
28	Houx	0	1	4	1737-1829	
28	Trizay-lès-Bonneval	0	1	4	1672-1829	
Finistère	Argol	0	-	1	1670-1829	Avec St Nic ; dépouillée mais non utilisée
29	Guimaec	0	1	1	1670-1829	
29	Kerlaz	0	3	1	1687-1792	Section rattachée à Plonevez en 1793 puis détachée en 1932
29	Morlaix	1	1	1	1740-1829	
29	Plonevez-Porzay	0	1	1	1670-1829	Avec Kerlaz de 1793 à 1932
29	St-Nic	0	-	1	1670-1729	Avec Argol ; dépouillée mais non utilisée
29	Telgruc-sur-Mer	0	1	1	1706-1829	
Gard	Chusclan	0	1	7	1704-1829	
30	Roquemaure	0	2	7	1670-1829	Avec Truel
30	Roquemaure (Truel)	0	4	7	1684-1792	Pairie de Roquemaure
30	Saze	0	2	7	1674-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Haute-Garonne	Caujac	0	1	9	1694-1829	
31	Eoux	0	2	9	1670-1829	
31	Mauran	0	1	9	1670-1829	
31	Monclar-de-Comminges	0	2	9	1684-1829	
31	Samouillan	0	1	9	1680-1829	
31	St-André	0	2	9	1670-1829	
31	Toulouse	3	1	9	1740-1829	
Gers	Castera-Verduzan	0	1	9	1670-1829	Commune formée par réunion de deux paroisses : Castéra-Vivent et Verduzan, en 1739
32	Maupas	0	1	9	1740-1829	
32	Roquefort	0	1	9	1670-1829	avec Clarac de 1826 à 1829
32	Roquefort (Clarac)	0	3	9	1792 - 1825	Séparée de Roquefort de 1792 à 1825
32	Tillac	0	1	9	1737-1829	
Gironde	Auriolles	0	2	9	1676-1829	
33	Bordeaux	3	1	9	1740-1829	
33	Camarsac	0	1	9	1737-1829	
33	Gauriaguet	0	1	9	1679-1829	
33	St-Christophe-de-Double	0	1	9	1670-1829	
33	Ste-Terre	0	1	9	1670-1829	
Hérault	Bessan	0	1	7	1670-1829	
34	Celles	0	2	7	1740-1829	
34	Montpellier	2	1	7	1740-1829	
34	Villemagne	0	1	7	1676-1829	
Ille-et-Vilaine	Montreuil-sous-Pérouse	0	1	1	1670-1829	
35	St-Méen-le-Grand	0	1	1	1670-1829	
35	Tinténiac	0	2	1	1670-1829	
Indre	Chalais	0	1	0	1708-1829	
36	Neuilly-les-Bois	0	1	0	1670-1829	
36	Vijon	0	1	0	1684-1829	
Indre-et-Loire	Bournan	0	2	0	1670-1829	
37	Reugny	0	1	0	1736-1829	
Isère	Apprieu	0	2	6	1670-1829	
38	Apprieu (Coutaine)	0	4	6	1793-1796	Hameau réuni à Apprieu
38	Engins	0	1	6	1682-1829	
38	Lumbin	0	1	6	1670-1829	
38	Monteynard	0	2	6	1670-1829	
38	Tronche (la)	0	1	6	1670-1829	Ancien nom : St Ferjus jusqu'en 1790
38	Villette-d'Anthon	0	2	6	1670-1829	
Jura	Chevigny	0	X	5	1670-1829	En remplacement de Gevry
39	Peintre	0	Y	5	1737-1829	Séparée de Chevigny après 1700
39	Choux	0	1	5	1670-1829	
39	Les Bouchoux	0	3	5	1697-1829	Certains hameaux de Choux appartenaient autrefois aux Bouchoux
39	Dompierre	0	3	3	1670-1829	Et ses annexes de 1793-1829 : St Georges et Senay, Présilly et Reithouse
39	Dompierre (St Georges et Senay)	0	3	3	1793 - 1822	Réunie à Présilly en 1822

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Jura (suite)	Grozon	0	X	5	1675-1829	En remplacement de Montholier qui n'avait plus de registres antérieurs à 1737
39	Présilly	0	3	3	1793 - 1829	Détachée de Dompierre, en 1793
39	Reithouse	0	1	1	1670-1829	Détachée de Dompierre, en 1793
39	Saligney	0	X	X	1670-1829	En remplacement de Biarne
39	Vévy	0	1	1	1737-1829	
Landes	Castel-Sarrazin	0	1	9	1713-1829	
40	Mauvezin-d'Armagnac	0	1	9	1712-1829	
40	Parentis en Borne	0	2	9	1692-1829	
40	Pissos	0	X	9	1670-1829	En remplacement de Parentis, très lacunaire
Loir-et-cher	Blois	2	1	0	1740-1829	
41	Châtres sur Cher	0	1	0	1670-1829	
41	Monteaux	0	1	0	1670-1829	
41	Séris	0	1	0	1671-1829	
Loire	Changy	0	1	6	1670-1829	En remplacement de Meylieu Montrand
42	Saint-Laurent-la-Conche	0	1	6	1680-1829	
42	Saint-Thurin	0	2	6	1670-1829	
Loire (Haute)	Auteyrac	0	1	8	1670-1829	
43	Lapte	0	1	8	1709-1829	
43	Saint-Paul-de-Tartas	0	1	8	1671-1829	
Loire-Atlantique	Croisic (Le)	0	1	1	1669-1829	
44	Nantes	3	1	1	1740-1829	
44	Saint-Aignan-Grandlieu	0	1	1	1670-1829	
Loiret	Bellegarde	0	1	4	1675-1829	
45	Chanteau	0	2	4	1670-1829	
45	Egry	0	1	4	1670-1829	
45	Ondreville-sur-Essonne	0	1	4	1680-1829	
45	Quiers-sur-Bézondes	0	3	4	1675-1829	Annexe de Bellegarde
Lot	Gramat	0	2	8	1670-1829	avec Prangères, Ségala, St Ghigues
46	Gramat (Rignac)	0	4	8	1726 - 1797	Annexe de Gramat
46	Gramat (St Ghignes)	0	4	8	1724 - 1793	Annexe de Gramat
46	Gramat (Ségala)	0	4	8	1723 - 1792	Annexe de Gramat
46	Gramat (Prangères)	0	4	8	1721 - 1792	Annexe de Gramat
46	Maxou	0	1	8	1670-1829	Avec St-Pierre-Lafeuille jusqu'en 1950
46	Promilhanes	0	1	8	1670-1829	
46	Promilhanes (Brouelle)	0	2	8	1678 - 1799	Annexe de Promilhanes
46	Saint-Pierre-Lafeuille	0	3	8	1675 - 1800	Séparée de Maxou en 1950
Lot et Garonne	Esplens	0	2	9	1670-1829	
47	Saint-Léon	0	1	9	1670-1829	
47	Longueville	0	1	9	1692-1829	
Lozère (48)	Saint-Chély-d'Apcher	0	X	8	1670-1829	
Maine-et-Loire	Faveraye-Mâchelles	0	1	1	1678-1829	
49	Chapelle-Hullin (La)	0	2	1	1676-1829	
49	Nyoiseau	0	1	1	1670-1829	
49	Soeurdres	0	1	1	1673-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Manche	Binville	0	1	2	1670-1829	
50	Coutances	1	1	2	1740-1829	
50	Curcy	0	1	2	1674-1829	
50	Saint-Côme-du-Mont	0	1	2	1675-1829	
50	Saint-Symphorien-les-Buttes	0	1	2	1704-1829	
50	Canisy	0	2	2	1674-1829	
50	Anneville-en-Saire	0	X	2	1672-1829	
Marne	Aouigny	0	1	4	1673-1829	
51	Berzieux	0	2	4	An XI-1822	Commune de complément des lacunes de 1803-1822
51	Champaubert-aux-Bois	0	1	4	1670-1829	
51	Ciesies	0	2	4	An XI-1829	Commune de complément des lacunes de 1803-1829
51	Domprény	0	1	4	1674-1829	
51	Matougues	0	2	4	1670-1829	
51	Sarcy	0	1	4	1674-1829	
51	Ville-en-Tardenois	0	1	4	1674-1829	
Marne (Haute)	Bourg-Sainte-Marie /	0	1	5	1670-1829	
52	Damrémond *	0	1	5	1670-1829	
52	Gourzon *	0	3	5	1670-1829	Détachée de Laneuville en 1793
52	Laneuville-à-Bayard <sup>#</sup>	0	1	5	1670-1829	Avec Gourzon jusqu'en 1792
52	Ormaney	0	1	5	1670-1829	
52	Sauvage-Magny	0	1	5	1670-1829	
Mayenne	Contest	0	X	2	1669-1829	
53	Mayenne	1	1	2	1740-1829	
53	Saint-Sulpice	0	X	2	1678-1829	
53	Torcé-en-Charnie	0	X	2	1678-1829	
Meurthe-et-Moselle	Borville	0	2	5	1670-1829	
54	Chenicourt	0	X	5	1670-1829	En remplacement de Menaucourt sur Seille
54	Eulmont	0	2	5	1670-1829	
54	Labry	0	2	5	1670-1829	
54	Viviers-sur-Chiers	0	2	5	1670-1829	
Meuse	Bussy-la-Côte	0	2	5	1670-1829	Avec l'Abbaye de St Hilaire de 1703 à 1788
55	Foameix	0	2	5	1670-1829	
55	Fromezey	0	4	5	1692-1829	Ancienne annexe de Foameix de 1740 à 1829
55	Ippécourt	0	1	5	1674-1829	
55	Ligny-en-Barrois	0	2	5	1670-1829	
55	Saint-Amand-sur-Ornain	0	1	5	1670-1829	
55	Vignot	0	1	5	1670-1829	
Morbihan	Gourin	0	1	1	1670-1829	
56	Plouhinec	0	1	1	1670-1829	
Moselle	Fameck	0	1	5	1670-1829	
57	Fameck (Budange)	0	3	5	1793-1829	Paroisse rattachée à Fameck en 1810
57	Fameck (Morlange)	0	3	5	1793-1829	Paroisse rattachée à Fameck en 1810
57	Gelucourt	0	2	5	1674-1829	
57	Havange	0	1	5	1698-1829	
57	Insming	0	2	5	1686-1829	
57	Insming (Le Petit Rorbach)	0	4	5	1793-1829	Avec Insming avant 1793

\* = aujourd'hui = Bayard-sur-Marne

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Moselle (suite)	Lixheim	0	1 et 4	5	1670-1829	Avec Insming avant 1793
57	Marly	0	2	5	1670-1829	
57	Nelling	0	4	5	1793-1829	Avec Insming avant 1793
57	Vic-sur-Seille	0	1	5	1670-1829	
57	Wuisse	0	2	5	1670-1829	
Nièvre	Challuy (Aglan)	0	3	5	1680-1791	Réunie à Challuy en 1791
58	Challuy	0	1	6	1670-1829	Avec Anglan à partir de 1791
58	Chateau-Chinon	1	1	6	1740-1829	
58	Dampierre-sous-Bouhy	0	2	6	1670-1829	
58	Maison-Dieu (La)	0	1	6	1670-1829	
Nord	Baisieux	0	1	3	1694-1829	
59	Chéreng	0	1	3	1694-1829	
59	Forest-sur-Marque	0	1	3	1694-1829	
59	Lieu-Saint-Amand	0	1	3	1737-1829	
59	Lille	3	1	3	1740-1829	
59	Saméon	0	1	3	1670-1829	
59	Waziers	0	1	3	1737-1829	
Oise	Boran-sur-Oise	0	1	4	1740-1829	avec Morency
	Boran-sur-Oise (Morency)	0	3	4	1793-1823	Annexe de Boran-sur-Oise
60	Cuise-la-Motte	0	1	4	1670-1829	
60	Fay-les-Etangs	0	2	4	1692-1829	
60	Grémévillers	0	1	4	1670-1829	
60	Marseille-en-Beauvaisis	0	1	4	1670-1829	
60	Saint-Omer-en-Chaussée	0	1	4	1697-1829	
60	Villers-Vicomte	0	1	4	1670-1829	
Orne	Beaulandais	0	1	2	1677-1829	
61	Goulet	0	1	2	1670-1829	
61	Motte-Fouquet (La)	0	1	2	1670-1829	
61	Saint-Germain-des-Grois	0	1	2	1670-1829	
61	Tourouve-en-Perche				1665-1769	
61	Tuboeuf	0	1	2	1670-1829	
Pas-de-Calais	Alinchun	0	2	3	1672-1829	
62	Arras	2	1	3	1740-1829	
62	Barlin	0	1	3	1670-1829	
62	Beutin	0	2	3	1670-1829	
62	Choques	0	2	3	1670-1829	
62	Hallines	0	X	3	1677-1829	
62	Mondicourt	0	1	3	1673-1829	avec Pomméra à partir de 1775
62	Pomméra	0	3	3	1775-1829	Détachée de Mondicourt
62	Racquingham	0	1	3	1688-1829	
62	Selles	0	1	3	1670-1829	
62	Wicquinghem	0	1	3	1672-1829	
Puy-de-Dôme	Champétières	0	1	8	1670-1829	
63	Courgoul	0	2	8	1693-1829	
63	Issoire	1	1	8	1740-1829	
63	Meilhaud	0	2	8	1674-1829	
63	Saint-Bonnet-le-Chastel	0	2	8	1671-1829	

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	Arancou	0	X	9	1740-1829	En remplacement de Bergoney
64	Bidache				1700-1792	
64	Espelette	0	1	9	1737-1829	
64	Séméacq-Blachon	0	1	9	1740-1829	Ces 2 paroisses, devenues communes après la Révolution, ont été réunies en 1809
64	Louvie-luzon	0	2	9	1717-1829	
<b>Pyrénées (Hautes)</b>	Esbareich (avec Sost)	0	1	9	1670-1829	
65	Gerde	0	2	9	1738-1829	
65	Saléchan	0	2	9	1676-1829	Devenue Estenos de 1793-1829
<b>Pyrénées-Orientales</b>	Bélesta	0	2	7	1690-1829	
66	Trouillas	0	X	7	1685-1829	
<b>Rhin (Bas)</b>	Heiligenstein	0	2	5	1670-1829	
67	Kindswiller	0	X	5	1699-1829	En remplacement de Bitschhoffen
67	Wolxheim	0	1	5	1685-1829	
<b>Rhin (Haut)</b>	Bettendorf	0	2	5	1670-1829	
68	Franken	0	1	5	1670-1829	Avec Jettingen jusqu'en 1789
68	Jettingen	0	3	5	1793-1829	Détachée de Franken en 1790
68	Saint-Hippolyte	0	1	5	1670-1829	
68	Strasbourg	3	1	5	1740-1829	
<b>Rhône</b>	Arbresle (L')	0	1	6	1670-1829	
69	Lyon	3	1	6	1740-1829	
69	Larajasse	0	1	6	1670-1829	Avec l'Aubépin
69	Saint-Jean-d'Ardières	0	1	6	1670-1829	
<b>Saône (Haute)</b>	Aboncourt	0	3	5	1670-1829	Avec Fouchécourt avant 1790
70	Auvet-et-la-Chapelotte	0	1	5	1712-1829	Commune de La Chapelotte seule de 1790 à 1805. A cette date elle fut réunie à la commune d'Auvet créée dès 1790
70	Auvet-et-la-Chapelotte (Abbaye de Cheuley)	0	3	5	1723-1772	Paroisse de l'Abbaye de Cheuley avec Auvet-et-la-Chapelotte jusqu'en 1772
70	Chauvirey-le-Châtel	0	1	5	1670-1829	Paroisse qui dépendait de Vitrey jusqu'en 1789, devient commune en 1790 et avec Chauvirey-le-Vieil de 1808 à 1845
70	Chauvirey-le-Vieil	0	3	5	1791-1808	Commune de 1792 à 1807, réunie à Chauvirey-le-Châtel de 1808 jusqu'en 1845. Commune indépendante en 1846
70	Chauvirey-le-Châtel (Chauvirey sur Gugeotte)	0	3	5	1794-1829	Avec Chauvirey-le-Châtel
70	Fouchécourt	0	1	5	1737-1829	Réunie à Aboncourt jusqu'à la Révolution
70	Venisey	0	1	5	1712-1829	



Departement	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Saône-et-Loire	Allerey	0	2	6	1670-1829	
71	Châlons-sur-Saône	2	1	6	1740-1829	
71	Charnay-lès-Mâcon	0	2	6	1678-1829	
71	Charnay-lès-Mâcon (Saint-Léger)	0	4	6	1686-1785	Paroisse de Charnay-lès-Macon de 1686 à 1785
71	Frangy-en-Bresse	0	2	6	1670-1829	
71	Louhans	1	1	6	1740-1829	
71	Ratte	0	1	6	1694-1829	Annexe de Le Fay (commune non dépouillée)
71	Saint-Pierre-de-Varennes	0	1	6	1670-1829	
Sarthe	Chenu	0	1	2	1670-1829	
72	Maisoncelles	0	1	2	1672-1829	
72	Saint-Georges-du-Rosay	0	1	2	1670-1829	
72	Voivres-lès-le-Mans	0	1	2	1670-1829	
Savoie	Perrière (La)	0	1	6	1670-1829	
73	Bellecombe-en-Bauges	0	2	6	1740-1829	
73	Moûtiers	1	X	6	1740-1830	
73	Saint-Germain-la-Chambotte	0	2	6	1670-1829	
Savoie (Haute) (74)	Massongy	0	1	6	1670-1829	
Seine-Maritime	Biville-sur-Mer	0	2	2	1670-1829	
76	Cany-Barville	0	1	2	1670-1829	Barville réunie à Cany en 1816
76	Ferrières-en-Bray	0	1	2	1670-1829	
76	Nesle-Normandeuse	0	1	2	1670-1829	Réunie à Bourtel en 1823
76	Rouen	3	1	2	1740-1829	
76	Saint-Aubin-lès-Elboeuf	0	1	2	1670-1829	
76	Sassetot-le-Mauconduit	0	1	2	1670-1829	
76	Sotheville-lès-Rouen	-	-	-	1760-1790	non gardé
Seine-et-Marne	Annet-sur-Marne	0	1	4	1670-1829	
77	Chauconin	0	1	4	1670-1829	
77	Gironville	0	1	4	1670-1829	
77	Monthyon	0	1	4	1670-1829	
77	Saint-Germain-sous-Doue	0	1	4	1670-1829	
77	Villeneuve-sous-Dammartin	0	1	4	1670-1829	
Ex Seine-et-Oise (91)	Angervilliers	0	2	4	1737-1829	
78	Boissière-Ecole (La)	0	1	4	1670-1829	
91	Corbeil	1	1	4	1740-1829	
95	Cormeilles-en-Vexin	0	1	4	1670-1829	
93	Gournay-sur-Marne	0	1	4	1670-1829	
95	Jouy-le-Comte	0	X	4	1670-1894	En remplacement de Parmain
78	Maule	0	1	4	1670-1829	
78	Mézy	-	-	-	1737-1836	non gardé
95	Parmain	0	1	4	1670-1829	Avant 1894, remplacé par Jouy le Comte
93	Rosny-sous-Bois	0	X	4	1670-1829	
95	Sannois	0	1	4	1670-1829	
78	Versailles	2	1	4	1740-1829	

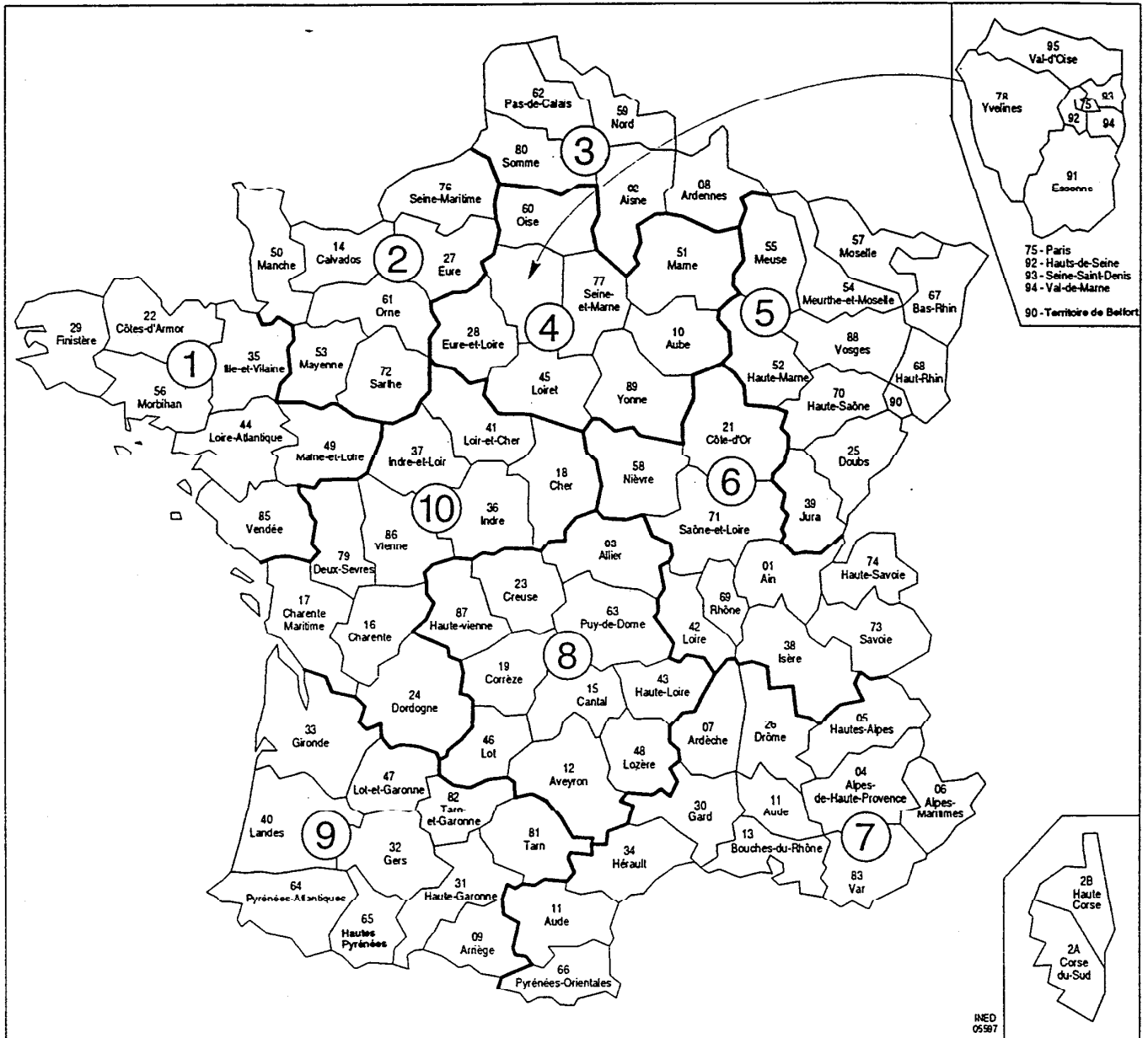
Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Sèvres (Deux)	Béceleuf	0	2	0	1740-1829	
79	Germond *	0	2	0	1670-1829	
79	Melle	1	1	0	1740-1829	
79	Niort	2	1	0	1740-1829	
79	Saint-André-sur-Sèvre	0	2	0	1674-1829	
Somme	Aumont	0	1	3	1670-1829	Avec Avelsches jusqu'en 1754
80	Avelsches	0	3	3	1692-1829	Avec Aumont jusqu'en 1754
80	Belloy-Saint-Léonard	0	2	3	1683-1829	
80	Domart-en-Ponthieu	0	1	3	1670-1829	
80	Gouy-l'Hôpital	0	2	3	1673-1829	
80	Limeux	0	2	3	1670-1829	
80	Nampty	0	2	3	1676-1829	
80	Proyart	0	1	3	1675-1829	
80	Vaux-sur-Somme	0	2	3	1682-1829	
Tarn	Labastide-de-Lévis	0	1	9	1670-1829	
81	Pratviel	0	1	9	1712-1829	Avec Jul et Valcournonse à partir de 1824
81	Verdalle	0	1	9	1670-1829	
Tarn-et-Garonne	Campsas	0	2	9	1674-1829	
82	Montgaillard	0	2	9	1686-1829	
Var (83)	Pourrières	0	1	7	1670-1829	
Vaucluse	Gargas	0	1	7	1672-1829	
84	Violès	0	1	7	1670-1829	
Vendée	Saint-Aubin-la-Flaine	0	1	1	1670-1829	
85	Brouzils (Les)	0	2	1	1670-1829	
85	Velluire	0	1	1	1671-1829	
Vienne	Dissay	0	1	0	1670-1829	
86	Pouillé	0	1	0	1680-1829	
Vienne (Haute)	Morterolles-sur-Semme	0	1	8	1723-1829	
87	Videix (St Gervais)	0	3	8	1672-1829	Réunie à Videix en 1829
87	Videix	0	1	8	1670-1829	
Vosges	Chaumousey	0	1	5	1670-1829	
88	Dombasle-en-Xaintois	0	3	5	1793 - 1829	Séparée de Ménil-en-Xaintois en 1790
88	Ménil-en-Xaintois	0	1	5	1690-1829	Avec Dombasle-en-Xaintois jusqu'en 1798
88	Pleuvezain	0	3	5	1793 - 1829	Annexe de Vicherey avant 1740
88	Renauvoid	0	3	5	1793-1829	Avec Chaumousey de 1793 à 1829
88	Sanchez	0	3	5	1793-1829	Avec Chaumousey de 1793 à 1829
88	Vicherey	0	1	5	1670-1829	Avec ses annexes Maconcourt, Beuvezin, Pleuvezain et Tramont-Lassus jusqu'en 1740.
88	Vicherey (Beuvezin)	0	3	5	1720 - 1829	Avec Tramont-Lassus de 1720 à 1792 et annexe de Vicherey avant 1740
88	Vicherey (Maconcourt)	0	3	5	1726 - 1829	Annexe de Vicherey avant 1740
88	Vicherey (Tramont-Lassus)	0	3	5	1720 - 1829	Avec Beuvezin de 1720 à 1792 et annexe de Vicherey avant 1740

88                      Dircourt                      1                      1                      5                      1740-1829                      Dossier papier manquant

\* aujourd'hui = fermont. Roune

Département	Communes	Type de commune	Type d'échantillon	Région de publication	Période couverte	Remarques
Yonne	Champigny	0	1	4	1670-1829	
89	Lain	0	2	4	1670-1829	
89	Nitry	0	1	4	1705-1829	Avec le village de Lichères jusqu'en 1790
89	Vincelottes	0	1	4	1670-1829	
89	Compigny	0	2	4	1670-1829	
Belfort (Territoire de)	Bermont	0	3	5		Annexe de Sévenans avant 1792
90	Botans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792
90	Dorans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792
90	Sévenans	0	1	5	1693-1829	Avec ses annexes avant 1792 : Bermont, Botans, Dorans, Trédurans, Vourvenans
90	Trédudans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792
90	Vourvenans	0	3	5	1793-1829	Annexe de Sévenans avant 1792

CARTE DE LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'ÉCHANTILLON ANONYME



COPIE DU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX ARCHIVISTES

ECHANTILLON : ..... COMMUNE : .....

DÉPARTEMENT : ..... CANTON : .....

## QUESTIONNAIRE

*Pour répondre aux questions 1 à 8 rayer la mention inutile.*

		Observations
1. Cette commune existait-elle déjà en 1788 en tant que paroisse, bourg ou ville ?	OUI NON	..... ..... .....
2. Si oui, avait-elle le même territoire qu'en 1954 ?	OUI NON	..... .....
3. Cette commune existait-elle déjà en 1801 ?	OUI NON	..... .....
4. Si oui, avait-elle le même territoire qu'en 1954 ?	OUI NON	..... ..... .....
<i>Si la réponse aux questions 1 à 4 est oui, passer à la question 7.</i>		
5. Cette commune a-t-elle été formée par réunion de tout le territoire de plusieurs paroisses ?	OUI NON	..... .....
6. Si oui, avait-elle en 1801 et en 1954, le même territoire qu'à sa formation ?	OUI NON	..... ..... .....
<i>Si la réponse à l'une des questions 5 ou 6 est non indiquer en "observations" quand et comment la commune a été créée ou modifiée.</i>		
7. A-t-il existé, sur le territoire des paroisses dont la commune a ou devrait avoir les registres, un temple protestant ?	OUI NON	..... .....
des établissements (couvents, hôpitaux, ...) ?	OUI NON	..... .....
8. Les deux séries de registres d'état-civil de 1820 (ou de la création de la commune) à nos jours subsistent-elles ?	OUI NON	..... .....
9. Donner ci-contre la liste des paroisses, temples, établissements ou communes rattachés à cette commune et l'inventaire des registres correspondants jusqu'en 1819 inclus.		

Paroisse, établissement ou commune	Registres de la commune	Registres du greffe	
		versés aux archives dép.	Encore au greffe

10. Certains de ces registres ont-ils été déjà dépouillés ? Par qui ? Comment ? Où peut-on trouver les résultats ?

11. Les listes nominatives dressées à l'occasion des recensements suivants existent-elles encore ?

*Rayer les années qui manquent.*

1836	1851	1866	1881	1896	1911	1931	1954
1841	1856	1872	1886	1901	1921	1936	
1846	1861	1876	1891	1906	1926	1946	

12. Existe-t-il, soit aux archives communales, soit aux archives départementales des listes nominatives plus anciennes. *Rayer la mention inutile.* OUI NON

Si oui, donner ci-dessous la liste de celles qui subsistent.

.....

.....

.....

.....

13. Existe-t-il d'autres documents d'ordre démographique intéressant la commune ? OUI NON

Si oui, les indiquer ci-dessous.

.....

.....

.....

.....

MODELE DE FEUILLES DE DEPILLEMENT EN ANONYME  
Première période

1707		DEPARTEMENT <u>de la Sarthe</u>										COMMUNE <u>Chenu</u> <u>62 bis m 70 T 125</u>										1707	
MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)	MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)				
	1	f	m	S		18					6	f											
	2	m	m								7	m	lo										
	3	f									8	m			1		N. Tours	aux. ci/pat					
4	S	f			10			DT			5	S	m		15								
1	S	m	xx		17			xx			6	S	m		xx		N. Tours	aux. ci/pat					
1	S	f			2		Stennan				6	S	m	xx	38								
1	S	f			xx						6	f	lo										
1	m				11		Stennan				6	S	f		10								
	SS				12						3												
	4				SS						4												
	5				SS						5												
	6				SS						6												
	7				SS						7												
	8				SS						8												
3	S	m			20						9	f	lo				N. Tours	aux. ci/pat					
3	b	m	lo								9	b	m	lo									
3	b	f	lo								9	b	m	lo									
3	b	m	lo								10	S	m		6								
3	S	f			6						10	S	m		3								
3	S	f			xx		N. Tours	aux. ci/pat			10	S	n		17		N. Tours	aux. ci/pat					
3	S	f			3						19												
	9										20												
	10										21												
	11										22												
	12																						

REGISTRE COMPLET †

REGISTRE COMPLET †

MODÈLE DE FEUILLES DE DÉPOUILLEMENT EN ANONYME  
Deuxième période

1760 DEPARTEMENT 28 Sarthe COMMUNE 25-15-85-125 Chemu 3M 14D 1740

MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)	MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	(10)	
	Ft	2																		
	1	7	2		1		(∞)			8	Δ	m			3		000		x	
7401	7	2		y	013	739	(∞)		x	7408	7	61		y	033	737	000		14	
1	7	2					OxO			9	Δ	m		y	4	736	000		x	
1	7	2								9	Δ	m		y	043	736	000		15	
1	7	2								9	Δ	m		y	7m		000		x	
1	7	2								7409	7	10		y	022	740	000		16	
1	7	2								9	Δ	m		y	4		000		x	
1	7	2		M	66		(∞)		Δa	9	Δ	m		y	043	736	000		17	
7401	7	2		2	663	674	(∞)		2/	9	Δ	m		y	043	736	000		17	
1	7	2					OxO			7409	6	y		y	xx	xxx	xxx	000	2/	
1	7	2								9	Δ	m		y	30		000		2/	
1	7	2								9	Δ	m		y	30	710	xxx	000	2/	
1	7	2		M	36		(∞)		Δa	9	Δ	m		y	30	710	xxx	000	2/	
7401	7	2		2	363	704	(∞)		3/											
1	7	2		C	22		(∞)		Δa											
7401	7	2		1	223	718	(∞)	1. yyy	4/											
	Ft	7																		
4	7	2		C	25				Δa											
7404	7	2		1	253	715	000	1. soldat	5/											
4	7	2		C	22		changé	Donation	x											
7404	7	2		1	223	718	000	1. yyy	E											
5	7	2		y	023	738	000		x											
7405	7	2		y	033	737	000		7/											
5	7	2		C	18			xx	x											
7405	7	2		1	183	722	000		9/											
5	7	2		xx	25			Amant	x											
7405	7	2		X	253	715	000	1. xxy	10/											
5	7	2		y	84		(∞)		x											
7405	7	2		3	843	656	000		11/											
5	7	2																		
	Ft	12																		
5	7	2		y	053	735	000		x											
7406	7	2		xx	70				12/											
5	7	2		X	703	670	000	1. 744	13/											
7407	7	2		C	27		xx		2/											
1	7	2		1	27	713	xxx	000	2/											
1	7	2		C	32		xx		2/											
7	7	2		1	32	708	xxx	000	2/											
7407	7	2		C	23		xx		2/											
2/	7	2		1	23	717	xxx	000	2/											
2/	7	2		V	33		xx		2/											
2/	7	2		3	33	xxx	xxx	000	2/											
	Ft	17																		

REGISTRE COMPLET X 20 1/2

REGISTRE COMPLET X



**MODELE DE FEUILLES RÉCAPITULATIVES**  
Première période

DÉPARTEMENT: Sarthe COMMUNE: Cheuvé

Année	B	M	S	Total	L	i	Bs	Année	B	M	S	Total	L	i	Bs
1670	(42)	(14)	52	(108)	I			1710	36	4	33	73	C	11	
1671	(49)	(13)	61	(123)	T			1711	46	7	32	85	C	9	
1672	(42)	(5)	60	(107)	I			1712	37	11	35	83	C	7	
1673	(55)	(10)	33	(98)	T			1713	36	3	56	95	C	6	
1674	(49)	(4)	46	(109)	I			1714	50	10	49	109	C	12	
1675	(54)	(3)	48	(105)	T			1715	41	10	29	80	C	15	1
1676	(47)	(8)	(24)	(79)	I			1716	53	8	39	100	C	15	1
1677	(48)	(8)	(42)	(98)	T			1717	32	10	36	83	C	12	
1678	(42)	(11)	(30)	(83)	I			1718	52	10	43	105	C	10	
1679	42	14	32	88	T	7	12	1719	52	6	64	132	C	8	1
1680	49	13	58	120	I	11	5	1720	40	11	73	119	C	14	
1681	42	5	49	96	T	5	4	1721	47	10	46	104	C	9	
1682	55	10	27	92	I	5	4	1722	44	10	53	107	C	11	
1683	49	14	17	80	T	4	14	1723	43	7	40	90	C	10	
1684	54	3	33	90	I	10	12	1724	(47)	(19)	(52)	(118)	C	8	
1685	47	8	24	79	T	7	12	1725	38	6	51	95	C	10	
1686	18	8	42	68	I	7	12	1726	54	8	32	94	C	12	
1687	42	11	30	83	T	7	12	1727	49	5	30	84	C	8	
1688	53	(13)	(37)	103	I	7	12	1728	(48)	(6)	(42)	(96)	C	2	
1689	(42)	(13)	(32)	(87)	T	7	12	1729	46	7	51	104	C	11	
1690	(30)	(12)	(29)	(71)	I	7	12	1730	32	8	56	96	C	6	
1691	30	12	29	71	T	7	12	1731	44	11	50	105	C	13	
1692	41	5	84	130	I	7	12	1732	48	4	48	100	C	6	
1693	24	7	95	126	T	5	9	1733	48	4	48	100	C	8	
1694	46	12	45	103	I	9	6	1734	56	5	56	117	C	5	
1695	45	13	24	82	T	9	6	1735	64	6	64	134	C	19	
1696	46	11	38	95	I	13	10	1736	48	4	48	100	C	13	1
1697	54	6	39	99	T	10	6	1737	45	8	35	88	C	10	1
1698	47	8	22	77	I	6	14	1738	45	8	35	88	C	8	1
1700	64	1	68	133	T	14	4	1739	51	8	41	100	C	9	2
1701	51	19	32	102	I	4	10	1740	(377)	(230)	(136)	(2974)	C	290	1
1702	64	11	24	99	T	10	9	1741	(1902)	(349)	(1638)	(3939)	C	253	0
1703	47	13	71	98	I	9	12	1742	(379)	(229)	(3005)	(6913)	C	543	1
1704	57	8	33	98	T	12	10								
1705	57	12	46	115	I	10	8								
1706	58	11	47	116	T	8	8								
1707	53	10	62	125	I	8	11								
1708	45	11	43	99	T	11	10								
1709	39	8	50	97	I	10	10								
	(1902)	(399)	(1638)	(3939)		253	0								2

1349 = 48

28 anc. 1670 → 1675

Pour 1737-8-9. les mariages ont été  
valés sur 10 ans la moyenne étant de  
m<sup>2</sup> Houaille le 24.10.98

MODELE DE FEUILLES RÉCAPITULATIVES  
Deuxième période

DÉPARTEMENT **SARTHE** COMMUNE **Chenu**  
N M D Total Ta

MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	M (10)	MOIS (1)	ACTE (2)	SEXE (3)	LEG. (4)	E.M. (5)	AGE (6)	GENER. (7)	ORIG. OU RESID. (8)	RESID. OU PROF. (9)	M (10)	D (10)	
1740	22	M	15	15	122				3	14	1790	M	37	15	55	108			4	9	
1	1	F	45	15	35	95			4	5	1	F	36	14	39	92			4	7	
2	1	M	40	14	26	80			11	11	2	M	43	14	32	89			5	2	
3	2	F	49	15	30	98			2	3	3	F	46	2	43	91			1	10	
4	1	M	42	15	53	110			2	9	4	M	44	14	31	89			2	2	
5	3	F	49	14	34	97			2	11	5	F	42	12	36	97			2	2	
6	1	M	52	11	45	108			2	11	5	M	56	15	15	86			2	5	
7	4	F	38	9	39	86			1	1	9	F	51	10	32	93			2	2	
8	1	M	37	11	71	119			1	12	2	M	53	5	34	92			2	2	
9	5	F	38	14	82	134			2	17	30	F	33	?	28	61			2	2	
10	1	M	34	16	42	92			3	8	1	M	50	0	28	48			2	2	
1	6	F	45	8	22	75			3	8	1	F	50	8	21	41			2	2	
2	1	M	51	13	35	99			3	3	2	M	41	4	26	41			1	5	
3	7	F	41	21	35	97			5	9	3	F	23	10	83	146			3	10	
4	1	M	38	10	37	85			4	6	4	M	41	14	35	90			3	8	
5	8	F	45	14	38	97			4	3	3	F	37	1	14	52			1	3	
6	1	M	50	11	22	83			2	6	6	M	32	14	32	48			1	4	
7	9	F	42	11	20	73			5	5	4	F	28	8	35	41			2	7	
8	1	M	43	16	24	83			1	6	8	M	32	5	12	49			1	4	
9	10	F	40	7	18	73			1	4	5	F	53	7	21	84			1	5	
1760	1	M	36	7	73	116			1	14	1810	M	28	18	53				1	3	
1	1	F	40	8	41	89			8	8	1	F	32	2	24	63			1	4	
2	2	M	43	7	59	109			2	14	2	M	40	9	24	43			2	4	
3	3	F	36	11	42	83			9	3	7	F	32	24	43	102			1	8	
4	1	M	37	10	38	75			6	6	4	M	48	10	24	82			2	4	
5	3	F	44	5	40	89			1	9	8	F	36	6	24	66			1	4	
6	1	M	39	4	38	94			7	7	6	M	32	12	18	62			3	3	
7	4	F	32	13	44	94			1	14	9	F	30	10	24	64			2	3	
8	1	M	31	11	33	75			3	4	8	M	35	11	11	57			2	3	
9	5	F	43	14	33	90			4	6	10	F	39	6	16	61			1	2	
1770	1	M	28	5	26	59			1	4	1820	M	18	5	22	45			1	6	
1	6	F	50	10	39	89			1	5	1	F	21	12	33	65			2	5	
2	1	M	36	12	35	83			5	11	2	M	20	4	10	34			1	2	
3	7	F	33	12	41	86			3	6	3	F	30	4	18	52			1	3	
4	1	M	45	14	51	110			10	10	4	M	35	6	8	49			1	1	
5	9	F	41	12	48	101			3	9	3	F	32	14	14	63			3	5	
6	1	M	45	7	37	89			2	4	4	M	25	4	18	44			1	5	
7	9	F	49	12	25	86			1	8	4	F	34	7	40	48			2	8	
8	1	M	41	13	20	73			2	7	5	M	18	8	32	58			1	4	
9	20	F	26	11	20	72			1	5	9	F	24	5	24	60			1	5	
1780	1	M	37	20	38	95			5	4	1424	M	42	34	44	2885			1	5	
1	1	F	50	3	39	92			10	1	6	F	44	11	44	2885			1	5	
2	1	M	44	13	37	94			4	5	1	M	35	1	28	90			4	5	
3	2	F	42	10	36	88			1	7	2	F	32	1	1	1			1	7	
4	1	M	43	17	38	98			3	10	3	M	35	1	1	1			3	10	
5	3	F	46	6	51	103			1	11	8	F	42	1	1	1			1	11	
6	1	M	42	13	51	106			3	11	1	M	42	34	44	2885			1	11	
7	1	F	40	16	30	92			4	5	9	F	20	19	34	4509			4	5	
8	1	M	32	8	34	74			2	5	1	M	34	9	30	66	445			2	5
1789	5	F	39	6	42	87			1	8	1	F	50	1	1	1			1	8	

REGISTRE COMPLET

REGISTRE COMPLET

COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : TIRAGE DES ACTES ET DES FEUILLETS  
Table de 1 à 5

3	3	1	2	5	4	4	5	5	2	5	1	3	2	2	1	4	4	1	4
4	4	5	1	4	2	2	4	3	3	1	1	2	4	4	2	5	2	5	2
4	1	2	5	2	4	2	1	5	1	2	5	4	3	3	5	4	4	1	2
1	3	2	1	4	2	3	3	5	1	3	4	2	1	5	3	3	4	3	1
3	5	1	5	3	1	4	3	5	3	1	3	5	5	4	1	1	2	4	4
1	2	2	5	5	4	3	1	2	3	4	5	4	5	2	3	3	5	3	5
3	4	2	1	5	3	5	3	2	1	3	3	3	2	2	5	3	1	2	1
4	4	1	5	3	5	1	3	1	4	3	4	2	2	2	1	2	3	1	4
2	4	1	2	2	4	3	3	5	5	4	4	2	1	1	5	3	1	2	1
3	4	3	5	5	1	2	3	3	5	3	5	1	2	3	3	3	5	5	5
5	4	5	5	4	2	3	1	3	1	3	2	4	4	1	3	1	5	3	3
3	3	2	1	3	1	4	3	5	5	3	3	5	2	1	1	4	1	1	4
4	1	1	3	1	1	5	4	2	5	2	3	5	5	5	3	2	4	4	4
3	2	4	2	3	2	5	5	3	2	3	4	3	5	4	3	5	3	2	2
2	2	1	1	1	5	4	5	3	1	2	5	2	2	5	4	5	2	3	3
5	4	4	2	2	4	4	2	5	3	4	4	4	4	2	1	1	4	3	1
2	1	1	1	3	3	5	3	5	2	3	2	4	1	1	2	2	1	3	1
3	5	1	3	1	2	4	1	1	4	2	5	5	1	3	3	5	4	4	5
4	5	5	5	4	5	3	1	2	2	1	1	3	2	4	3	1	2	5	2
1	5	4	5	5	4	2	2	5	5	1	3	3	5	1	1	5	4	3	1
1	3	3	5	4	1	1	3	1	5	1	2	1	2	5	5	1	3	1	1
2	3	1	5	1	1	4	3	4	5	4	5	1	4	4	2	4	3	4	4
5	4	5	3	2	5	6	2	1	3	4	4	5	3	3	2	3	1	3	5
2	3	3	3	1	2	3	2	1	1	5	4	1	2	2	5	4	3	1	5
4	3	5	1	4	5	4	2	3	2	3	4	2	1	3	5	5	4	3	2

**COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : TIRAGE DES ACTES ET DES FEUILLETS**  
Table de 0 à 9

4	8	6	9	3	2	2	1	3	2	6	6	3	5	6	7	3	3	6	7	4	9	1	8	1	9	4	5	0	7	2
6	5	5	5	0	7	9	0	4	5	7	8	6	6	6	7	5	7	8	5	3	8	3	2	5	9	4	0	5	4	9
4	5	0	8	8	9	6	1	4	4	1	7	7	1	8	4	8	5	5	9	3	6	3	3	7	7	9	3	1	5	2
9	4	0	6	7	5	4	5	4	8	0	4	0	5	4	5	7	2	6	8	6	1	3	7	3	7	9	5	5	4	7
1	1	6	8	6	0	4	6	5	8	5	7	6	2	4	3	6	7	4	7	9	3	6	0	4	7	8	4	4	2	0
8	5	7	9	2	3	7	9	7	2	7	1	2	0	1	2	5	3	6	0	3	0	8	8	7	3	3	9	7	2	3
4	1	2	5	0	9	5	0	2	0	3	4	0	9	8	9	4	0	4	3	1	7	0	8	0	5	8	0	3	7	7
4	7	4	0	5	1	6	8	7	1	7	6	0	1	3	4	0	8	6	5	2	5	2	7	1	0	4	5	4	8	8
3	4	8	7	9	3	4	1	5	3	0	3	5	2	5	6	8	8	2	1	3	8	0	5	4	8	4	1	3	0	2
6	7	8	3	6	5	4	7	1	6	7	5	8	2	4	5	7	6	8	1	0	5	7	5	2	1	3	6	6	0	4
3	9	0	0	2	2	0	1	3	9	9	4	8	0	7	1	1	9	5	5	7	8	4	2	8	4	3	3	2	5	6
8	7	7	0	7	3	8	0	0	1	3	4	5	3	0	6	5	7	0	4	3	9	1	8	4	4	8	1	5	0	5
6	6	1	2	1	4	8	4	8	6	1	6	6	3	0	8	5	4	2	9	7	8	6	1	9	0	9	1	5	2	8
4	1	1	0	3	2	7	1	3	5	0	6	5	1	7	3	3	0	6	7	3	0	4	0	0	8	5	2	2	9	3
9	4	0	1	3	9	5	0	5	4	7	0	4	8	6	6	0	7	2	7	3	7	5	5	2	6	0	3	5	5	7
4	1	5	2	8	8	1	0	4	5	5	2	7	9	2	3	0	5	2	3	9	8	3	2	1	4	0	7	4	7	9
1	5	0	1	4	7	0	2	7	0	3	0	9	6	0	1	0	6	3	3	2	3	8	6	9	4	2	5	9	2	1
3	9	0	1	4	0	6	8	9	6	6	5	4	4	4	8	0	2	2	9	0	3	7	1	8	2	6	9	4	4	4
1	6	1	8	9	7	2	5	0	3	1	6	5	6	5	7	0	2	4	6	1	4	2	0	1	1	0	8	6	5	7
8	4	4	8	4	6	0	4	3	1	1	4	2	9	6	3	7	9	3	3	6	9	9	0	4	0	5	9	8	0	0
8	1	5	3	0	7	6	9	3	3	4	7	4	0	1	4	7	0	0	4	5	5	4	3	5	3	8	7	8	8	8
0	4	3	8	6	6	9	9	9	4	3	1	1	3	6	9	5	0	4	0	5	1	9	5	2	4	9	9	0	8	2
3	8	9	1	7	3	6	2	4	4	7	2	3	0	9	9	5	3	8	3	9	5	8	2	1	3	2	6	2	5	1
6	5	5	8	7	5	1	0	6	7	2	8	6	6	7	9	1	6	2	6	7	4	5	5	7	6	1	6	6	3	0
4	9	5	1	7	9	8	3	6	7	4	8	7	0	5	3	4	4	2	0	7	5	0	1	6	4	0	0	0	1	6
6	4	6	5	3	2	6	0	4	6	3	1	4	4	3	3	0	2	6	8	4	7	8	2	6	2	0	2	6	0	4
4	8	8	5	9	5	3	2	0	6	6	4	7	6	6	4	1	4	6	4	8	6	8	4	1	1	1	5	8	4	4
3	6	2	5	2	7	7	8	4	9	4	6	0	9	7	0	1	8	2	9	4	1	7	6	4	9	0	8	9	5	6
6	3	2	4	1	8	3	9	8	0	5	4	9	5	2	4	2	9	1	0	9	8	8	9	4	1	4	4	3	9	6
6	8	5	0	6	8	1	6	6	7	6	8	2	2	2	0	5	9	0	8	9	0	3	4	7	8	8	6	9	3	4

**COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : ATTRIBUTION D'UN ÂGE AU DÉCÈS**  
Enfants (des deux sexes)

5	1	4	7	2	4	2	3	2	4	8	7	2	4	6	8	4	5	5	3	8	0	2	0	4	0
9	0	7	0	8	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	12	0	0	8	0	0	0	0	0	0
0	0	0	1	2	2	4	0	0	3	5	4	5	13	5	0	8	2	4	1	1	1	0	0	6	10
3	0	1	1	0	3	2	1	14	5	5	3	0	7	1	9	1	5	0	2	3	3	0	0	3	0
0	2	2	0	0	0	14	1	4	1	0	0	6	0	0	0	1	6	0	6	1	2	0	0	0	0
0	0	3	0	4	1	0	0	0	0	2	6	0	0	0	1	1	3	0	0	0	5	2	2	0	0
8	4	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	8	4	5	7	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	12	0	1	0	1	13	12	3	13	7	4	3	10	3	4	3
2	0	0	1	0	5	4	5	7	5	1	0	4	5	1	0	0	1	0	2	1	0	0	1	0	6
12	1	0	4	0	2	3	0	10	1	1	2	7	0	7	0	0	0	1	0	4	2	7	1	4	1
0	2	8	1	5	0	0	8	0	7	0	0	2	0	2	2	5	0	2	2	11	0	4	2	2	0
7	4	0	1	1	0	2	0	2	14	8	8	0	0	0	5	0	4	2	0	0	5	0	1	10	6
0	4	1	8	0	4	2	2	0	2	16	1	1	0	8	0	5	0	13	0	2	0	2	4	3	0
0	3	0	2	0	0	5	0	0	16	0	0	4	0	1	0	0	1	2	1	3	5	0	0	8	0
3	2	1	2	0	0	12	5	7	0	0	3	0	0	0	0	4	1	0	1	0	0	0	6	0	4
1	0	0	4	1	1	0	14	10	0	0	0	3	0	0	0	0	0	15	0	7	0	2	4	0	1
0	0	5	3	1	0	3	1	0	0	6	0	0	0	3	12	0	3	0	1	4	0	1	7	0	12
0	2	1	2	5	3	0	1	0	0	0	0	6	12	1	3	2	1	4	0	3	7	7	0	12	2
2	1	2	3	9	0	1	0	6	0	3	4	2	3	2	0	2	2	6	0	0	5	1	1	1	3
4	2	0	1	7	3	3	0	3	2	0	2	3	6	5	2	6	0	2	0	8	2	0	13	0	0
5	0	2	3	0	0	0	8	0	0	10	4	4	6	1	6	0	0	0	7	3	0	2	6	0	0
0	0	4	1	0	0	0	1	0	1	0	8	1	0	3	8	0	0	0	2	14	0	1	0	0	0
1	0	2	0	0	13	0	1	3	0	1	0	7	4	12	2	1	3	0	2	3	1	4	3	0	1

**COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD - ATTRIBUTION D'UN ÂGE AU DÉCÈS**  
**Adultes mariés (sexe féminin)**

<del>65</del>	<del>50</del>	<del>64</del>	<del>53</del>	<del>62</del>	<del>71</del>	<del>40</del>	<del>42</del>	<del>48</del>	<del>38</del>	<del>24</del>	<del>53</del>	<del>69</del>
<del>70</del>	<del>65</del>	<del>47</del>	<del>65</del>	<del>42</del>	<del>23</del>	<del>40</del>	<del>60</del>	<del>36</del>	<del>50</del>	<del>66</del>	<del>24</del>	<del>32</del>
<del>36</del>	<del>50</del>	<del>30</del>	<del>36</del>	<del>50</del>	<del>38</del>	<del>66</del>	<del>21</del>	<del>36</del>	<del>53</del>	<del>44</del>	<del>80</del>	<del>63</del>
<del>64</del>	<del>29</del>	<del>80</del>	<del>39</del>	<del>64</del>	<del>60</del>	<del>22</del>	<del>34</del>	<del>30</del>	<del>30</del>	<del>55</del>	<del>48</del>	<del>60</del>
<del>42</del>	<del>35</del>	<del>45</del>	<del>30</del>	<del>28</del>	<del>40</del>	<del>40</del>	<del>25</del>	<del>40</del>	<del>65</del>	<del>53</del>	<del>50</del>	<del>33</del>
<del>42</del>	<del>60</del>	<del>30</del>	<del>45</del>	<del>50</del>	<del>60</del>	<del>50</del>	<del>51</del>	<del>45</del>	<del>35</del>	<del>50</del>	<del>36</del>	<del>60</del>
<del>75</del>	<del>60</del>	<del>55</del>	<del>50</del>	<del>68</del>	<del>50</del>	<del>35</del>	<del>19</del>	<del>29</del>	<del>35</del>	<del>62</del>	<del>60</del>	<del>35</del>
<del>43</del>	<del>60</del>	<del>34</del>	<del>32</del>	<del>70</del>	<del>50</del>	<del>72</del>	<del>60</del>	<del>50</del>	<del>68</del>	<del>80</del>	<del>51</del>	<del>75</del>
<del>40</del>	<del>60</del>	<del>80</del>	<del>61</del>	<del>42</del>	<del>70</del>	<del>73</del>	<del>75</del>	<del>65</del>	<del>23</del>	<del>66</del>	<del>68</del>	<del>53</del>
<del>70</del>	<del>46</del>	<del>31</del>	<del>79</del>	<del>75</del>	<del>80</del>	<del>50</del>	<del>27</del>	<del>60</del>	<del>41</del>	<del>58</del>	<del>75</del>	<del>64</del>
<del>46</del>	<del>65</del>	<del>51</del>	<del>22</del>	<del>28</del>	<del>33</del>	<del>51</del>	<del>39</del>	<del>34</del>	<del>45</del>	<del>57</del>	<del>49</del>	<del>32</del>
<del>24</del>	<del>60</del>	<del>44</del>	<del>48</del>	<del>45</del>	<del>26</del>	<del>72</del>	<del>30</del>	<del>36</del>	<del>55</del>	<del>55</del>	<del>45</del>	<del>26</del>
<del>40</del>	<del>50</del>	<del>75</del>	<del>23</del>	<del>58</del>	<del>55</del>	<del>64</del>	<del>35</del>	<del>60</del>	<del>55</del>	<del>60</del>	<del>63</del>	<del>42</del>
<del>36</del>	<del>40</del>	<del>25</del>	<del>30</del>	<del>85</del>	<del>40</del>	<del>30</del>	<del>20</del>	<del>50</del>	<del>20</del>	<del>45</del>	<del>60</del>	<del>60</del>
<del>40</del>	<del>63</del>	<del>50</del>	<del>36</del>	<del>50</del>	<del>60</del>	<del>68</del>	<del>36</del>	<del>57</del>	<del>31</del>	<del>60</del>	<del>27</del>	<del>74</del>
<del>49</del>	<del>65</del>	<del>28</del>	<del>38</del>	<del>50</del>	<del>70</del>	<del>60</del>	<del>30</del>	<del>80</del>	<del>70</del>	<del>63</del>	<del>25</del>	<del>46</del>
<del>48</del>	<del>64</del>	<del>25</del>	<del>29</del>	<del>50</del>	<del>45</del>	<del>70</del>	<del>58</del>	<del>60</del>	<del>48</del>	<del>32</del>	<del>26</del>	<del>32</del>
<del>78</del>	<del>16</del>	<del>60</del>	<del>22</del>	<del>40</del>	<del>24</del>	<del>60</del>	<del>40</del>	<del>25</del>	<del>40</del>	<del>36</del>	<del>70</del>	<del>70</del>
<del>47</del>	<del>22</del>	<del>40</del>	<del>35</del>	<del>53</del>	<del>38</del>	<del>32</del>	<del>30</del>	<del>57</del>	<del>31</del>	<del>31</del>	<del>40</del>	<del>64</del>
<del>65</del>	<del>55</del>	<del>55</del>	<del>50</del>	<del>40</del>	<del>50</del>	<del>78</del>	<del>70</del>	<del>70</del>	<del>35</del>	<del>50</del>	<del>35</del>	<del>40</del>

COPIE DE TABLES DE NOMBRES AU HASARD : ATTRIBUTION D'UN ÂGE AU DÉCÈS  
Adultes mariés (sexe masculin)

<del>48</del>	40	<del>48</del>	<del>78</del>	60	<del>47</del>	25	36	32	<del>37</del>	51	45	<del>48</del>
33	40	40	55	35	50	59	67	68	68	45	75	48
71	32	46	40	72	26	64	56	35	39	50	42	76
48	<del>56</del>	60	<del>42</del>	70	35	43	40	72	50	<del>50</del>	<del>46</del>	<del>54</del>
<del>66</del>	40	28	30	30	60	<del>78</del>	43	60	45	<del>60</del>	76	40
69	63	44	32	64	75	63	82	55	<del>61</del>	60	75	55
<del>55</del>	<del>27</del>	<del>61</del>	<del>58</del>	54	40	70	<del>44</del>	26	55	24	60	<del>57</del>
<del>68</del>	45	<del>70</del>	<del>50</del>	<del>55</del>	50	53	<del>30</del>	45	<del>55</del>	<del>80</del>	<del>57</del>	<del>38</del>
<del>58</del>	<del>55</del>	58	80	60	<del>38</del>	45	<del>32</del>	35	64	48	48	58
50	30	58	58	60	67	62	72	16	40	70	60	80
25	65	66	40	75	65	45	75	52	52	31	44	42
51	44	57	40	50	30	55	67	60	56	55	74	67
69	70	48	74	46	35	45	40	50	58	26	48	72
64	47	40	72	40	43	54	73	63	70	50	38	46
41	61	66	64	68	42	49	42	42	78	78	45	47
55	53	71	57	70	51	57	45	57	64	50	48	75
60	33	60	72	69	80	77	65	74	68	66	48	53
64	79	60	62	56	46	45	42	50	40	30	36	28
60	56	50	49	71	53	75	70	30	50	40	78	45

**LISTE DES VILLES, BASE DU TIRAGE AU SORT  
(ici, dans l'ordre alphabétique de département)**

### Avertissement

- Cette liste a été établie par recouplement de plusieurs sources :
  - la liste des communes chefs-lieux d'arrondissement en 1837,
  - le tableau manuscrit des villes classées par région et d'après leur population en 1801,
  - la liste des communes initialement prévues par tirage au sort<sup>103</sup>,
  - la liste des villes finalement retenues pour l'enquête<sup>104</sup>,
  - enfin, l'inventaire que nous avons dressé des dossiers préalables à l'enquête, réalisés pour les villes et archivés.

• Il est à noter que la liste des dossiers préalables ne recoupe pas totalement la liste des villes tirées ou retenues. Certaines villes n'ont pas de questionnaire (notamment Montpellier, mais aussi Moutiers et Foix, deux villes prises hors échantillon).

• Une fois ce travail de reconstitution et de recouplement fait, il est apparu que le tirage au sort avait été effectué à partir de listes de villes, classées par régions et par départements, selon un ordre tout à fait particulier (*cf. infra*). La composition des régions diffère notablement de celle retenue pour les communes rurales, et l'ordre alphabétique des départements n'a pas été respecté lors de l'élaboration de la liste.

Par ailleurs, la reconstitution du tirage des petites villes montre que l'échantillon principal a été constitué au prix de quelques irrégularités, qui demeurent inexplicables.

---

<sup>103</sup> *Population*, 1958, pp. 681-686

<sup>104</sup> *Population*, 1975, pp. 50-51



Régions de tirage	Composition et ordre adopté pour les départements
A	Finistère, Côtes-du-Nord (Côtes d'Armor), Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique (Inférieure)
B	Manche, Calvados, Orne, Eure-et-Loir, Eure, Seine-Maritime (Inférieure)
C	Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre, Cher, Loiret, Nièvre
D	Yonne, Aube, Marne, Seine-et-Marne, ex-Seine-et-Oise (Essonne, Yvelines, Val-d'Oise), Oise
E	Somme, Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Ardennes
F	Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Haute-Marne
G	Côtes-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Rhône, Ain
H	Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence (Basses Alpes)
I	Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales,
J	Allier, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze, Puy-de-Dôme, Loire, Ardèche, Lozère, Haute-Loire, Cantal, Aveyron,
K	Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gironde, Landes, Gers, Pyrénées-Atlantiques (Basses-Pyrénées), Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège
L	Charente, Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne
M	Haute-Savoie, Savoie, Alpes-Maritimes
N	Corse
O	ex-Seine (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-St-Denis, Val-de-Marne)

"Liste des chefs-lieux d'arrondissement d'après leur population en 1801" -			
Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Ain	BOURG <sup>(nb)</sup>		
1	Belley		
1	Gex		
1	Nantua		
1	Trevoux		
Aisne	Chateau-Thierry	St-Quentin	
2	LAON		
2	Soissons		
2	Vervins		
Allier	Gannat	MOULINS	
3	La Palisse		
3	Montluçon		
Alpes de Hte Provence	DIGNE		
4	Barcelonnette		
4	Castellane		
4	Forcalquier		
4	Sisteron		
Alpes (Hautes)	GAP		
5	Briançon		
5	Embrun		
Alpes-Maritimes (6)	Puget-Thénier		NICE
Ardèche	PRIVAS		
7	Largentiere		
7	Tournon		
Ardennes	MEZIERES	Sedan	
8	Rethel		
8	Rocroi		
8	Vouziers		
Ariège	FOIX		
9	Pamiers		
9	St-Girons		
Aube	Arcis-sur-Aube	TROYES	
10	Bar-sur-Aube		
10	Bar-sur-Seine		
10	Nogent-sur-Seine		
Aude	Castelnaudary	CARCASSONNE	
11	Limoux		
11	Narbonne		
Aveyron	RODEZ		
12	Espalion		
12	Millau		
12	Ste-Affrique		
12	Villefranche		
Bouches du Rhône		Aries	MARSEILLE
13		Aix	
Calvados	Bayeux	CAEN	
14	Pont-L'Evêque	Falaise	
14	Vire	Lisieux	

(nb) En capitales, les chefs-lieux de département

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Cantal	Mauriac	AURILLAC	
15	Murat		
15	St-Flour		
Charente	Barbèzieux	ANGOULEME	
16	Cognac		
16	Confolens		
16	Ruffec		
Charente-Maritime	Jonzac	LA ROCHELLE	
17	Marennes	Saintes	
17	St-Jean d'Angély		
Cher	St-Amand	BOURGES	
18	Sancerre		
Corrèze	TULLE		
19	Brive		
19	Ussel		
Corse	AJACCIO		
20	Bastia		
20	Calvi		
20	Corte		
20	Sartène		
Côte d'Or	Beaune	DIJON	
21	Chatillon-sur-Seine		
21	Semur		
Côtes d'Armor (Côtes du Nord)	ST-BRIEUC		
22	Dinan		
22	Guingamp		
22	Lannion		
22	Loudéac		
Creuse	GUERET		
23	Aubusson		
23	Bourganeuf		
23	Boussac		
Dordogne	PERIGUEUX		
24	Bergerac		
24	Montron		
24	Riberac		
24	Sarlat		
Doubs	Baume	BESANCON	
25	Montbéliard		
25	Pontarlier		
Drôme	VALENCE		
26	Dié		
26	Montélimar		
26	Nyons		
Eure	EVREUX		
27	Les Andély		
27	Bernay		
27	Louviers		
27	Pont-Audemer		
Eure-et-Loir	Châteaudun	CHARTRES	
28	Dreux		
28	Nogent-le-Rotrou		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Finistère	QUIMPER	Brest	
29	Chateaulin		
29	Morlaix		
29	Quimperlé		
Gard	Alès	NIMES	
30	Uzès		
30	Le Vigan		
Haute-Garonne	Muret		TOULOUSE
31	St-Gaudens		
31	Villefranche		
Gers	AUCH		
32	Condom		
32	Lectoure		
32	Lombez		
32	Mirande		
Gironde	Bazas		BORDEAUX
33	Blaye		
33	Lesparre		
33	Libourne		
33	La Réole		
Hérault	Lodève	MONTPELLIER	
34	St-Pons	Béziers	
Ile-et-Vilaine	Fougères	RENNES	
35	Montfort		
35	Redon		
35	St-Malo		
35	Vitré		
Indre	CHATEAUROUX	Issoudun	
36	Le Blanc		
36	La Châtre		
Indre-et-Loire	Chinon	TOURS	
37	Loches		
Isère	La Tour du Pin	GRENOBLE	
38	St-Marcellin	Vienne	
Jura	LONS-LE-SAUNIER		
39	Dôle		
39	Poligny		
39	St-Claude		
Landes	MONT-DE-MARSAN		
40	Dax		
40	St-Sever		
Loir-et-cher	Romorantin	BLOIS	
41	Vendôme		
Loire	Montbrison	ST-ETIENNE	
42	Roanne		
Loire (Haute)	Brioude	LE PUY	
43	Issingaux		
Loire-Atlantique	Ancenis		NANTES
44	Chateaubriant		
44	Paimboeuf		
44	Savenay		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Loiret	Gien	ORLÉANS	
45	Montargis		
45	Pithiviers		
Lot	Figeac	CAHORS	
46	Gourdon		
Lot et Garonne	Marmande	AGEN	
47	Nérac		
47	Villeneuve-sur-Lot		
Lozère	MENDE		
48	Florac		
48	Marvejols		
Maine-et-Loire	Baugé	ANGERS	
49	Beaupreau		
49	Saumur		
49	Segré		
Manche	SAINT-LÔ	Cherbourg	
50	Avranches		
50	Coutances		
50	Mortain		
50	Valognes		
Marne	Epernay	CHÂLONS-SUR-MARNE	
51	Ste-Menehould	Reims	
51	Vitry-le-François		
Marne (Haute)	CHAUMONT		
52	Langres		
52	Vassy		
Mayenne	Château-Gontier	LAVAL	
53	Mayenne		
Meurthe-et-Moselle	Château-Salins	NANCY	
54	Lunéville		
54	Sarrebourg		
54	Toul		
Meuse	BAR-LE-DUC	Verdun	
55	Commercy		
55	Montmédy		
Morbihan	VANNES	Lorient	
56	Pontivy		
56	Ploërmel		
Moselle	Briez	METZ	
57	Sarreguemines		
57	Thionville		
Nièvre	Château-Chinon	NEVERS	
58	Clamecy		
58	Cosne		
Nord	Avesne	Cambrai	LILLE
59	Hazebrouck	Douai	
59		Dunkerque	
59		Valenciennes	
Oise	Clermont	BEAUVAIS	
60	Compiègne		
60	Senlis		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Orne	Argentan	ALENÇON	
61	Domfront		
61	Mortagne		
Pas-de-Calais	Béthune	ARRAS	
62	Montreuil	<del>Abbeville</del>	
62	Saint-Pol	Boulogne	
62		Saint-Omer	
Puy-de-Dôme	Ambert	CLERMONT-FERRAND	
63	Issoire	Riom	
63		Thiers	
Pyrénées-Atlantiques (Basses)	PAU	Bayonne	
64	Mauléon		
64	Oloron		
64	Orthez		
Pyrénées (Hautes)	TARBES		
65	Argelès		
65	Bagnères		
Pyrénées-Orientales	Céret	PERPIGNAN	
66	Prades		
Rhin (Bas)	Saverne		STRASBOURG
67	Selestat		
67	Wissembourg		
Rhin (Haut)	Belfort (90)	COLMAR	
68	Altkirch		
Rhône (69)	Villefranche		LYON
Saône (Haute)	VESOUL		
70	Gray		
70	Lure		
Saône-et-Loire	Autun	MÂCON	
71	Charolles	Chalon-sur-Saône	
71	Louhans		
Sarthe	La Flèche	LE MANS	
72	Mamers		
72	St-Calais		
Savoie	Albertville	CHAMBERY	
73	Moutiers		
73	St-Jean-de-Maurienne		
Savoie (Haute)	ANNECY		
74	Bonneville		
74	Saint-Julien		
74	Thonon		
Ex-Seine (93)	Saint-Denis		PARIS
Ex-Seine (92)	Sceaux		
Seine Maritime	Neufchâtel	Dieppe	ROUEN
76	Yvetot	Le Havre	
Seine-et-Marne	MELUN		
77	Coulommiers		
77	Fontainebleau		
77	Meaux		
77	Provins		

Département	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes
Ex-Seine-et-Oise	Corbeil (91)	VERSAILLES (78)	
91	Etampes		
78	Mantes la Jolie		
95	Pontoise		
78	Rambouillet		
Sèvres (Deux)	Bressuire	NIORT	
79	Melle		
79	Parthenay		
Somme	Doullens	AMIENS	
80	Montdidier	Abbeville	
80	Péronne		
Tarn	ALBI	Castres	
81	Gaillac		
81	Lavaur		
Tarn-et-Garonne	Castel-Sarrasin	MONTAUBAN	
82	Moissac		
Var	DRAGUIGNAN	Toulon	
83	Brignoles	Grasse	
Vaucluse	Apt	AVIGNON	
84	Carpentras		
84	Orange		
Vendée	ROCHEFORT		
85	Fontenay-le-Comte		
85	Les Sables d'Olonne		
Vienne	Chatellerault	POITIERS	
86	Civray		
86	Loudun		
86	Montmorillon		
Vienne (Haute)	Bellac	LIMOGES	
87	Rochechouart		
87	Saint-Yrieix		
Vosges	ÉPINAL		
88	Mirecourt		
88	Neufchâteau		
88	Rémiremont		
88	Saint-Dié		
Yonne	Avallon	AIXFRRE	
89	Joigny	Sens	
89	Tonnerre		

## LISTE DES VILLES TIRÉES ET RETENUES (reconstitution)

Villes tirées dans les deux échantillons					
Département	Petites villes		Villes moyennes		Remarques
	Échantillon 1	Échantillon 2	Échantillon 1	Échantillon 2	
Ain		Trevoux			
Aisne		Laon			
Allier		La Palisse			
Alpes de Hte Provence	<b>Sisteron</b> <sup>noo</sup>	Digne			Sisteron, en remplacement de Forealquier
Ariège	<b>Foix</b> <sup>*</sup>				Hors échantillon, pas de dossier préalable
Ardennes	<b>Rocroi</b>			Sedan	
Aube		Arcis-sur-Aube		Troyes	
Aveyron		Rodez			
Bouches du Rhône			Arles		
Calvados			Lisieux		
Cantal			Aurillac		
Charente	<b>Cognac</b>				
Charente-Maritime		Jonzac		Saintes	
Cher		St-Amand		Bourges	
Corrèze		Ussel			
Corse		Corte			
Côte d'Or		Semur		Dijon	
Creuse	<b>Aubusson</b>				En remplacement de Guéret
Dordogne	<b>Sarlat</b>	Montron			Sarlat, en remplacement de Bergerac
Drôme	<b>Nyons</b>				En remplacement de Die
Eure		Pont-Audemer			
Eure-et-Loir	<b>Dreux</b>				
Finistère	<b>Morlaix</b>		Brest		
Gard		Le Vigan			
Haute-Garonne		St-Gaudens			
Gers		Condom			
Gironde		Bazas			
Hérault	<b>Lodève</b>		<b>Montpellier</b>		Pas de dossier préalable pour Montpellier ; Lodève, en remplacement de St-Pons
Ille-et-Vilaine	<b>Redon</b>			Rennes	
Isère				Grenoble	
Jura		Poligny			
Landes	<b>Dax</b>				En remplacement de Mont- de-Marsan
Loir et cher	<b>Romorantin</b>		<b>Blois</b>		
Loire (Haute)	<b>Brioude</b>				En remplacement d'Issingaux
Loire-Atlantique		Paimboeuf			
Lozère		Florac			
Maine-et-Loire				Angers	
Manche	<b>Coutances</b>				
Marne	<b>Epernay</b>				
Mayenne	<b>Mayenne</b>				
Morbillan		Pontivy			

<sup>noo</sup> En gras, les villes retenues pour l'enquête



Département	Petites villes		Villes moyennes		Remarques
	Échantillon 1	Échantillon 2	Échantillon 1	Échantillon 2	
Moselle	Sarreguemines	Sarrobourg	Metz		
Nièvre	Château-Chinon				
Nord			Dunkerque	Cambrai	
Orne		Domfront		Alençon	
Pas-de-Calais	Montreuil		Arras		
Puy-de-Dôme	Issoire		Riom	Clermont-Ferrand	Issoire, en remplacement d'Ambert
Pyrénées-Atlantiques	Orthez		Bayonne		
Pyrénées-Orientales				Perpignan	
Ex-Haut-Rhin (Territoire de Belfort)		Belfort			
Saône (Haute)	Gray				
Saône-et-Loire	Louhans		Chalon-sur-Saône		
Sarthe		Mamers			
Savoie	Albertville	Moutiers*		Chambéry	Moutiers, hors échantillon, pas de dossier préalable
Savoie (Haute)		Bonneville			
Seine	Sceaux				
Seine-Maritime			Dieppe		
Seine-et-Marne		Meaux			
Ex-Seine-et-Oise (Essonne)	Corbeil				
Ex-Seine-et-Oise (Yvelines)			Versailles		
Sèvres (Deux)	Melle		Niort		
Somme		Doullens		Amiens	
Tarn	Gaillac				En remplacement d'Albi
Tarn-et-Garonne				Montauban	
Vaucluse				Avignon	
Vogues	Mirecourt				
Yonne			Auxerre		